



HAL
open science

Un petit goût de liqueur

Juline Grossier

► **To cite this version:**

| Juline Grossier. Un petit goût de liqueur. Histoire. 2020. dumas-03018354

HAL Id: dumas-03018354

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03018354>

Submitted on 2 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Un petit goût de liqueur

Mémoire de Généalogie
Par Juline Grossier
Sous la direction de Stéphane Cosson

D.U. Généalogie et Histoire des Familles
Université de Nîmes
2019-2020 (Formation à distance)

Remerciements

Mes remerciements sincères vont à la faculté de Nîmes, pour la création de ce D.U. à distance, l'accompagnement dans la mise en œuvre des modalités de suivi, l'accueil chaleureux dans les locaux à la rentrée et pour les examens ; mais aussi le choix des matières retenues et la qualité de l'enseignement dispensé. Ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour sans les milliers de connaissances englouties en quelques mois, grâce à l'efficacité et à la disponibilité de l'équipe enseignante.

Merci à M. Cosson de nous avoir guidés, tant au propre qu'au figuré, à Nîmes et derrière nos écrans ; son caractère passionné et sa rigueur professionnelle sont très inspirants. Un merci tout particulier pour la visite organisée dans les coulisses des Archives nîmoises.

Merci à M. Olivier pour avoir osé nous délivrer une telle quantité d'informations : l'histoire de France est riche et complexe, et on ne fait malheureusement que la survoler dans un parcours scolaire classique.

Merci à Mme Gareil pour sa pédagogie et le rythme qu'elle a su donner à nos entraînements ;

Merci à M. Deschanel pour son enthousiasme et ses encouragements, et à M. Viel pour l'exhaustivité de ses fiches de cours ;

Merci à Mme Raynaud pour son énergie et sa bienveillance ;

Merci à M. Wenzel pour tous les exemples particuliers dont il émaille les grandes généralités juridiques ;

Merci à Mme Ortega pour son accueil, mais aussi pour la façon qu'elle a eue de nous suivre de loin grâce à un calendrier bien pensé.

Je suis également reconnaissante envers le personnel des Archives Municipales et Départementales de Bordeaux, toujours très sympathique et d'une aide précieuse ; la Médiathèque de Monségur, et la ville en général ; ma promotion, « Les Défricheurs d'éternité », pour le soutien et les bons conseils échangés dans une ambiance passionnée, sur fond de saine émulation.

Un merci très spécial à Mme Reynolds-Casanova, que je cite à tout-va car les renseignements qu'elle a bien voulu me fournir sur ses ancêtres ont été l'alpha et l'oméga de ma recherche. Sans elle, je n'aurais jamais eu connaissance de l'existence des Trasforest au XIX^e siècle, or je n'aurais pas pu rêver sujet d'étude plus fascinant.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma gratitude et tout mon amour à ma mère, dont l'appui est inestimable ; à mon père, qui me soutient de mille façons ; à mon frère, que j'admire tant ; et à mon compagnon, dont la patience et la présence au quotidien m'ont été d'une grande aide dans la conduite de ce travail.

SOMMAIRE

Préambule	p.5
Introduction	p.6
I. ASCENDANCE	p.11
A. MONSÉGUR : UN VILLAGE D'ÉLECTION	p.11
* Topographie	p.13
* Démographie et anthroponymie	p.14
* Religion	p.15
* Blasons	p.16
* Administration sous l'Ancien Régime	p.17
* Privilèges et économie de Monséguir	p.19
B. EN GIRONDE	p.21
* Dupié-Chenault	p.21
* Boulin-Dupié	p.23
* Boulin-Despagnet ?	p.25
* Boulin-Aucoin	p.26
* Lavenue-Boulin	p.26
* Lavenue-Ragot : les grands-parents de Joseph Édouard et Clotilde Lavinia	p.29
* Ragot-Duprat, sosas 2 et 3 de Jeanne Ragot	p.30
* Ragot-Rambaud, sosas 4 et 5 de Jeanne Ragot	p.31
* Duprat-Nau, sosas 6 et 7 de Jeanne Ragot	p.32
* Lavenue-Ragot à Monséguir	p.33
C. EN LOUISIANE	p.33
D. EN DORDOGNE ET PEUT-ÊTRE EN CHARENTE	p.37
II. NOCES BORDELAISES	p.40
A. BORDEAUX	p.40
1. Brève histoire de la « Belle Endormie »	p.40
2. Tribulations des Trasforest au XIX ^e siècle	p.43
B. VIE FAMILIALE D'UN JEUNE MÉNAGE	p.49

1. Maison et maisonnée	p.49
2. Caïn et Abel	p.55
C. NAISSANCE D'UNE INVENTION	p.59
1. Les études de pharmacie	p.59
2. La postérité	p.63
III. LA DESCENDANCE	p.68
A. PREMIÈRE GÉNÉRATION APRÈS LA MORT DU PÈRE (1873)	p.68
1. Des destins variés	p.68
2. Le devenir des liqueurs Trasforest	p.73
B. DEUXIÈME GÉNÉRATION	p.99
1. La Belle Époque	p.99
2. Trois frères dans la guerre	p.101
C. TROISIÈME GÉNÉRATION	p.103
1. Les années folles et les suivantes	p.103
2. À nouveau, la guerre...	p.104
Épilogue	p.104
Annexes	p.108

PRÉAMBULE

« Rien n'arrive jamais vraiment par hasard. »
Proverbe universel

Quand j'ai décidé de quitter l'Yonne, où j'avais grandi puis fait mes premiers pas dans la vie active, j'ai passé huit jours, avec mon compagnon, à écumer la Gironde et les Landes à bord d'une voiture souffreteuse, à la recherche de la maison à louer de nos rêves. La tempête Eleanor faisait rage, ainsi nommée par des météorologues irlandais. Nous atterrîmes finalement chez son homonyme Éléonore de Provence, qui fit ériger la bastide de Monségur vers 1265.

Notre voiture, à bout de souffle, n'en redémarrera plus. C'était écrit : il fallait s'installer ici, et pas ailleurs.

Un an plus tard, je reçus la visite de mes parents. Je leur montrai les environs, fière de ce « pays de cocagne » (dixit mon père) et persuadée de leur faire découvrir la région. Stupéfaction : le château de Duras, à 9 km de la maison, leur était familier. Mieux : ils me révélèrent qu'ils l'avaient visité avec moi, quand j'avais trois ans, lors des seules vacances que nous ayons passées ensemble.

Aussi, quand un enchaînement d'heureux imprévus et de fabuleux hasards m'amena à découvrir ce D.U. de Généalogie à distance de l'Université de Nîmes, il ne faisait aucun doute pour moi que j'allais parler de Monségur, et tenter, à ma façon, de rendre hommage à ce petit coin de paradis. Il s'agissait de prendre comme objet d'étude un couple « au hasard », marié entre 1833 et 1842. J'utilisai *geneanet* en ne remplissant dans la barre de recherche que les dates comprises entre 1833 et 1842 et la commune de Monségur. C'est ainsi que le site me fit découvrir Joseph Édouard Trasforest et Clotilde Lavinia Lavenue, mariés à Bordeaux et dont certains ancêtres avaient vécu à Monségur. Pourquoi eux ? Parce que je souhaitais étudier une profession qui ne fût pas celle d'agriculteur, un métier très répandu que je ne manquerai pas de rencontrer dans mes recherches futures, et parce que je redoutais d'être confrontée à un manque de données. Ainsi furent écartés Pierre Escurignan, Jean Sauvestre et quelques autres ; de même que ceux dont la descendance s'éteignait trop vite après eux.

Ce couple, sans appartenir à ma famille, faisait pourtant écho à mon histoire : le patronyme de Trasforest, que l'on pourrait comprendre comme « qui traverse la forêt », m'évoque mon père, qui travaillait pour l'Office National des Eaux et Forêts. La profession du mari, pharmacien, me rappelle mon grand-père paternel, qui travailla dans une herboristerie de 1946 à 1948, puis étudia la Biologie des rongeurs à l'Institut Pasteur avant de créer sa propre entreprise en 1950 et d'inventer un raticide anticoagulant. En outre, mes recherches sur la pharmacie au XIX^e siècle allaient coïncider avec un projet personnel, celui-là même qui m'a amenée à m'inscrire à ce D.U. : j'effectue des recherches sur Marie Capelle Lafarge, qui fut accusée en 1840 d'avoir empoisonné son mari à l'arsenic. Ce fait divers inspira Flaubert pour son roman *Madame Bovary*. À moi, il m'inspira l'envie de me documenter sur l'affaire, de lire l'ouvrage de Chantal Sobieniak, *Rebondissements dans l'affaire Lafarge*, qui me fascina, et de découvrir que la généalogie était bien plus que ce que je pensais.

J'établis une autre ressemblance entre les Trasforest, les Lavenue, leurs ancêtres et moi-même : on entend souvent dire, quand on étudie la généalogie, que les familles, jadis, ne bougeaient pas : plusieurs siècles après, on retrouvait encore des descendants au sein de la même commune, ou bien cinq-dix kilomètres plus loin. Mais la plupart des protagonistes étudiés pour ces recherches avaient la bougeotte ! Je ne crois pas qu'ils aient eu, du moins dans les lignées agnatiques, d'aïeul installé à Monségur depuis les origines ; de temps à autre, tel ou tel nom « apparaît » dans les actes du village, comme par enchantement, pour la première fois. J'ai moi-même choisi de m'installer ici du jour au lendemain.

Voici le fruit de mes recherches ; je vous souhaite une bonne lecture.
INTRODUCTION

Samedi 7 mai 1842. C'est, en France, et particulièrement à Bordeaux où l'action se déroule, un printemps sec, inaugurant une année sèche.

Ce même jour, à l'autre bout du monde, un puissant tremblement de terre de magnitude 8,1 sur l'échelle de Richter détruit la ville Cap-Haïtien au nord d'Haïti, causant la mort de plus de cinq mille personnes.

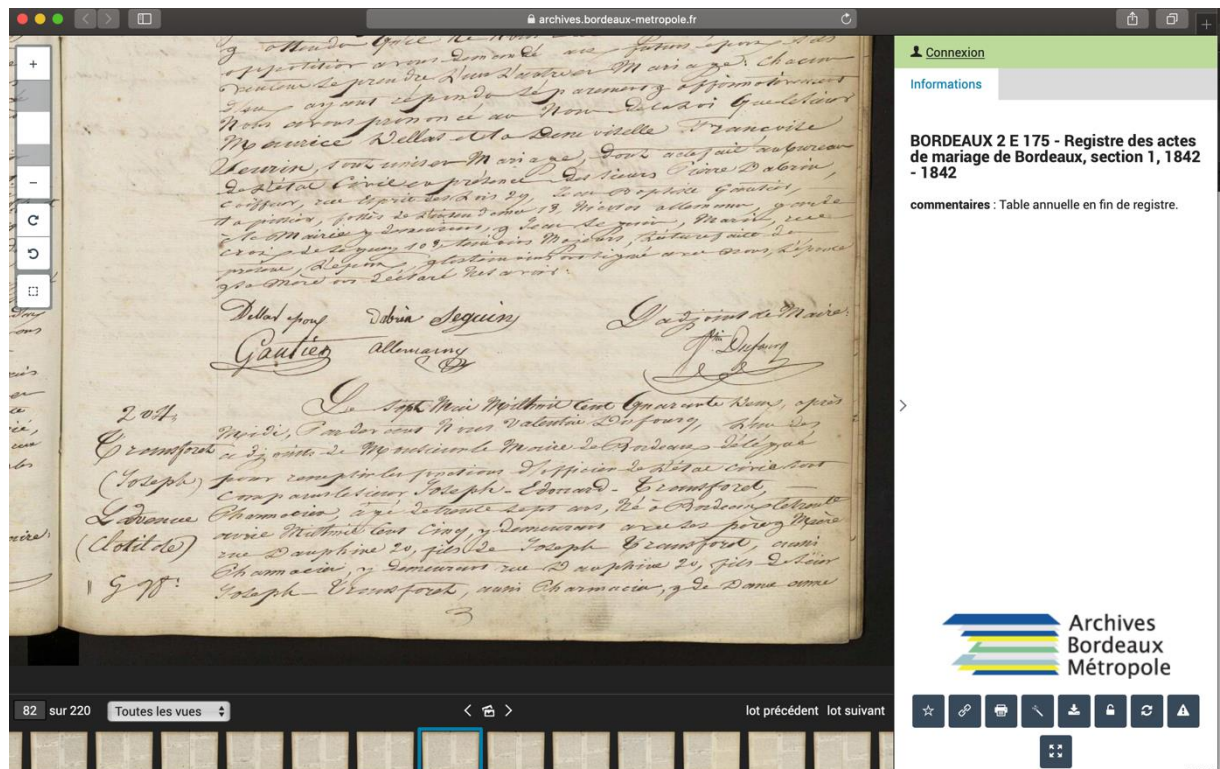
A Hambourg en Allemagne, un incendie qui dure depuis le 5 mai achève de détruire l'église Saint-Pierre.

Alors que le gouvernement de Louis-Philippe vient de voter la construction d'une voie ferrée reliant Bordeaux à Bayonne, personne ne peut se douter que le lendemain aura lieu à Meudon, sur la ligne Paris-Versailles, la première catastrophe ferroviaire de France qui fera cinquante-deux morts et une centaine de blessés graves.

Voilà de tragiques circonstances, mais l'histoire ne retient souvent que les catastrophes, alors que la vie est jonchée de petits événements fort joyeux, si vite oubliés.

Nous voulons croire que les noces qui se déroulèrent ce samedi 7 mai 1842 à Bordeaux furent heureuses : il y avait sûrement de quoi se réjouir. Les époux se connaissaient, puisqu'ils étaient cousins germains et vivaient à la même adresse avec leurs parents respectifs. Ils appartenaient à une classe sociale moyennement aisée. Ils vivaient au cœur d'une ville en plein développement, avec des parcs et des promenades, sous une météo clémente, dans une région viticole. Le futur était pharmacien, une profession respectée, et s'appêtait à associer son nom à une invention œnologique.

Notre document de départ est donc cet acte de mariage¹. Nous en mettons une copie ci-dessous, en trois pièces pour pouvoir inclure les signatures.





Archives Municipales de Gironde, BORDEAUX 2 E 175, folio 82-83 : acte de mariage de Joseph Édouard Trasforest et Clotilde Lavinia Lavenue le 7 mai 1842 à Bordeaux

D'après les tables annuelles du registre d'état civil de Bordeaux, il s'agit du premier des deux mariages qui seront célébrés dans la section 1 de la ville ce jour-là ; il y aura aussi deux mariages dans la section 2 (la ville n'était alors divisée qu'en deux sections).

En voici la transcription :

Marge : 204

« Transforest (Joseph) Lavenue (Clotilde)

Le sept mai mil huit cent quarante deux, après midi, pardevant nous Valentin Dufourq, ... des adjoints de Monsieur le Maire de Bordeaux délégué pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil sont comparus le sieur Joseph-Edouard-Transforest, pharmacien, âgé de trente-sept ans, né à Bordeaux le trente avril mil huit cent cinq, y demeurant avec ses père et mère rue Dauphine 20, fils de Joseph Transforest, aussi pharmacien, y demeurant rue Dauphine 20, fils de Sieur Joseph Transforest, aussi pharmacien, et de Dame Anne Lavenue, son épouse, d'une part, et Demoiselle

Clotilde Lavenue, âgée de dix-sept ans, née à la Nouvelle-Orléans, Etats-Unis d'Amérique, le premier juin mil huit cent vingt-quatre, demeurant à Bordeaux avec son père, susdite rue Dauphine 20, fille de sieur Joseph Hyacinthe Lavenue, propriétaire, et de feu Dame Elisabeth Mac Alpine, son épouse, d'autre part. Lesquels comparants voulant s'unir en mariage agissant le premier comme majeur du consentement de son père ici présent, et la dernière comme mineure, aussi du consentement de son père également ici présent. En conséquence ils nous requièrent de procéder à la célébration de leur mariage tout(es) les publications ont été faites devant la principale porte de l'hôtel de ville les dix-sept et vingt-quatre du mois dernier à midi, sur quoi, déferant à leur réquisition après avoir donné lecture des pièces relatives à leur état et du chapitre six du titre cinq du code civil et ... du ... ne nous a été signifié aucune opposition avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre l'un l'autre en mariage : chacun d'eux ayant répondu séparément affirmativement nous avons prononcé au nom de la loi que le sieur Joseph Edouard Transforet et la demoiselle Clotilde Lavenue, sont unis en mariage, dans acte fait au bureau de l'état civil en présence des sieurs [Gusta (ve)] Bruère, bijoutier, rue du Palais Royal 8, Pierre Laumond, commis, rue Monbazon 3, François Douat, Commis, rue St Paul ... et Pierre Lanus, aussi commis, rue des ayres 64, témoins majeurs, du présent, les époux, leurs pères et les témoins ont signé avec moi.

J^h Trasforest fils M. ... époux

Clotilde Lavinia Lavenue épouse

Trasforest père J^h Lavenue

L'adjoind de maire

P^{hi} Dufourq

Lanus

J. Bruère

Laumond

F. Douat »

Joseph a trente-sept ans, et Clotilde en aura dix-huit le mois prochain ; elle est encore mineure, la majorité étant alors fixée à vingt-et-un ans.

Ce sont deux cousins germains donc, deux jeunes personnes qui jusqu'à cette date vivaient déjà sous le même toit, à l'adresse 20, rue Dauphine. Il existe aujourd'hui une « rue de la Dauphine » à Bordeaux, mais elle est située en dehors du centre-ville historique ; elle n'est dans Bordeaux que depuis les agrandissements successifs de la ville, aux XIX^e et surtout XX^e siècles. Les noms des anciennes rues de Bordeaux, consultables sur *fr.geneawiki.com*, nous enseignent que la rue Dauphine de la première section de Bordeaux en 1842 (donc du centre-ville, proche de l'Hôtel de ville) s'appelle désormais rue du Docteur-Charles-Nancel-Pénard, en hommage à un héros de la Résistance fusillé au camp de Souge, en Gironde, sous l'Occupation. *GoogleMaps* nous montre, à cet emplacement, un établissement de soins et de massages au rez-de-chaussée, surmonté de trois étages ; c'est un immeuble ancien de style

classique, en pierre blonde, caractéristique du style architectural de la ville, qui remonte au XVIII^e siècle.

Est-ce l'amour, le patrimoine ou le devoir qui a poussé ces deux-là à convoler ? Leurs dix-neuf ans d'écart ne leur ont pas permis de partager leurs jeux d'enfants, et Clotilde, née en Louisiane, y était restée au moins jusqu'à ses neuf ans, quand elle perdit sa mère en 1833².

Son père, Joseph Hyacinthe Lavenue, s'était établi en Louisiane en tant que planteur : il voulait faire fortune. Il y rencontra Elisabeth Mac Alpine, fille d'émigrés irlandais ou écossais, qu'il épousa et qui lui fit quatre enfants. Elle mourut peu de temps après la naissance du dernier, le 9 juin 1833, à la Nouvelle-Orléans². Selon des archives familiales, Simon, l'aîné, avait quatorze ans si toutefois il vivait encore ; Joseph Émile était mort en 1825 ; Clotilde Lavinia avait neuf ans et Joseph James, environ un an. Devenu veuf, Joseph Hyacinthe confia ses enfants à quelque âme charitable et, les laissant sur place, embarqua pour la France.

Un Joseph Lavenue, dans les registres de la Nouvelle-Orléans³ pour l'année 1832, est enregistré à l'adresse Bayou Road mais sa profession n'est pas indiquée. Nous avons trouvé une page similaire qui indiquait 425 Bayou Road ; il est possible que ce soit lui, mais les nombreux autres noms à cette adresse suggèrent que c'était un gros immeuble. La ville s'est considérablement développée depuis le XIX^e siècle et les vues aériennes fournies par *Google Maps* ne permettent pas de dire à quoi ressemblait le paysage urbain à cette époque. En tout cas, à la même adresse, on trouve plusieurs veuves et des charpentiers, un professeur... donc des professions de la classe moyenne, et non des bourgeois ; mais sans doute se trouva-t-il dans le lot quelque'un de confiance pour s'occuper des enfants, le temps qu'il retourne en France.

Il se rendit à Bordeaux chez sa sœur, Victoire Anne, qui vivait avec son époux et quelques-uns de ses enfants devenus adultes au 20 rue Dauphine.

Il repartit en Louisiane, seul, en 1836 ; entre-temps, il avait trouvé, semble-t-il, ce qu'il était sûrement venu chercher : une nouvelle épouse, mais peut-être pas choisie pour servir de nouvelle mère à ses enfants puisqu'il s'écoula sept ans entre le décès d'Elisabeth² et le moment où leur père se remaria⁴. Il avait jeté son dévolu sur sa propre nièce, l'une des filles de sa sœur, Marie Antoinette Agathe Zélia Trasforest.

Nous savons, toujours grâce à la mémoire familiale, qu'il revint à Bordeaux en 1839 avec sa fille Clotilde Lavinia, à présent âgée de quinze ans, et son plus jeune fils, Joseph James, sept ans. Si l'aîné avait survécu, il avait désormais vingt-et-un ans et était majeur, donc libre de rester sur le nouveau continent. Joseph Hyacinthe épousa Marie Antoinette le 27 mai 1840⁴ ; entre-temps Joseph Édouard et Clotilde Lavinia se connurent, et se plurent.

Bien que le XIX^e connaisse encore des mariages arrangés, nous ne pensons pas qu'il se soit agi entre Joseph Édouard et Clotilde d'une alliance de ce type. On connaît les unions remarquables, mais c'est ici un scénario différent qui se met en place : *a priori*, pas d'héritage si énorme qu'il faille éviter de le disperser, mais plutôt quelque chose de non calculé, d'inopiné.

Nous ne disposons pas de la dispense de parenté du tribunal civil, ni de celle – sans doute fournie par le Pape, puisqu'il s'agissait d'une consanguinité au deuxième degré – du mariage religieux.

C'est donc à une sorte de microcosme que fait penser cette famille Trasforest-Lavenue au milieu du XIX^e siècle ; pourtant, leurs ancêtres viennent d'horizons différents et éloignés. Qu'est-ce qui a pu les pousser à se retrouver là, à Bordeaux, et à s'y fixer sur plusieurs générations ? La généalogie n'a certes pas réponse à tout, et il nous faudra souvent supposer, fermer des portes sans pour autant en ouvrir d'autres, mais surtout observer et s'efforcer de rester logique. Ces trous dans l'histoire de nos ancêtres, que l'historien trouverait frustrants, le généalogiste s'en empare avec convoitise ; il tire autant de fils qu'il peut et, tel Pénélope attendant le retour d'Ulysse, tisse une toile qu'il lui faut souvent défaire et recommencer. Mais, faire et défaire, c'est toujours travailler ; et quand parfois, au milieu de tous ces fils emmêlés,

surgit un motif identifiable ou récurrent, on sent qu'on se rapproche de la vérité et que toutes les théories échafaudées ne l'ont pas été en vain.

Notre recherche généalogique nous a amenée à explorer des lieux variés, et parfois éloignés. Nous évoquerons d'abord la branche commune à nos deux mariés de 1842 – commune car, nous l'avons vu, il s'agit d'un mariage consanguin : les deux époux étaient cousins germains. Les ancêtres maternels de Joseph Édouard et les ancêtres paternels de Clotilde Lavinia étaient de Monségur (la mère du marié et le père de la mariée étaient frère et sœur), avec une branche venue de La Réole.

Nous indiquerons ensuite ce que nous savons de la branche maternelle de la mariée, ce qui nous conduira en Louisiane sur les traces d'ancêtres suisses.

Puis, nous irons en Dordogne et un peu en Charente sur les traces de la branche paternelle de Joseph Édouard.

Enfin, le couple et sa descendance nous ramèneront à Bordeaux.

Cette diversité inattendue des lieux de vie de la famille étudiée nous aura ainsi permis de consulter des archives départementales comme municipales, et d'effectuer des recherches en ligne, notamment en langue anglaise, à l'international.

Nous remarquons très vite que le prénom Joseph est récurrent dans cette famille, aussi bien du côté des Trasforest (Joseph, Jean Joseph, Joseph Édouard, Joseph Édouard Émile Alexandre, Joseph Alphonse...) que du côté des Lavenue : Joseph Hyacinthe appela ses fils Joseph Émile, Joseph James, Joseph Louis Gonzague et Joseph Ildebert Hyacinthe. Pour compliquer les choses, on a donc des frères dont le prénom Joseph apparaît en premier dans les actes, que leur aîné homonyme soit décédé ou non. On comprend alors pourquoi, au XIX^e siècle encore, il était fréquent de choisir de se faire appeler par son deuxième ou troisième prénom. Pour éviter toute confusion, et malgré la lourdeur du procédé, nous prendrons le parti de toujours préciser de quel Joseph nous parlons, par exemple en appelant notre marié de 1842 Joseph Édouard.

C'est à Monségur que vécut la branche la plus ancienne de la famille du couple formé par Joseph Édouard et Clotilde Lavinia que nous ayons pu remonter.

Il convient de s'arrêter un instant sur notre méthode et les obstacles rencontrés. Nous avons expliqué dans un prologue comment nous avons procédé pour retenir le couple de l'étude, mue par l'envie de travailler sur Monségur, le souhait de nous confronter à une famille de notables et intéressée par la profession de médecin-pharmacien-inventeur du mari. De nombreux renseignements, collectés par une descendante de cette famille, Mme Reynolds-Casanova, figuraient déjà sur *geneanet*. Nous avons souhaité dans un premier temps vérifier ces données et creuser davantage par nous-même, afin d'étoffer cet arbre. Mais force est d'admettre que le travail de recherche de Mme Reynolds-Casanova était déjà remarquable, et que relativement peu d'informations concernant l'état civil sont des trouvailles personnelles, malgré de longues consultations de tables et de registres de plusieurs communes. Aussi, nous faut-il préciser que François et Antoinette, les aïeux de cet arbre, figuraient déjà dans la page de Mme Casanova-Reynolds et que nous ne sommes pas parvenue à remonter plus haut.

Nous avons pris le parti de travailler sur une famille étrangère à la nôtre, afin que chaque donnée collectée soit inédite à nos yeux. Notre arbre généalogique, du côté paternel, a déjà été réalisé par un professionnel, et pour avoir tenté de travailler sur la branche maternelle il y a quelques années, nous avons été frustrée par l'incapacité de remonter au-delà d'ancêtres peu éloignés qui étaient des enfants trouvés.

Nous nous sommes donc appuyée sur le travail de Mme Reynolds-Casanova mais avons fait le pari, un peu risqué, de la contacter très tardivement – alors que nous étions déjà passée à la rédaction. Pourquoi ce choix ? Nous avons peur de nous faire « mâcher le travail » et voulions nous prouver quelque chose à nous-même... et nous l'avouons humblement, si c'était à refaire, nul doute que nous choisirions la même famille, mais aussi que nous tenterions de la contacter plus tôt, et que nous nous y prendrions autrement au point de vue du rythme.

L'année 2020 n'a pas été aussi fructueuse que ce que nous aurions pu l'espérer en commençant ce D.U., les centres de recherche étant fermés au public et la plupart des agents territoriaux, en télé-travail. Nous avons donc dû, nous aussi, télé-travailler : mais les recherches sur internet, aussi passionnantes soient-elles, ont leurs limites. Nous avons aussi nos propres torts, que nous attribuons à une mauvaise méthode d'approche. Nous regrettons notamment d'avoir trouvé certains actes notariés très tardivement, ce qui nous a empêchée de « rebondir » d'acte en acte bien que nous ayons les cotes (nous habitons à une heure de route des archives) : ainsi, nous n'avons pas consulté le registre des hypothèques. Nous avons commis des erreurs stratégiques, par exemple en nous rendant souvent aux Archives Départementales au détriment des Archives Municipales : par exemple, nous n'avons pas de recensement pour la ville de Bordeaux, car ils ne sont pas numérisés. En outre, des photos d'actes trouvés *in extremis* sur place se sont avérées lacunaires et nous avons dû retourner consulter un acte vu quelques jours plus tôt à cause de notre étourderie (mais bien nous en a pris, car il s'est trouvé que les feuillets manquants apportaient des réponses à des questions que nous nous posions depuis plusieurs mois !)

Nous avons aussi, il faut l'avouer, tourné en rond. Nous étions résolue à aller taquiner les ascendants du couple de 1842, et presque à laisser leurs descendants tranquilles, dans une sorte de pudeur exagérée.

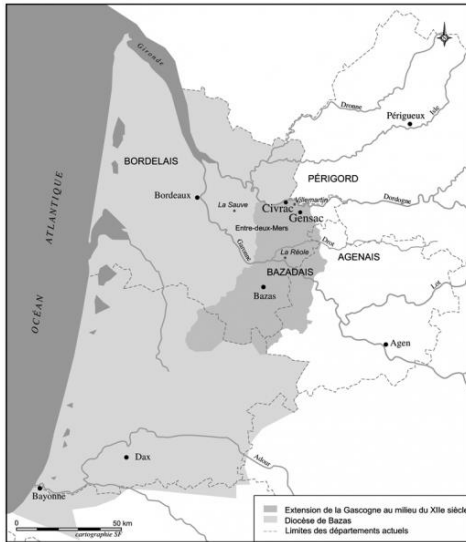
Toutes ces erreurs de parcours nous ont éclairée et nous sommes certaine, en tout cas, de ne plus les reproduire. Et, si ce mémoire est aujourd'hui achevé, il reste beaucoup à conquérir dans les archives à propos de la famille Trasforest-Lavenue, et nous ne manquerons pas de poursuivre l'aventure.

I. Ascendance

A. Monségur : un village d'élection

Monségur, en Gironde, appartenait avant la Révolution au diocèse de Bazas et, lors de sa création au Moyen Âge, faisait partie de la paroisse de Neujons.

Située à une soixantaine de kilomètres de Bordeaux, la commune est presque limitrophe du département du Lot-et-Garonne. Sa région naturelle est appelée l'Entre-deux-Mers car elle est enserrée entre la Dordogne au nord et la Garonne au sud. C'est une terre de vignobles jouissant d'un climat océanique tempéré.



Diocèse de Bazas, fin XI^e et première moitié du XII^e siècle.



Monségur (ajouté par nous)

Cartes tirées du travail réalisé par Sylvie Faravel, « Deux seigneuries nord-bazadaises des bords de la Dordogne »

Elle est la première bastide anglaise de l'Entre-deux-Mers. Une bastide (de l'occitan *bastida*) désigne une « ville nouvelle ». Les historiens s'accordent pour faire remonter sa création à la date à laquelle sa commanditaire, Éléonore de Provence (1223-1291), fille d'Édouard I^{er}, reine d'Angleterre et belle-sœur de Saint Louis, signa sa charte de coutumes. Comme cette charte fut signée à Bordeaux le 26 juillet 1265, on retiendra donc 1265 comme date de création de la ville ; certains historiens, cependant, attestent d'une cité déjà en place en 1263.

Cette création répondait à un désir de la part du roi d'Angleterre Henri III, époux de ladite Éléonore, de concurrencer le pouvoir des hauts dignitaires ecclésiastiques et d'établir des prévôts pour contrôler l'administration et le commerce.

Ces fonctions pouvaient être jusque-là assurées par des seigneurs locaux, mais aussi des abbayes, comme c'était le cas à Saint-Ferme, à 5 km de Monségur.

Le fonds du GAHMS, Groupe Archéologique et Historique du Monségurais (consulté sur place à la Médiathèque de Monségur) et les excellents articles de l'historienne locale Marie-Claude Jean ainsi que l'ouvrage d'Anthony Lee *Monségur : histoire de la bastide, de sa région et des villages voisins* nous ont permis d'établir l'historique de la ville.

Il y a beaucoup à dire sur Monségur, et la chaleur de ses habitants, les nombreux services qu'elle propose et son atmosphère festive (dont le festival *Les 24 heures du Swing* organisé chaque été n'est qu'un exemple parmi tant d'autres) ne doivent sans doute pas tout à son histoire. C'est une ville qui connut des heures sombres. Nous nous efforcerons cependant de retracer le passé dans les grandes lignes, en nous arrêtant avant la Révolution, puisque c'est à peu près à cette date que les ancêtres de Joseph Édouard et de Clotilde Lavinia (ancêtres communs, d'ailleurs) vinrent s'établir à Bordeaux.

Nous évoquerons donc successivement les particularités topographiques de Monségur, puis sa démographie avec quelques remarques anthroponymiques, les religions qui s'y côtoyèrent, ses blasons successifs, son mode d'administration (assuré par les jurats, le Conseil

des cinquante, le prévôt et le seigneur), les libertés qui lui ont été conférées par la charte, enfin son économie.

* Topographie de Monségur

Une caractéristique des bastides est la gestion de leur espace : une place centrale carrée, dédiée aux affaires (politique et négoce), étend ensuite sa géométrie à tout un quadrillage précis de rues et de ruets, aussi perpendiculaires que la réalité du terrain le permet. Un ensemble de documents relatifs à la création de Monségur, *l'Esclapot*, conservé à la mairie, indique même les dimensions que devaient avoir les maisons et la largeur des rues (soit 24 pieds). L'église, séparée du monde profane, se situe généralement dans une rue qui part d'un des angles du carré. A Monségur, l'église Sainte-Marie, également appelée église Notre-Dame, fut édifée vers 1280 et se trouve à l'angle nord-est de la place. Comme toutes les églises de bastides, elle consiste en une simple nef rectangulaire bordée de chapelles latérales. Le clocher et la nef sont néogothiques ; les clefs de voûte sont peintes.

Au milieu de la place s'élève une halle en bois (remplacée au XIX^e siècle par une structure de fer) qu'encadrent quatre rangées de maisons à cornières (les plus anciennes datant du XIV^e siècle), assez hautes pour permettre à un homme de passer dessous à cheval. Plus tard, ces maisons furent augmentées d'un emban ou galerie couverte. La maison des jurats se situait sans doute à l'actuel emplacement de l'hôtel de ville, côté sud. Elle accueillait les délibérations de la jurade et abritait le sceau de la ville.

Seule bastide située en hauteur, son nom, attesté dès avant sa création, signifie « mont sûr » (de l'occitan *montis securis*). Sous la Révolution, elle fut temporairement renommée « Montagne impérisable ».



*Plaques de rues à Monségur
(photo personnelle)*

Son emplacement a peut-être été choisi en tenant compte de la proximité de La Réole, distante de douze kilomètres, et qui était considérée au Moyen Âge comme la deuxième ville la plus importante de la région après Bordeaux.

Sa position élevée lui assigne un rôle défensif que les bastides, en général, n'ont pas, mais qui lui servit à maintes reprises, au cours de sièges qu'elle eut à subir. D'ailleurs, le nombre élevé de puits communaux découverts par les historiens à Monségur semble indiquer que la ville avait été pensée, dès l'origine, pour pouvoir tenir un siège.

Jusqu'en 1470, le bétail était rentré chaque soir : il devait donc y avoir des étables, des porcheries et des granges au sein même de la ville.

En outre, la ville était dotée par le passé de quatre portes. De nos jours, subsistent des vestiges de remparts donnant sur un versant abrupt côté nord. En contrebas, le Dropt est le principal cours d'eau de la ville, et servait à convoier des marchandises jusqu'à La Réole. Mais il existe aussi des rus côté sud, qui desservirent d'autres activités.

Monségur, par les routes d'aujourd'hui, est à 56 km de Bordeaux, à 34 km de Bazas, à 13 km de La Réole, à 8 km de Castelmoron-d'Albret, où séjourna plusieurs fois Jeanne d'Albret, la mère d'Henri IV. Tour à tour anglaise et française, Monségur subit la guerre de Cent Ans ; Castillon-la-Bataille, lieu d'une victoire décisive pour les Français, n'est qu'à 24 km au nord.

* Démographie et anthroponymie

La poussée démographique des XII^e et XIII^e siècles, liée aux grands défrichements, fut liée à la fois liée au taux de natalité et au flux migratoire.

À la fin de la guerre de Cent Ans, la plupart des maisons étaient en ruines ; elles furent plusieurs fois détruites et reconstruites, si bien que, de nos jours, les plus vieilles ne datent « que » du XVII^e siècle. Il fallait repeupler, reconstruire ; la région, qui avait connu une baisse démographique importante, attira une population migratoire venue du nord de l'Aquitaine (du Poitou, du Limousin, de la Saintonge, de la Vendée et de l'Angoumois), venue défricher des hectares de tenures pour ainsi dire bradés. Monségur fut l'un des deux foyers d'accueil de ces « Gavaches », terme méprisant utilisé par les populations locales pour désigner ces étrangers qui apportaient leur langue d'oïl en pays de langue d'oc : on parle de « Petite Gavacherie » ou « Gavacherie de Monségur », que l'on oppose à la « Grande Gavacherie » autour de Cognac. Néanmoins, comme ils étaient peu appréciés, ces migrants s'installaient surtout à la périphérie des villes. D'après Anthony Lee, « ils introduisirent leurs noms de famille reconnaissables aux suffixes *-eau*, *-et*, *-aud*, *-au*, *-aut* ». Nous pouvons donc supposer que les porteurs des noms Rambaud et Nau, que nous rencontrons au début du XVIII^e siècle dans l'arbre généalogique étudié, étaient des descendants de Gavaches. Dans le *Littré des noms de famille*, nous trouvons comme explication au nom de Rambaud : « forme occitane de *Raimbaud*, qui vient d'un autre nom de personne d'origine germanique, *Raginbald*, du germ. *Ragin*, conseil et *bald*, audacieux. Localisation : surtout sur la Loire-Atlantique jusqu'en Gironde ». Pour Nau, elle suggère : « Peut être une variante du prénom Noël, du lat. *natalis*, *nadalis*, et désigner une personne née le jour de Noël ; peut venir aussi de l'anc. fr. *nau*, bateau, nef, du lat. *navis*, navire. Localisation : en grande majorité en Moselle, puis en Gironde et en Maine-et-Loire. »

Les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles n'épargnèrent pas davantage la population : selon Anthony Lee, vers 1524, plus de la moitié de la population de La Réole mourut.

En 1629, l'épidémie sévissait à La Réole. Toute personne venant de ce bourg devait rester en quarantaine, faute de quoi elle risquait une forte amende. En 1630, la plupart des habitants de Monségur, y compris la majeure partie des jurats, se réfugièrent à la campagne pour échapper au fléau. Cette épidémie figure dans les annales comme un « désastre » pour la ville. « La peste fait un grand ravage dans Monségur » écrit l'évêque de Bazas cité par Anthony Lee. Dans la *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790* (série E supplément, tome 2^e, n° 2164 à 3697) rédigé par M. Gaston Ducaunnès-Duval, employé aux archives, 1901 (livre numérisé), on lit p. 378 : « Inhumation de Jeanne La Nouvelle, qui porta la contagion de Monségu[r], et a causé de grandz dommages en la présent ville et

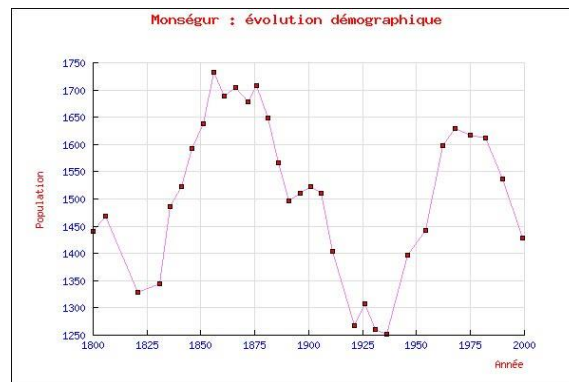
grande mortalité. Pleust à Dieu qu'elle feus testée jy a longtemps en paradis ! » (Le 20 juillet 1630 à Saint-Macaire).

À la même époque, la famine sévissait ; à cela vint bientôt s'ajouter la Fronde...

En 1652, la ville subit à nouveau une terrible épidémie de peste.

Enfin, en 1722, une épidémie ressemblant à la peste frappa de nouveau la région.

Le graphique ci-dessous, tiré du site touristique *valleedudropt.com*, nous montre l'évolution de la démographie monséguraise entre 1800 et 2000. On constate que, même au plus bas (un peu avant 1940), la population n'est jamais passée sous le seuil de 1200 habitants. Même si la courbe obéit à une succession de pics et d'effondrements, à cinq cents habitants près, le chiffre est stable. Certes, mais cinq cents habitant, c'est à peu près le tiers de cette population ! Néanmoins, on voit qu'en 2000, il y a presque le même nombre de Monségurais qu'en 1800. Le pic le plus bas correspond à une période de guerre ; la ville est prospère dans la seconde moitié du XIX^e siècle. De nos jours, il n'y a que très peu de commerces en cessation d'activité, et la ville propose un large choix d'infrastructures, de magasins et d'animations. C'est d'ailleurs une région touristique, où la population estivale s'accroît, grâce à l'attrait notamment des marchés nocturnes, et où un nombre non négligeable d'Anglais choisissent de s'installer à l'année.



Population de Monségur, de 1806 à 2000
valleedudropt.com

* Religion

C'est évidemment le catholicisme qui prévaut dans la bastide, et on a vu que la place de l'église était dûment prévue dès le départ sur n'importe quel plan de bastide. À Monségur, l'église Sainte-Marie, également appelée l'église Notre-Dame, est créée vers 1280 le long d'un des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le cimetière, en revanche, ne la jouxtait pas. Le cimetière Saint-Michel, qui remonte au moins au XIV^e siècle, était dans la partie sud-est avec sa chapelle, non loin des remparts.

L'*Esclapot* rapporte, dans l'article 27 de la Charte, que l'on n'excluait pas les Juifs de Monségur : la décision revenait aux jurats de les laisser s'établir ou non. Il semblerait de toute façon que c'était à eux (les jurats) de décider d'accepter ou non n'importe quel nouveau venu, et qu'ils choisissaient en fonction de ce qu'il pouvait apporter à la cité : de l'argent (pour avoir le droit de devenir bourgeois de la bastide, il fallait payer une sorte de droit d'entrée) et des compétences particulières. Les Juifs, qui étaient des usuriers, favorisaient le commerce, donc on peut imaginer sans trop de risques qu'il y avait bien une minorité juive à Monségur. (C'était un péché que de pratiquer l'usure, aussi valait-il mieux que ce soient les Juifs qui l'exercent,

puisqu'on les disait déjà damnés !). Monségur était, en fait, une ville formée d'une population plutôt hétérogène.

La Guyenne devint une terre de protestants, et de violents affrontements se déroulèrent à Monségur à cause des guerres de religion. La ville était un repère de huguenots ; en juillet 1562, elle subit le siège de Blaise de Montluc qui les massacra. Les jurats furent pendus « avec leurs chaperons sur le col » aux poteaux de la halle.

Le jeune Sully, le futur conseiller d'Henri IV, avait dix-neuf ans quand il mena contre cette ville un assaut décisif au nom du roi (alors Henri III) en 1578.

Il était écrit que la ville devait encore souffrir. En 1652, la Fronde donna lieu au pillage et à la débauche de mille soldats pendant cinq mois ; ils ne laissèrent que des ruines. La plupart des habitants s'enfuirent devant la brutalité déployée.

Pour la petite histoire, en 1657, Louis XIV confia la ville à Gabriel Joseph de Lavergne, Comte de Guilleragues, ami de Mme de Maintenon. Ce noble possédait le château de Saint-Sulpice-de-Guilleragues à quatre kilomètres de Monségur ; il est l'auteur des *Lettres portugaises*.

* Blasons



Blason au XIII^e siècle



Blason au XIV^e siècle



Blason actuel

(Sources : panneaux pédagogiques de Monségur et Wikipedia)

Le blason, à la création de la bastide, représentait l'abondance : il se lisait ainsi : au mont sommé d'un prunier (ou arbre de vie) à six branches, ployée et fruitée chacune d'un fruit. C'était le « mâât de cocagne » dont nous parlions dans le préambule, le *montis securis* éponyme, la montagne où l'on est en sécurité, à l'abri du besoin. Étant très ancien, il est monochrome, même s'il existe une version où, sur fond argent, les meubles sont de sinople et les fruits de gueules.

Philippe VI confie la ville à Jean I^{er} d'Armagnac en 1347. Le blason de la ville va alors être repensé et passer par plusieurs étapes.

C'est sûrement la récupération de Monségur par les Anglais, au cours de la guerre de Cent ans, qui donna la version reproduite au milieu : de gueules au lion d'or passant de senestre à dextre sur une porte. Le lion évoque force et fierté. Le rouge et l'or sont les couleurs des Plantagenêt. Le rouge est le symbole de l'amour, de la vaillance, de la vigueur, du besoin de conquête. L'or est le signe de la lumière du soleil, de l'audace, de la volonté, de la puissance.

Le rouge et le jaune, caractéristiques de l'Aquitaine, se trouvent aussi dans le blason de la ville de Bordeaux, auquel emprunte le blason actuel. La municipalité a opté pour ce blason en 2013, qui est une partition entre l'ancien et le moderne : parti, en 1 de gueules à un arbre de vie d'argent à six branches, trois et trois, fruitée chacune d'une pièce d'or, posé sur un mont isolé du même ; et en 2 d'azur à une porte fortifiée de deux tours non maçonnée d'argent et ouverte du champ, surmontée de la lettre capitale L d'or, et accompagnée en chef de trois fleurs de lys mal ordonnées du même, et en pointe d'un croissant d'argent. La porte flanquée de deux tours indique une ville ; il ne faut pas la confondre avec un château, d'autant plus qu'il n'y eut pas de château à Monségur. Les Capétiens s'invitent dans cette partition, à senestre (notre

droite), avec les couleurs azur et or. Le bleu représente la loyauté. L'or incarne la chasteté, la justice, la vérité et la fidélité. Le monogramme « L » est celui de Louis XIV. Ces armoiries ont en commun avec celles de Bordeaux : les couleurs, gueules, argent, azur et or ; les fleurs de lys ; le bâtiment (même s'il s'agit d'un château à Bordeaux) ; et le croissant d'argent.

* L'administration de Monségur sous l'Ancien Régime

Marie-Claude Jean écrit qu'en 1268 l'abbé de Saint-Ferme passe un contrat avec les jurats de Monségur, ce qui prouve la rapide mise en place de ces administrateurs. Elle ajoute : « Le 11 août 1289, la jurade avec le conseil des cinquante établit les premiers statuts. »

Les jurats, au nombre de douze, sont ainsi appelés parce qu'ils devaient jurer fidélité au roi ou à son sénéchal lorsqu'ils étaient élus, chaque année, à Pâques, par les jurats sortants. À cette occasion, ils étaient tenus de faire jurer l'observation des statuts dans la cathédrale Notre-Dame à tous les habitants ayant atteint l'âge de quinze ans, considéré comme celui de la majorité ; cela donnait lieu à une grande fête.

Les Privilèges de Monségur (cote 5 E 98 aux Archives Départementales de Gironde) indiquent qu'« à la fin de la messe, les jurats rappelaient et montraient au prévôt ou au sénéchal l'article 26 sur la prestation réciproque de serment. Puis, le représentant du roi leur faisait lever la main droite, l'un après l'autre, toucher les Saints Évangiles sur le grand autel, baiser la Sainte-Croix, jurer d'être bons et fidèles serviteurs du roi et reconnaître le sénéchal pour leur vrai sénéchal, en plaçant leurs mains entre les mains de celui-ci ou du prévôt. À son tour, celui-ci prêtait serment entre les mains des jurats, jurait et promettait de les maintenir et conserver en leurs privilèges, franchises et libertés et de rendre justice lorsqu'il serait requis et quand besoin serait". En signe de ceci, le sénéchal ou le représentant du roi mettait la main sur les Saints Évangiles et baisait la Sainte-Croix. » Marie-Claude Jean fait observer qu'on retrouve dans cette cérémonie la symbolique de l'hommage du vassal à son suzerain.

C'est donc une oligarchie de bourgeois (et jamais de nobles, en tout cas pas à Monségur) qui dirige la ville au nom du roi, d'abord anglais, puis successivement anglais et français pendant la guerre de Cent ans, avant que Monségur ne devienne définitivement française en 1442. Marie-Claude Jean résume : « La jurade est une assemblée de bourgeois habitants de la bastide où certains ont pris et conservé le pouvoir, formant progressivement une véritable classe dirigeante, contrôlée par le prévôt qui maintenait ainsi la bastide sous la tutelle royale. »

L'historienne ajoute : « Élus par cooptation, ils ont fini par former une classe dirigeante où se retrouvent, de génération en génération, à peu près les mêmes familles : Andraut, Bernard, Faur, Gaubert, Grimoart, Langon, Torgis, Trulh ». Si aucun patronyme de l'arbre généalogique étudié ne se retrouve parmi cette liste, signalons tout de même qu'au moins quatre hommes de la famille de nos mariés ont exercé la fonction de jurat à Monségur : Bernard Boulin (?-1733, avocat au Parlement et premier jurat de Monségur ; Laurent Ragot (1707-1749, bourgeois et ancien jurat) ; Clément Lavenue (1684 ?-1767, bourgeois et ancien jurat de Monségur) ; et Simon Lavenue, fils du précédent (1730 ?-1785, bourgeois, ancien jurat, propriétaire).

Une délibération du 24 avril 1763 (Archives Municipales de Bordeaux, BB 21 et E supplément 3261, folio 426), qui demandait le renouvellement des robes des jurats, nous en donne une description qui nous permet de nous figurer la solennité et l'opulence incarnées par la fonction : chaque robe devait être « my-partie d'un drap écarlate du côté droit et d'un drap de peignon noir du côté gauche de devant de l'un et l'autre côté et le collet, d'un taffetas à deux bouts rubry ; le collet de chacune des dites robes également doublé de la même couleur du taffetas ; les dites robes attachées avec un ruban de la même couleur de la doublure. »

Marie-Claude Jean fait observer que ces tenues s'approchaient certainement de celles des capitouls de Toulouse :



Pour se faire une idée des robes des jurats
Source : fonds du GAHMS

En outre, le partage en deux couleurs rappelle peut-être l'origine anglaise puis française de la ville, ainsi que le fera son blason plus tard : le rouge pour les Plantagenêt et le noir, assez proche du bleu, pour les Capétiens.

Marie-Claude Jean évoque aussi le Conseil des cinquante : « Les jurats aux XIII^e et XIV^e siècles siègent volontiers avec le "Conseil des prud'hommes" appelé "Conseil des cinquante". (...) Ce Conseil des cinquante était constitué de membres de la communauté, qualifiés de bourgeois ou prud'hommes, désireux d'assister aux délibérations de la jurade ou convoqués par les jurats. (...) Lorsqu'ils sont nommément désignés, on compte toujours un nombre différent de cinquante » (entre 24 et 126).

Les douze jurats avaient principalement pour fonction d'établir les statuts règlementant la vie quotidienne de la communauté de la bastide.

La ville fut soumise à un seigneur justicier jusqu'au XIV^e siècle, puis se dota d'un prévôt. Le prévôt, qui chaperonnait les jurats, était nommé par le roi ou par le seigneur. Si les termes de *ballius* (occitan) puis de *bajulus* (latin) furent initialement employés par Éléonore de Provence pour désigner cet agent, faisant penser à « bailli », les textes parlent de *prepositus* en 1288 puis de *prebost* à partir de 1289.

Le prévôt était choisi au sein de la bourgeoisie ou de la petite noblesse locale pour sa fidélité au roi ou au seigneur ; il pouvait venir d'un village voisin, et ne restait pas très longtemps en fonction afin que son pouvoir ne rivalise pas avec celui de l'autorité qui l'avait placé là. Il avait des fonctions variées : il légiférait avec la jurade, établissant les statuts pour la ville et la juridiction qui relevait de sa compétence (pouvoir législatif) ; il devait faire appliquer les statuts de la jurade, mais aussi les mandements et sentences que le sénéchal transmettait au nom du roi ; il était responsable militaire en temps de paix (en effet, les bourgeois de Monséguir disposaient d'armures au même titre que les chevaliers et il y avait un service de guet instauré par les jurats, chargé de surveiller les alentours du haut des tours ou des remparts) ; il collectait ou faisait collecter les redevances et amendes pour le roi ou le seigneur, pour la jurade et pour lui-même ; enfin, il exerçait la haute et basse justice avec les jurats. Il devait rendre des comptes au seigneur.

La juridiction du prévôt de Monséguir s'étendait sur sept mille hectares et comportait neuf paroisses : Monséguir, Guilleragues, Balayssac, Fosses, Sainte-Gemme, Saint-Michel-et-La-Pujade, Saint-Vivien, Saint-Géraud et Cours ainsi que les hameaux de Neujons, Andraud et Montignac aujourd'hui disparus.



Limites de la juridiction de Monségur, en 1307, d'après la carte de Belleyme établie au XVIII^e siècle

Les limites étaient : au nord, l'abbaye de Saint-Ferme (dont nous avons vu que le seigneur-abbé eut à négocier avec les jurats dès 1268 – il contrôlait le Dropt et ses moulins) ; à l'est, le seigneur du *castrum* de Taillecatat ; au sud, les co-seigneurs de Landerron ; enfin, à l'Ouest, la cité rivale de La Réole.

Il semble qu'aucun ascendant en ligne directe du couple étudié n'ait accédé à la fonction de prévôt, consécration ultime à laquelle aspiraient les jurats. Pourtant, la lignée monséguraise compte des bourgeois, des avocats du Parlement et même un chauffe-cire de la Cour des Aydes, et a longtemps obéi à une tradition juridique avant que les membres de la famille ne se tournent vers les professions de soins au XIX^e siècle.

Le seigneur incarne le pouvoir du roi moyennant une rente annuelle ; il est l'usufruitier de la bastide et des terres qui lui sont attachées. Les Plantagenêt voulaient apparemment conserver pour eux les revenus générés par la ville, car Éléonore de Provence n'y établit aucun seigneur. En 1298, c'est le roi de France Philippe le Bel qui nomme à ce poste Géraud de Balène. Par la suite, des seigneurs alternativement pro-Anglais (comme Bertrand de Got qui, en 1311, exempta les Monségurais de tous les péages, sauf de celui de l'eau, et encouragea les échanges commerciaux avec la ville voisine de Duras) ou pro-Français se succéderont. Les principaux noms sont Armagnac, Pellegrue, Albret.

* **Privilèges et économie de Monségur**

Nous l'avons vu, la création de la bastide s'accompagne d'une charte de coutumes signée en 1265 par Éléonore de Provence. Cette charte est propre à Monségur, donc unique, et est conservée dans l'*Esclapot*. Le but était d'attirer des bourgeois, car les Plantagenêt voulaient le maintien de la petite propriété pour éviter le regroupement de grands domaines seigneuriaux qui constitueraient un danger pour le pouvoir royal. Dans l'article 8 de la charte, Éléonore proclame : « Et nous voulons que tout homme et femme qui viendra s'installer en ce lieu soit bourgeois. » Cela signifie à la fois qu'elle demandait la venue d'hommes et de familles prêts à s'engager, à lui être fidèles, à habiter Monségur *intra muros* et, le cas échéant, à défendre la ville ; et en même temps, qu'elle accordait aux nouveaux venus la liberté individuelle. C'est un affranchissement général accordé à tous les hôtes - exceptés toutefois, comme le précise la suite de l'article, « les serfs des chevaliers qui ont des terres autour » : il ne faudrait tout de même pas se mettre à dos de puissants voisins. Afin de confirmer ce statut privilégié des Monségurais, elle renonce à son droit de main-morte.

« Bourgeois » doit donc ici s'entendre comme « habitants du bourg ». Rappelons que jusqu'en 1470, le bétail était rentré chaque soir, ce qui suggère la présence d'étables, de porcheries et de granges. Nos bourgeois pouvaient donc être des notables comme des artisans, des agriculteurs comme des commerçants, et même cumuler plusieurs de ces activités. Il y avait des bouchers, des taverniers, des barbiers (l'*Esclapot* indique le montant de l'amende réservée à un client qui volerait une chope dans une taverne, interdit aux bouchers de répandre leurs déchets sur la place du marché... On ne plaisante pas avec le vin : la maison des jurats de la ville sert de prison, et celui qui quitte une taverne sans payer y est enfermé pendant huit jours !). Sous les remparts, proches du Dropt et des ruisseaux, des moulins permettaient de moudre les céréales, des foulons, de travailler le textile, et il y avait des tanneurs.

Mais la principale activité économique est le commerce du vin. Dès le début du XIV^e siècle, les vins de Monséguir sont exportés en Angleterre. Ils transitent par le Dropt, moyennant un péage, pour faire étape à La Réole avant de rejoindre le port de Bordeaux.

Il y eut même un bureau du papier timbré, que la population incendia en 1678 au cours d'une insurrection.

Presque tous les statuts pris par la jurade ont pour objet la protection des cultures, ce qui prouve l'intérêt tout particulier que la communauté portait à son terroir. L'article 14 édicte : « Il doit y avoir un marché tous les mercredis (...). La foire doit avoir lieu deux fois par an : une fois le jour de la Saint-Sixte, une autre fois le lendemain de la Toussaint jusqu'au jour de la Saint-Martin », soit le 6 août, puis du 2 au 11 novembre. (Monséguir a plus ou moins conservé ces traditions aujourd'hui : s'il n'y a plus de foire, la grande fête locale est celle de la Saint-Louis, qui a lieu le dernier week-end d'août, et le vide-greniers a lieu en hiver, généralement en décembre.)

L'*Esclapot* prévoit la libre circulation des hommes et des biens.

Enfin, les jurats ont réglementé la vaine pâture. Il y a des communaux et des prairies privées ; on promulgue l'obligation de clôturer les jardins et les vignes.

On cultive les poireaux, les choux, l'ail, les oignons, la vime d'oiseau (c'est-à-dire le chanvre), les arbres fruitiers, la vigne, quelques bleds ; la pêche est autorisée. Il y a des bovins aussi bien que des ovins, donc les tisserands travaillent les fibres végétales et la laine.

L'hôpital est un élément fondamental de la vie de Monséguir sous l'Ancien Régime. Il est construit très tôt, par rapport à d'autres villes (par exemple, celui de Cadillac dont nous parlerons plus loin, fut construit en 1617) et permet à la ville d'attirer du monde venu de l'extérieur : pas seulement les indigents, mais aussi le personnel soignant et les pèlerins. En outre, Monséguir peut toujours se targuer aujourd'hui d'avoir cet hôpital, alors que sa population n'est pas très élevée ; s'il sert surtout d'E.H.P.A.D., on y trouve tout de même plusieurs services et des médecins y recevant sur rendez-vous.

En 1306, Édouard I^{er}, le fils d'Éléonore de Provence, roi d'Angleterre et duc de Guyenne, répond à la demande des habitants de Monséguir en donnant à la ville un terrain pour construire un hôtel-Dieu. Le sénéchal Jean de Havering concède alors quatre emplacements pour la construction d'un hôpital destiné à recevoir les pauvres et les malades « enclins aux prières ». Cette donation est datée du 15 avril 1306 dans l'*Esclapot*. On pense que l'hôpital se situe alors aux portes de la ville, à côté du cimetière Saint-Michel, sur la route de Duras. Après la guerre de Cent Ans, l'hôpital de Monséguir prit le nom de Saint-Roch.

Saint-Roch serait né à Montpellier vers 1340. Après des études de médecine, il se rend en pèlerinage à Rome : c'est pourquoi il est représenté en habits de pèlerin, avec un bourdon, coiffé d'un chapeau avec une ou plusieurs coquilles Saint-Jacques. Il montre d'une main une plaie sur sa cuisse. À ses côtés se tient un chien tenant une galette dans sa gueule. Roch, en

effet, avait contracté la peste : la plaie qu'il montre est un bubon. La légende raconte que, s'étant retiré dans une forêt pour ne pas transmettre la maladie, il dut sa survie à un chien qui lui apportait régulièrement son pain quotidien. Guéri, Roch fut pris pour un espion. Jeté en prison, il mourut vers 1378. Patron des chirurgiens et des apothicaires, il protège aussi les vigneron et les tailleurs de pierre. On l'invoque contre les épidémies, en particulier la peste.

Devenu trop étroit et insalubre, l'hôpital est transféré entre 1717 et 1718 : il est désormais accolé à l'église et juxta les jardins du presbytère. C'est là que se situe l'aile ouest de l'hôpital actuel. Il s'agrandit en 1730 puis en 1764. Sa capacité d'accueil est de 7 à 8 malades indigents ; en outre, il loge les sœurs hospitalières de l'établissement de Nevers, qui y travaillent, et comprend des salles communes, comme le réfectoire, ou l'apothicairerie que dirige la mère supérieure. On fait parfois appel à un médecin. Les sœurs dispensent un enseignement aux filles des villageois ; il y a en ville deux régents pour les garçons, qui enseignent le latin et le français.

L'hôpital de Monséjour est contraint de fermer entre décembre 1795 et fin 1806. Avec la guerre d'Espagne engagée par Napoléon I^{er} en 1808, il rouvre ses portes et devient pendant un temps un hôpital d'hôpital militaire.

B. En Gironde

*** Dupié-Chenault**

À vrai dire, c'est sans doute à Bordeaux que l'histoire « commence » et que les premiers protagonistes connus se rencontrent, puisque François Dupié ou Dupie, né au XVI^e siècle, était avocat à la cour du parlement de Bordeaux et chauffe-cire en la chancellerie de la cour des aides de Guyenne.

Mais, dès 1614 au moins, il vit à La Réole, à côté de Monséjour : le 26 décembre 1614, on relève dans un livre numérisé, *Collection des Inventaires sommaires des Archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par Gaston Ducaunnès-Duval, employé aux archives, p.204, la « prestation de serment par-devant les jurats par François Dupie, juge royal » dans le registre des délibérations de la jurade de La Réole.

L'Édit de Joinville établi par François I^{er} en 1535 créait la Chancellerie du Parlement, qui comptait le garde des Sceaux, trois secrétaires, huit référendaires, un chauffe-cire, deux huissiers et deux commis d'audience. Le chauffe-cire, chargé, comme son nom l'indique, de chauffer la cire, assistait le garde des Sceaux qui apposait le sceau royal sur les documents officiels dans cette cire rendue molle. C'était certes un travail demandant de la dextérité, mais surtout une grande discrétion car des secrets d'État, des décrets royaux et d'autres documents non moins importants passaient entre ses mains. Assisté de son valet, il était aussi chargé de tout un cérémonial, comme la présentation du coffre contenant les sceaux au Chancelier qui l'ouvrait avec sa clef.

Si les fonctions de François Dupié lui demandaient de se rendre souvent à Bordeaux, la carte des routes de poste établie par Melchior Tavernier en 1632 nous montre que le trajet La Réole-Bordeaux était relativement aisé (pour l'époque...). La soixantaine de kilomètres en ligne droite équivalait à environ quinze lieues, donc la distance était plus ou moins couverte en une journée.



Carte des routes de poste, Melchior Tavernier, 1632

Dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Gironde, série B – Archives judiciaires, registres d'enregistrement du Parlement, 1 B 1 à 58* rédigé par Jean-Auguste Brutails, on apprend que François Dupié se retire et cède sa charge à un autre en 1620 : « Donation à François Loppès de l'office de lieutenant particulier à La Réole, vacant par la résignation de François Dupié et la démission de Jean Tamaignan (Fontainebleau, 4 avril 1620 ; folio 226) ; au même de l'office de commissaire enquêteur aud. Siège, résigné par led. François Dupié (Bordeaux, 30 septembre 1620, folio 227). »

Avec son épouse Antoinette Chenault, il a au moins deux filles : Jeanne⁵, baptisée le 6 janvier 1629 (parrain : Jean Chenault, aumônier de la reine mère, chanoine de Vannes en Bretagne ; marraine Jeanne de Laroque, épouse de René de Lannau, écuyer, seigneur de Faugas), et Isabeau.

Nous ne connaissons que deux dates dans la vie d'Isabeau : l'année de son mariage, 1625 si l'on en croit Chaix d'Est-ANGE dans son *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle* (volume 6), et celle du baptême de sa fille Françoise⁶ le 10 avril 1633, sœur de François Boulin, l'ancêtre du couple étudié. On peut imaginer, grâce à ces deux dates, qu'Isabeau est née aux alentours de 1605. Elle avait donc une assez grande différence d'âge avec sa sœur cadette Jeanne Dupié, baptisée le 6 janvier 1629 et dont nous reparlerons plus tard.

Autrement dit, le couple formé par François Dupié et Antoinette Chenault a d'abord eu Isabeau, puis, neuf ans après que le père s'est retiré de ses fonctions, Jeanne, fruit d'une grossesse tardive. Si nous n'avons guère plus d'éléments nous permettant d'imaginer quelle était la vie de ces ancêtres, nous pouvons du moins en conclure que tous deux jouissaient d'une bonne santé – et peut-être aussi d'une bonne entente maritale.

C'est la copie de l'acte de baptême de Jeanne⁵ qui nous fournit un début de piste pour remonter plus loin. En effet, alors que Mme Reynolds-Casanova indiquait « Toinette Ghenault » comme épouse de François Dupié, on comprend en voyant le nom du parrain, Jean Chenault, que ce parrain doit appartenir à la famille maternelle et qu'il faut alors lire « Toinette Chenault ». Et si nos recherches sur Antoinette Chenault ne donnent rien de probant, il est intéressant de chercher du côté de Jean, peut-être un frère d'Antoinette.

En tant qu'aumônier de la reine mère, à savoir Marie de Médicis, cet homme de Dieu, quelque peu illustre, a laissé des traces. C'est dans *Le Culte de saint Vincent Ferrier à Vannes aux XVII^e et XVIII^e siècles* de Claire Bourhis (2006) que nous obtenons des renseignements précieux. Tout d'abord, ce « chantre et chanoine, qui mourut à Vannes le 21 mai 1661 et fut

enterré dans la cathédrale, était natif de Bordeaux » (A.M.V. GG 12, registre des enterrements de la paroisse Saint-Pierre d'octobre 1645 à avril 1668, folio 75).

L'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, série G : archives ecclésiastiques, clergé séculier, volume 2 (1901) nous indique p.514 que le 21 février 1614 fut le jour de la réception dudit Chenault par le chapitre, et que le 22 février 1603 (la date n'est pas sûre, en raison d'un problème de lisibilité) eut lieu la « tonsure de Jean Chenault, fils de Guillaume Chenault, procureur du roi à la sénéchaussée de Bordeaux, et de Naudine le Fort, de la paroisse de Sainte-Eulalie de Bordeaux ».

Ces informations tendent à confirmer une origine bordelaise pour Antoinette Chenault et son époux, en même temps qu'elles asseyent la famille étudiée dans une tradition résolument catholique et qu'elles en révèlent le statut assez haut placé dans la hiérarchie sociale. En effet, « aumônier de la reine mère » n'était pas une petite distinction : à titre de comparaison, Marie de Médicis commença par faire de Richelieu son aumônier quand elle le rencontra. A Vannes, le titre du chanoine Jean Chenault était « Messire, noble et discret ». Enfin, le fait qu'il soit fils de procureur du roi nous confirme le contexte familial : tant du côté de François Dupié que de celui d'Antoinette Chenault, nous sommes parmi les juristes ; et c'est normal, puisque les mariages étaient fortement endogamiques sous l'Ancien Régime. Nous parlons de personnes nées au XVI^e siècle qui savaient lire et écrire : on place l'un des fils dans les ordres, à un rang assez élevé. Nous avons là une famille qui cherchait à se rapprocher de la noblesse.

Il nous resterait à vérifier si Guillaume Chenault et Naudine le Fort, les parents présumés d'Antoinette (dans l'hypothèse où Jean était bien son frère) ont eu une fille ainsi prénommée. Mais la brièveté du temps imparti et les conditions particulières de recherches pour le mémoire ne nous permettront pas d'aller plus loin. Nulle trace de Guillaume Chenault, mais il existait au moins en Aquitaine un Pierre Chenault. En effet, on trouve dans *l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Gironde, série B – Archives judiciaires, registres d'enregistrement du Parlement, 1 B 1 à 58* la donation « à Louis Eyquem de l'office de procureur du Roi en l'élection de Guienne, résigné par Pierre Chenault » (Paris, 6 juillet 1623, folio 63) ainsi que la donation « au même de l'office d'avocat du Roi en la même juridiction, résigné par le même Pierre Chenault (même date ; folio 64).

* **Boulin-Dupié**

Isabeau épouse donc en 1625 Pierre Boulin, avocat à la cour du Parlement de Bordeaux. Citons à nouveau Chaix d'Est-Ange : « Pierre de Boulin, auquel remonte la filiation suivie, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux, épousa en 1625 Isabeau du Pié, fille de François, avocat en la cour du Parlement de Bordeaux, chauffe-cire en la Chancellerie de la Cour des aides de Guienne. Cette dame lui apporta la terre du Beysserat, située à Montségur, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. La famille Boulin du Beysserat a fourni une longue suite d'avocats au Parlement de Bordeaux. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Guienne. (...) Les généalogistes paraissent avoir cherché à rattacher la famille Boulin du Beysserat à une famille de Boulin, originaire de Touraine, qui a appartenu à la noblesse de robe parisienne. Cette famille portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de trois roses mal ordonnées d'argent et en pointe d'une tige de lis de même*. On en trouvera une généalogie dans les Dossiers bleus. Son auteur, Pierre Boulin, bourgeois de Tours, marié en 1593 à Michelle le Saint, fut secrétaire de la chambre du Roi et mourut en 1632. Il fut le père de Pierre Boulin, né à Tours en 1595, trésorier des Ordres du roi par intérim en 1652, qui fut pourvu en 1657 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi et qui mourut en 1670. Celui-ci laissa deux fils : 1^o Bernard Boulin, sieur de Moulineaux, d'abord chanoine, qui épousa en 1679 Madeleine Jousset et qui en eut un fils, Antoine-Nicolas, né en 1691 ; 2^o François Boulin,

conseiller en la Cour des aides en 1675, dont le fils, François-Bernard de Boulin, conseiller en la Cour des aides en 1707, épousa en 1727 Anne Hénin. »

Chaix d'Est-Ange a raison de se méfier de cette hypothèse des généalogistes qui l'ont précédé : après vérification, et bien que cette théorie soit alléchante, François-Bernard (qui aurait pu être « notre » Bernard Boulin, l'arrière-arrière-grand-père de nos mariés de 1842), était bien conseiller de la Cour des aides, mais à Paris. Néanmoins, certaines coïncidences permettent de comprendre cette confusion : tout d'abord, on ne trouve nulle trace à Monségur ni à La Réole d'une quelconque famille Boulin avant l'apparition subite de Pierre, l'époux d'Isabeau ; ensuite, tous ont occupé à peu près les mêmes postes, soit à la Cour des aides, soit à la Cour du parlement ; les prénoms sont presque rigoureusement les mêmes : Pierre, François puis Bernard pour la famille étudiée et François-Bernard pour la famille venue de Touraine ; enfin, les dates indiquées pourraient correspondre aux dates de vie de chacun.

Mais nous devons rester rigoureuse et tordre le cou à cette théorie invérifiable, en objectant qu'il s'agissait de deux familles homonymes (ou peut-être cousines ?) qui exerçaient le même métier, à une époque où il était normal qu'un fils embrassât la profession de son père ; que les prénoms François et Bernard semblaient particulièrement à la mode alors, en témoignent François Dupié et Bernard Ragot à la même époque et dans le même arbre généalogique, par exemple ; et en rappelant que nous avons trop peu de dates pour établir une comparaison fondée.

Ces ancêtres lointains puis leurs descendants appartenaient donc au monde juridique, et l'on peut penser qu'ils ont cherché par leurs fonctions à atteindre la noblesse de robe sans jamais y parvenir.

Une piste, qui nous a égarée quelque temps, consistait à croire que Pierre Boulin était à l'origine un Pierre Boutin dont le « t » s'était déformé en « l » sous la plume de quelque curé ou officier royal, et que les deux filles Dupié avaient épousé deux frères Boutin (sans qu'il soit vraiment question d'union remarquable, puisque deux dots auraient dû être versées par la même famille pour les deux sœurs). C'est le « Livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774) » publié par Philippe Tamizeq de Larroque qui nous avait poussée dans cette voie, consultable en ligne dans la *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest*, car l'auteur remonte son arbre et parvient à l'union de Jeanne Dupié, « fille de François et d'Antoinette Ducheyneau » avec Bernard Boutin, sieur de Sebelauges, fils d'Elie Boutin, avocat à la Cour et inhumé dans une chapelle à La Réole en 1673.

Ces indices semblaient pointer du doigt des origines nobles : « Chenault » devenu « Ducheyneau » ne pouvait pas, du seul ajout de la particule, le confirmer, mais l'inhumation dans la chapelle de l'église et les mariages illustres contractés par les descendants semblaient intéressants. De plus, ce Bernard Boutin permettait de penser, par son prénom, qu'il avait eu un ancêtre, son grand-père peut-être, appelé Bernard ; or, Pierre Boulin époux d'Isabeau a pour petit-fils un Bernard Boulin, donc Pierre a potentiellement lui-même un Bernard pour ancêtre. Malheureusement pour cette théorie, rien ne peut nous permettre d'affirmer ou d'infirmer que Pierre Boulin avait pour père Elie Boutin. Les Boutin étaient implantés dans la région depuis un moment déjà et ce patronyme se rencontre souvent dans les actes de BMS, alors que les Boulin n'apparaissent guère à Monségur avant Pierre, qui restera donc pour nous de parents inconnus.

Toutefois, notre première visite aux Archives Départementales de Bordeaux, en novembre dernier, livre peut-être son origine. Nous avons, à cette occasion, cherché à nous initier aux recherches notariales. Après avoir déterminé la liste des notaires monségurais, nous avons pris le parti (pour comprendre assez vite que c'était peu judicieux, notamment à cause de notre manque d'expérience en paléographie à l'époque) de chercher dans les actes les plus anciens. La cote 3 E 14471 correspond aux archives du notaire Pierre Mingault⁷ : deux gros recueils sont disponibles, pour 1622 et 1626, sans rien entre les deux. Rappelons que, selon

Chaix d'Est-Ange, le mariage entre Pierre Boulin et Isabeau Dupié aurait eu lieu en 1625. La « Table des contrats reçus par moi Notaire soubz signé » de 1626 nous donnait à voir à la dix-huitième ligne le nom d'un certain Bernard Boulin ; il se peut que nous tenions là le fameux ancêtre, mais nous n'en saurons pas plus, à cause du caractère lacunaire de ces archives.

Nous étions surtout intriguée par la donation du château du Beysserat par François Dupié à son gendre. Beysserat, à 2,4 km de Monségur, se rejoint très bien à pied en quelque vingt minutes de marche. Le château, aujourd'hui privé, ne se visite pas et nous regrettons que nos efforts pour entrer en contact avec les propriétaires soient restés vains. Nous aurions souhaité, à tout le moins, apprendre de quand datait la construction du château (car son architecture évoque celle du XIX^e siècle), et si, oui ou non, il avait été reconstruit sur les ruines d'un plus ancien. Tous nos efforts pour trouver de la documentation sur cette demeure se sont soldés par un échec, mais nous n'avons pas consulté de terrier donc il y a encore des recherches à mener. Mme Reynolds-Casanova mentionne l'« acquisition de la terre ou du château du Beysserat », or il s'agissait sûrement du terrain uniquement, avec, pourquoi pas, une ou deux fermes dessus.

Pierre Boulin et son épouse Isabeau, soit établis à Beysserat, soit à Monségur et ayant laissé ce terrain hors de la bastide à des métayers, ont au moins deux enfants : Françoise, baptisée à Monségur le 10 avril 1633⁶ (*Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790*, série E supplément p.438), et François, mort le 4 janvier 1694 à Monségur⁸ (*ibid.*, p.439).

C'est le garçon qui nous intéresse. Dans cette copie de son acte de décès, on lit qu'il était avocat au Parlement et qu'il a été inhumé le 14 janvier 1694. De sa naissance, en revanche, nous ne savons rien. Il est possible qu'il se soit marié plus d'une fois : son prénom étant assez répandu, en l'absence d'un homonyme qui aurait exercé le même métier, un cousin germain par exemple, et à condition d'y voir une coquille, on pourrait prendre en considération le « mariage entre François Boutin, avocat à la Cour, et Marthe de Lapeyre le 24 janvier 1663 à Monségur » (*ibid.*, p.438).

Le *Registre pour servir au contrôle des exploits* de 1682 (A.D. Gironde, 2 C 3125)⁹ contient une mention en partie déchiffrable : « Du dixiesme avril 1682 à la requeste de s^t François de Boulin et (...) contre s^t Pierre Bourgoing par bureau royal pour notification d'acte duq(uel) ... ». On voit que la particule précédant Boulin a apparue et disparu au fil des actes.

Le Littré des noms de famille donne pour Boulin : « Vient probablement du nom germ. *Bolin*, diminutif affectueux de *Bolo*, de *bol*, ami, frère. On peut toutefois envisager un toponyme dérivé de l'anc. fr. *boul*, bouleau, ou encore un sobriquet dérivé du nom Boule pour désigner une personne bien en chair. Localisation : En majorité dans le Pas-de-calais, également présent en Aquitaine. » Or, Beysserat vient de *besse*, bouleau, et désigne un endroit planté de bouleaux.

* **Boulin-Despagnet ?**

Dans l'arbre généalogique de Mme Reynolds-Casanova, François Boulin a avec l'énigmatique M^{lle} Despagnet au moins un fils : Bernard Boulin.

Nous n'avons pas trouvé trace de cette M^{lle} Despagnet dans les archives, et son prénom reste inconnu. Son nom de jeune fille était-il vraiment, d'ailleurs, Despagnet ? On peut se poser la question car on trouve en Gironde quelques Despagnet (version vraisemblablement ultérieure du même nom, comme tendrait à le montrer la lettre « i » venue se greffer à cette orthographe), et surtout de nombreux Espagnet. Peut-être alors l'initiale « D » était-elle à

l'origine un « d' », indiquant l'origine géographique : un nom toponymique en somme, indiquant une migration depuis l'Espagne.

* **Boulin-Aucoin**

Bernard Boulin est avocat à la Cour et premier jurat de Monségur : d'après la *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790*, série E supplément 3295 – GG. 6. (p.433), il meurt le 16 janvier 1732 à Monségur¹⁰.

Tragédie des femmes épuisées par leurs couches, fléau de l'époque moderne dans toutes les strates de la société : Bernard se mariera deux fois. D'abord, à une date inconnue, avec une certaine Marie Aucoin, dont il a au moins quatre enfants : Marie, née en 1693 ; Marthe, future épouse Lavenue (née le 3 octobre 1696 à Monségur et morte le 7 mai 1778 à Monségur¹¹) ; Jean (1699-1703) et Marie, née en 1700 (selon les Amitiés Généalogiques de Bordeaux).

Nous ne connaissons pas les ancêtres de Marie Aucoin ; il n'est pas à exclure qu'elle fût de Monségur, bien que son patronyme s'y rencontre peu. Le *Registre pour servir au contrôle des exploits* de 1682 (A.D. Gironde, 2 C 3125) nous a signalé par hasard un certain Henry Aucoin dans cette ville.

Puisque Marie Aucoin, épouse Boulin, décède le 3 avril 1700 à Monségur (selon les informations recueillies par Mme Reynolds-Casanova auprès de l'association Amitiés Généalogiques Bordelaises), quel que soit le mois de naissance de sa dernière-née Marie, entre janvier et avril, on peut sans trop de risque supposer qu'elle est morte en couche ou des suites de ses couches.

Bernard, père veuf de quatre enfants en bas âge, se remarie alors le 16 mai 1702 dans l'église Saint-Michel de La Réole avec Marie-Thérèse Vidal¹². Ils auront ensemble dix enfants. Heureusement pour Bernard, désormais à la tête d'une nombreuse progéniture, sa nouvelle épouse aura le bon goût de ne pas mourir avant lui : elle s'éteindra après trente ans de veuvage, à Monségur, le 4 décembre 1763¹³.

* **Lavenue-Boulin**

C'est à partir de la génération de Marthe Boulin, fille de François et Marie, qui fut orpheline de mère dès l'âge de quatre ans, que notre arbre généalogique commence à s'étoffer. Nous sommes au début du XVIII^e siècle.

Marthe semble avoir passé toute sa vie à Monségur : en tout cas, c'est là qu'elle naît en 1696 et là qu'elle décède en 1778¹¹, à l'âge enviable de quatre-vingt-un ans. Comme on ignore si sa sœur aînée, Marie, avait vécu, elle était soit la puînée soit l'aînée de sa nombreuse fratrie et on peut raisonnablement prétendre qu'elle a contribué à élever tout ce petit monde, qu'elle a vite eu de grandes responsabilités et de lourdes charges. Elle a connu les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, mais n'a pas vu la Révolution française. Elle a vécu à une époque où la famine sévissait encore en France, en même temps que des progrès agricoles et certains progrès techniques voyaient le jour.

Avec son époux Clément Lavenue, elle a trois enfants dont nous connaissons les noms (ce qui n'exclut bien sûr pas d'autres enfants, vivants ou bien morts-nés, voire des fausses couches). C'est relativement peu, pour une femme qui a atteint un âge respectable et qui avait connu une maison paternelle bien remplie.

Nous ne savons qui est l'aîné, de Simon, mort le 28 juillet 1793 à Monségur¹⁴, ou de Bernard, qui s'attacha une certaine notoriété si bien que l'on connaît mieux ses dates. Cet « avocat en la Cour », né le 23 décembre 1715¹⁵, épousa le 25 septembre 1748¹⁶ à Monségur Marie Henriette Fisson de Monnaveau, née à Montarouch (Targon). Parmi les nombreuses signatures, on trouve celles de « Lavenüe père », « Lavenüe », « Boulin de Lavenüe mère », « ... Boulin », « Ragot Lavenue » et « Lavenue curé de Monlev(...), prieuré de St-Malle ».

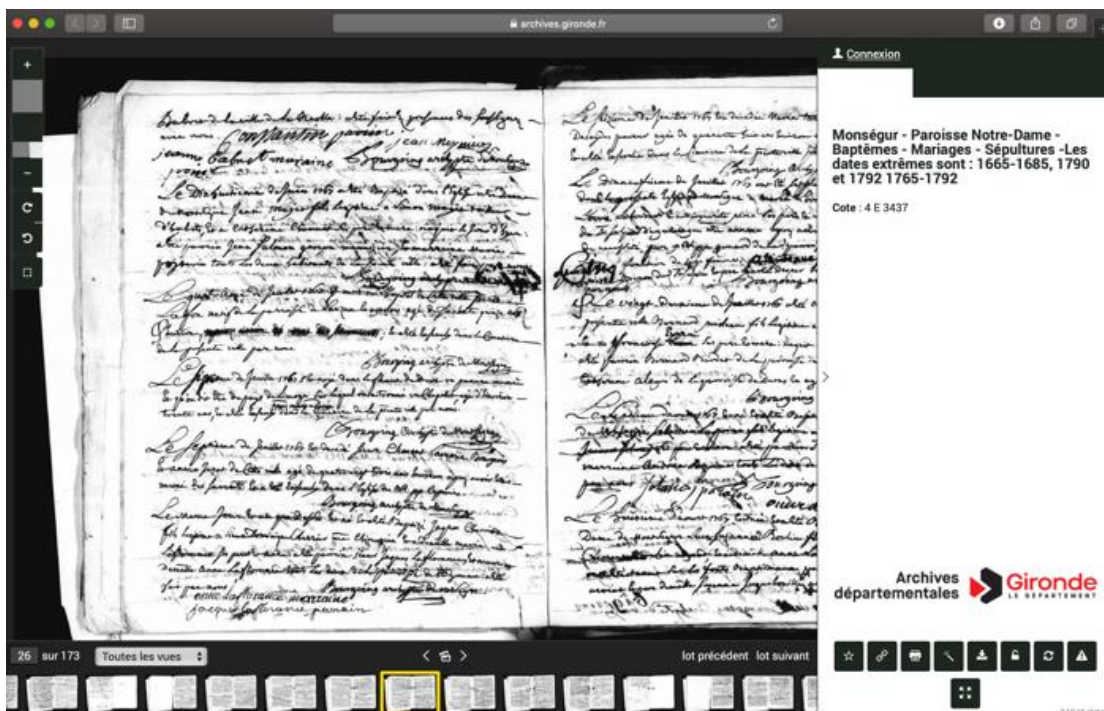
Le tréma sur le « u » n'altérait pas la prononciation mais signalait simplement que la lettre en dessous était bien un « u », à une époque où la cursive confondait volontiers le « u » et le « n ». On trouve en effet, sur certains actes, « Lavenne » au lieu de « Lavenue » (notamment en Louisiane).

La plupart des recherches effectuées à partir du patronyme Lavenue aboutissent donc à ce personnage de Bernard Lavenue, qui était le grand-oncle de Joseph Édouard et de Clotilde Lavinia, nos époux de 1842.

Une fille, enfin, fut donnée à Clément et Marthe Lavenue, prénommée Marthe comme sa mère. Elle devint religieuse : on sait qu'elle fit sa profession¹⁷ en 1738 ; elle serait donc née vers 1718. Elle entre au couvent du Mas-d'Agenais, dans le Lot-et-Garonne, à une trentaine de kilomètres de Monségur. Les sœurs de cette institution avaient quelques rentes et des métairies ; « Bernard Lavenue, avocat, habitant Monségur, leur remettait, le 8 août 1752, 4000 livres que sa famille leur avait promises pour l'aumône dotale de sa sœur, le 12 avril 1728 (*Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest* p.232). D'après Mme Reynolds-Casanova, elle meurt le 2 juin 1794.

On peut déduire de la date de naissance de Bernard que Marthe Boulin a épousé Clément Lavenue en 1715 ou avant : elle avait tout au plus dix-neuf ans. Avec elle, nous avons enfin des éléments concrets pour déterminer ce genre de données ; les femmes étant souvent les grandes oubliées de la généalogie sous l'Ancien Régime, nous aurions vivement aimé concevoir des statistiques et faire un peu d'histoire sérielle à propos du taux de mortalité en couches en général ou de l'âge du premier enfant dans cette famille en particulier, par exemple. Mais il faudra nous contenter des informations trouvables. Comme disait Virginia Woolf, « Le plus souvent dans l'histoire, "anonyme" était une femme ».

Voilà pour Marthe Boulin et son ascendance ; sa rencontre avec Clément Lavenue, qui avait peut-être une douzaine d'années de plus qu'elle, se déroula probablement à Monségur. Si nous ignorons d'où venait ce monsieur au patronyme si engageant, nous remarquons qu'il s'est sans doute fixé dans le village de sa femme, puisque c'est là qu'il meurt le 7 juillet 1767¹⁸.



Acte de décès de Clément Lavenue, A.D. Gironde, 4 E 3437 folio 26

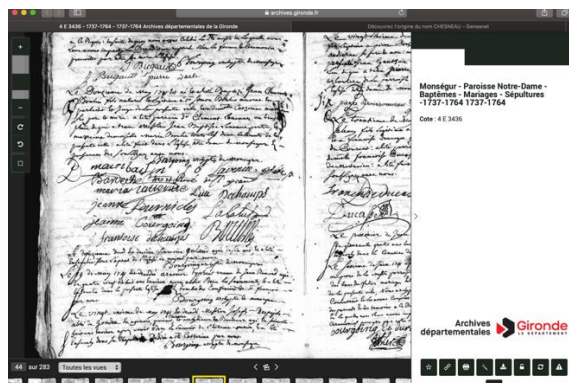
« Le septieme de juillet 1767 est decede sieur Clément Lavenüe bourgeois et ancien jurat de cette ville agé de quatre-vingt-trois ans environ après avoir été muni des sacrem(en)ts et a été ensevely dans l’église des (...) . pp. capucins. Bourgoing archyp(rê)tre de Monségur »

Le 15 août 1779, les jurats estimeront que « les inhumations dans les églises sont dangereuses », et qu’en plus, la récente restauration d’une voûte empêche dorénavant la circulation de l’air : ce privilège d’être enterré à proximité de l’autel, au plus près de Dieu, disparaîtra.

Mme Reynolds-Casanova indique n’avoir pas vu la naissance de Clément Lavenue à Monségur ; mais c’est en partie normal, car les archives de cette commune antérieures à 1737 sont très lacunaires. Elle ajoute : « On ne voit arriver cette famille dans cette ville qu’à partir de 1741 comme parrain et oncle de Jean Clément Boulin ».

On voit même la signature d’un certain Lavenue dès le 11 janvier 1741 pour le baptême d’Antoine David de Roquebrune, dont il n’est même pas le parrain¹⁹.

On voit ensuite le 12 mai 1741 cet acte signé où sont mentionnés trois Lavenue²⁰ :



A.D. Gironde, 4 E 3436 folio 44 : signatures de trois Lavenue à Monségur

Le douzieme de may 1741 est né et a esté baptisé Jean Clément Boulin fils naturel et légitime à Sr Simon Boulin avocat en parlement et juge de la presente ville, et à dem(ois)elle Catherine Martin ses père et mere : a esté parrain Sr Clement Lavenue au lieu et place de qui a tenu Messire Jean Baptiste Lavenue, pretre, et marreine demoiselle Marie Boulin tous les deux habitants de la presente ville : a esté fait dans l'église Notre Dame de Monséгур en presences des sousignez avec nous.
 Bourgoing archypretre de Monséгур
 Mauri Boulin JB Lavenue pretre
 Bardeile pretre et curé de St Géraud
 Maria Lavenue Luce Deschamps
 Jeanne Fournides Labatut
 Jeanne Bourgoing
 Fransoise Deschamps

La présence de deux Lavenue autres que notre Clément Lavenue, dont un prêtre, nous indique que la famille, dans le cas où elle se serait implantée à Monséгур avec Clément, ne venait pas de bien loin.

Une recherche rapide nous apprend que Jean-Baptiste Lavenue était « docteur en théologie, prêtre, curé de la paroisse de Montarouch en Benaugue » (il avait prêté 1000 livres au prêtre de Lunas ; 1748, plumitif des audiences civiles, *Inventaire sommaire des archives départementales de la Dordogne antérieures à 1790*, série B). En 1746, il était déjà mentionné : « messire Jean-Baptiste Lavenue, curé de Montarouch entre deux Mers, venu de 15 lieues pour poursuivre le jugement de son procès contre d'elle Anne Vidal ». La paroisse de Montarouch se situe près de Targon, et c'est de là que vient Marie Henriette Fisson de Monnaveau, l'épouse de Bernard Lavenue¹⁶.

Quant à celle qui signe « Maria Lavenue », puisque ses « e » se distinguent clairement de ses « a », ce n'est pas une « Marie » ; ce « a » final révèle peut-être une origine étrangère, espagnole par exemple.

Pour en revenir aux ascendants *stricto sensu* du couple étudié, Marthe Boulin épouse Lavenue avait environ quarante-cinq ans en 1741 : nous connaissons au moins la date de naissance de l'un de ses enfants, Bernard, baptisé en 1715 ; il va de soi qu'elle était mariée depuis plusieurs dizaines d'années quand son époux est retrouvé pour la première fois dans les actes de BMS. Peut-être même leur mariage s'était-il déroulé à Monséгур.

* **Lavenue-Ragot : les grands-parents de Joseph Édouard et Clotilde Lavinia**

L'un des enfants de Clément et Marthe, Simon, est le futur grand-père de Joseph et Clotilde. Sa date de naissance n'a pas été retrouvée : s'il est né à Monséгур, c'est avant 1737, car il n'apparaît pas dans les BMS conservés à partir de cette date. Il meurt le 28 juillet 1785¹⁴.

Tout comme son père, il était connu comme « bourgeois et ancien jurat de Monséгур » ; de surcroît, il est signalé comme « propriétaire » dans son acte de décès, ce qui signifie qu'au moment de sa mort il vivait de ses rentes.

Simon épouse Jeanne Ragot le 13 novembre 1759 à Monséгур.

La *Table des contrats de mariage de la commune* entre 1750 et 1774 dit que chaque époux apportait 4000 livres tournois²¹ :

Cases page de gauche : noms de famille/ noms de baptême/ qualités/ demeures/ situation des immeubles apportés en dot au mari / à la femme

Cases page de droite : estimation des biens du mari / de la femme/ évaluation du mobilier et des immeubles/ dates des contrats de mariage/ noms et demeures des notaires/ observations

Table des contrats de mariage où figurent Simon Lavenue et Jeanne Ragot

Ce document nous permet de comparer les sommes mises en jeu lors de tels contrats, selon les catégories professionnelles : ainsi, un tailleur d'habits apporte entre 49 et 447 livres tournois, un journalier 60 à 68, un tailleur de pierre 480, un brassier 240 ; un laboureur relativement aisé, 1500, tandis qu'un autre bourgeois surpasse Simon Lavenue avec 12000 livres tournois.

On remarque aussi que Simon et Jeanne sont passés devant le notaire Rouillet le 30 octobre 1759 ; or, M^e Rouillet était le successeur de Bernard Ragot, le grand-père de Jeanne, depuis la mort de celui-ci en 1740.

Jeanne était née à Monségur le 3 août 1739²² et, d'après l'acte de mariage de sa fille Victoire Anne Lavenue le 9 août 1804 à Bordeaux²³, elle était encore vivante à cette date et habitait alors Bordeaux, section 19. Mariée à vingt ans, veuve au bout de vingt-six ans de mariage, donc à quarante-six ans, elle profita sûrement des ambitions professionnelles de ses enfants pour quitter son petit bourg natal et les suivre dans la grande ville.

* Ragot-Duprat, sosas 2 et 3 de Jeanne Ragot

Jeanne avait eu pour père Laurent Ragot, né le 26 octobre 1707 à Monségur (selon les Amitiés Généalogiques Bordelaises contactées par Mme Reynolds-Casanova) et mort le 27 septembre 1749 à Monségur²⁴, et pour mère Marguerite Duprat née le 11 avril 1716 à La Réole²⁵.

Ils s'étaient mariés le 27 février 1737 à La Réole, toujours d'après les Amitiés Généalogiques Bordelaises. Laurent Ragot était « bourgeois et ancien jurat » de Monségur, comme indiqué sur son acte de décès²⁴.

Ils eurent au moins sept enfants : Bernard (né le 3 janvier 1738²⁶), Jeanne (née le 3 août 1739²²), Jean (né le 7 février 1741²⁷), Marguerite Ursule (née le 7 juillet 1742²⁸), Anne (née²⁹ et décédée en 1743), Laurent (1745-1747³⁰) et Olive (1746³¹-1754³²). Les actes de baptême de ces enfants nous renseignent, grâce aux parrains et marraines successivement choisis, sur l'entourage du couple. Ainsi, le parrain du fils aîné est son grand-père Bernard qui lui transmet son prénom. Sa marraine, Anne Taiseron de Dupin, était alliée à la famille Dupin, la famille noble des environs de Monségur la plus prestigieuse de l'époque, en tout cas la plus souvent rencontrée dans les actes. Quant à Jean, frère cadet de Jeanne, il reçut pour parrain un certain Jean Ragot qui était prêtre en cure de Pellegrue, et pour marraine une certaine Olive Rocquette, une proche de la famille car elle signe également au baptême de Jeanne et, en tant que marraine,

donne son prénom à la petite dernière. Celle-ci a d'ailleurs pour grand-oncle le parfait homonyme de son père : Laurent Ragot, bourgeois, ancien jurat.

Jean Ragot, prêtre de Pellegrue, avait un homonyme curé de Montignac (paroisse de Monségur) inhumé le 25 août 1736 (*Collection des Inventaires sommaires des archives antérieures à 1790*, p.433).

Voici la transcription de l'acte de baptême de Jeanne²² :

« Le cinquieme d'aoust 1739 a esté baptizée Jeanne Ragot fille Legitime à S^r Laurent Ragot bourgeois et ancien jurat de la p(ré)sente ville et à dem(ois)elle (rayé : Jea) Marguerite Duprat ses père et mère. Naquit le troisieme du courant : a esté parrain S^r François Dupin, consul, et marraine dem(ois)elle Jeanne Rambaud actuelement habitante de Pelegrue : a esté fais en presences des soubsignéz dans l'eglise n(o)t(r)e dame de Monségur par nous.
Bourgoing, arcg-hyp(re)tre de Monségur
Ragot père
Anne tante du père Dupin
Olive Rocquette »

La marraine de Jeanne est sa grand-mère paternelle, et elle vit désormais à Pellegrue : en effet, des recherches ultérieures nous permettront de déterminer que son époux, le notaire Bernard Ragot, meurt à Pellegrue le 17 octobre 1740³³.

Le consul Dupin est le parrain, or les Dupin étaient, on l'a dit, les nobles de la région : les Ragot sont donc plutôt bien en vue.

Duprat vient de l'occitan *pra*, le pré : c'est l'équivalent de Dupré.

Nous aurons tôt fait d'évoquer les ascendants du couple Ragot-Duprat, puisque nous ne disposons que de l'identité de leurs parents.

* **Ragot-Rambaud, sosas 4 et 5 de Jeanne Ragot**

Bernard Ragot, père de Laurent, épouse Jeanne Rambaud le 28 novembre 1702 à Monségur. Il est mentionné comme consul, notaire royal, ancien avocat de Monségur.

Les Archives départementales en ligne comportent une liste alphabétique des notaires, avec, quand c'est possible, leurs lieux et dates d'exercice, les noms de leurs prédécesseur et successeur. Nous trouvons bien Bernard Ragot, notaire à Monségur de 1703 à 1740³³ (sa fiche indique qu'il est mort à Pellegrue, à dix kilomètres de Monségur le 17 octobre 1740 ; cette information nous semble fiable, bien que les BMS de Pellegrue ne remontent qu'à 1746 et qu'à défaut de le constater, nous ne puissions donc que le déduire). Son prédécesseur à l'étude était Jean Gaubert et son successeur, Jean Rouillet. D'autres notaires exercèrent sous le nom de Ragot à Monségur, peut-être ses ancêtres en ligne directe : Simon Ragot vers 1515, Jean Ragot vers 1632 et un autre Jean Ragot entre 1651 et 1664.

Les Ragot et les Rambaud sont très fortement représentés à Monségur ; une visite récente aux Archives départementales, à Bordeaux, nous a permis de le constater : sous la cote 2 C 3127, pour le contrôle des actes de 1693 à 1791, une table alphabétique des extraits de sépulture du Bureau de Monségur en dresse une liste sans fin, mais ce sont surtout des collatéraux des personnes étudiées, et difficilement identifiables à ce stade.

L'aïeul de ce Bernard Ragot était peut-être un certain X Ragot, greffier, qui fut « reçu bourgeois » en 1601 à Monségur³⁴, autrement dit qui vint s'implanter dans la bastide :

« Délibération portant que Ragot sera reçu bourgeois "sans payer rien, en servant troys ans de greffier sans gages" (23 janvier 1601) ». Pour être reçu bourgeois en cette ville, on sait par les *Délibérations de la jurade* que le tarif habituel était le paiement d'une hallebarde « ou autre harnois nécessaire pour la deffence de lad. ville » en 1551, ou « à condition de payer 10 livres et d'être privé du droit de bourgeoisie dans le cas où [on] n'habiterait pas la ville pendant trois ans » en 1650.

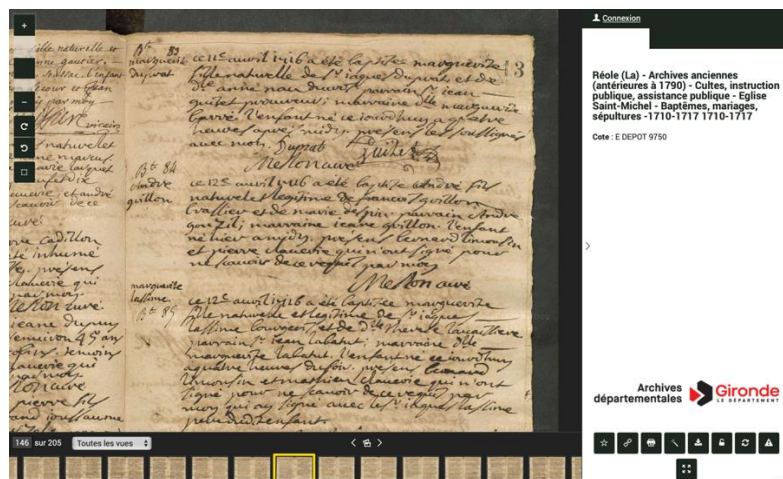
*** Duprat-Nau, sosas 6 et 7 de Jeanne Ragot**

Marguerite Duprat (épouse de Laurent Ragot) vient de La Réole, où son père, Jacques Duprat, était jurat et avocat. Vraisemblablement, c'est entre 1710 et 1712 qu'il épouse Anne Nau en secondes noces. En effet, il avait été marié une première fois à Isabeau Gachet, avec laquelle il avait eu à La Réole Pierre (né le 13 octobre 1707³⁵), Pétronille (née le 7 septembre 1708³⁶) et Marguerite (née le 24 avril 1710³⁷). Isabeau meurt, sans doute des suites de couches, le 8 mai 1710²⁸, soit deux semaines après avoir donné naissance à Marguerite.

Il est d'ailleurs possible que cette dernière-née n'ait pas survécu, car le prénom Marguerite sera à nouveau transmis à deux filles de Jacques Duprat : d'abord, le 23 août 1713³⁹. Cette nouvelle Marguerite est la première fille que Jacques a avec ladite Anne Nau, ce qui nous permet de situer son remariage entre fin 1710 (après quelques mois de deuil) et fin 1712, date de la conception possible de cette enfant née en août 1713.

Marguerite Duprat future épouse Ragot naît enfin le 11 avril 1716⁴⁰.

Nous n'avons pas pu trouver d'autres enfants issus de l'union entre Jacques et Anne Nau, et c'est assez problématique, puisqu'un mystère plane autour de l'identité de cette Anne Nau. D'abord, elle est mentionnée dans l'acte de baptême de sa première fille³⁹ sous le nom de Demoiselle Anne Nau : « ... fille naturelle et légitime de sieur Jacques Duprat bourgeois, et de dlle Anne Nau ». Mais ensuite, elle est indiquée sous un nom qui semble composé, et que Mme Reynolds-Casanova lit comme « Nau Ducot » dans l'acte de baptême de sa seconde fille⁴⁰ :



Identification difficile de Anne Nau..., mère de Marguerite Duprat née en 1716 (A.D. Gironde, E DEPOT 9750, folio 146)

La mention « fille naturelle » et non « naturelle et légitime » de la part du curé ne manque pas non plus de nous surprendre. Que faut-il y voir ? Une union dont le manque de légitimité a fini par se savoir en 1716, alors qu'on l'ignorait en 1713 ? Une étourderie du curé ? Soulignons que c'est le même curé, un certain Mellon, qui a procédé à ces deux baptêmes.

Quant à « Nau Ducot », c'est un nom qui nous laisse sceptique : nous doutons fortement du déchiffrement du second terme, mais ne saurions rien proposer de mieux.

* Lavenue-Ragot à Monségur

Nous l'avons vu, Simon Lavenue meurt à Monségur¹⁴ en 1793 tandis que sa veuve, Jeanne, accompagnera ses enfants à Bordeaux à une date ultérieure : le 9 août 1804, elle assiste au mariage de sa fille Victoire Anne²³, avec laquelle elle vivait jusque-là au 51 rue Dumirail.

Le couple a une dizaine d'enfants, tous nés à Monségur. La première est Marguerite (1760⁴¹-1765⁴²) ; on trouve ensuite Jean, né en 1761⁴³ et qui a pour parrain un certain Jean Lavenue, de Ste-Bazeille, et pour marraine sa grand-mère Marthe Boulin ; Nicolas Joseph⁴⁴, né en 1765 ; Catherine⁴⁵, née en 1770 et qui épousera en 1795 un juge royal⁴⁶ ; Georges⁴⁷, né en 1772 ; Catherine dite Émilie (1773⁴⁸-1811⁴⁹), qui épousera quatre ans avant sa mort André Rauzet, un Bordelais qui sera présent dans la vie de ses neveux et nièces par alliance ; une troisième Catherine née vers 1774, qui prononcera ses vœux en 1789 avant de mourir en 1794⁵⁰ à Monségur ; Victoire Anne (1775⁵¹-1869⁵²), la mère de notre marié de 1842 ; Joseph Hyacinthe (né en 1778⁵³, il est encore vivant en Louisiane pour la naissance de son dernier fils, Joseph Ildebert Hyacinthe, en 1850⁸⁹), le père de notre mariée de 1842 ; et Georges, né en 1781⁵⁴.

Huit ou neuf enfants sur ces dix atteignirent l'âge adulte.

Puisque nous avons parlé de Marthe Lavenue, fille de Marthe Boulin, qui se fit religieuse au Mas-d'Agenais, évoquons rapidement sa nièce, Catherine Lavenue, qui entra dans le même couvent selon la *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest* p.233 : « Les professions devenaient rares au couvent. (...) La dernière profession religieuse que nous relevions est celle de demoiselle Catherine Lavenue, fille de sieur Simon Lavenue, ancien jurat de Monségur, en Bazadais, et de Jeanne Ragot, qui prononçait ses vœux le 28 septembre 1789. Et bientôt allaient se disperser celles qui signifiaient ce dernier acte, dame Hélène Malaussane prieure, Marthe de Feytis, sous-prieure, Madeleine de Fieux, Elisabeth de Villassère, Jeanne Dubié, Elisabeth Dariscon, Elisabeth Parenchère, Marguerite de Lalanne, Marthe Lavenue, Marie de Labat, Marie Fontaine-Marie, procureuse, Catherine Laborde, Marie Doumax, Anne de Labarrière et Catherine Lavenue. » C'est qu'il n'était pas très judicieux de prononcer ses vœux en 1789 : dès 1791, les religieuses allaient se faire expulser pour que l'État récupère les biens de l'Église et les revende comme biens nationaux. On imagine que les nonnes qui appartenaient à des familles aisées, à l'instar de nos Lavenue, retournèrent dans leurs familles, tandis que les plus indigentes furent obligées de se reconverter (comme domestiques, préceptrices, couturières...). Dans son acte de décès⁵⁰, il est écrit que « (...) sont comparus à la maison commune des citoyens Jean Lavenue cultivateur âgé de trente-deux ans et Bernard moreau aussi cultivateur âgé de cinquante ans, habitant tous deux la commune dudit Monségur, ont déclaré à moi Pépin qu'est décédée Catherine Lavenue âgée de vingt ans fille légitime de feu Simon Lavenue et de Jeanne Ragot, habitant cette commune. Lesquels Lavenue et Moreau m'ont déclaré que ladite Lavenue est décédée ce matin neuf heures en la maison de feu son père à Andraud (...) ». C'est donc Jean, son frère aîné, qui vient déclarer le décès : il est devenu cultivateur. On apprend par la même occasion grâce à ce document que Jeanne Ragot vit encore à Monségur en 1794, qu'elle avait recueilli sa fille, et que la maison se situe dans le hameau d'Andraud.

C. En Louisiane

La branche maternelle de la mariée, Clotilde Lavinia Lavenue, comporte un aspect plus « exotique ». Le prénom de Lavinia, selon le site internet *prenoms.com*, est un dérivé de Lavena

et vient du celte « Laouen », gai. Elle était la mère de saint Gwenaël, le second abbé de Landévennec en Armorique au VI^e siècle. Sur *geneanet*, la popularité de ce prénom rare était déjà proche de 0% en 1824, année de naissance de l'intéressée. La carte de répartition de ce prénom dans le monde nous apprend qu'environ 128 Lavinia étaient recensées au XIX^e siècle à la Nouvelle-Orléans (et 82 à Bâton-Rouge), contre 4 à Bordeaux et 5325 au Royaume-Uni (dont 170 en Irlande). Il est probable que ce prénom, surtout employé en Angleterre, ait été ensuite exporté en Louisiane, puis soit arrivé dans le sud de la France en passant notamment par la famille de Clotilde Lavinia Lavenue. Nous apprendrons d'ailleurs dans l'inventaire après décès de Joseph Édouard que Clotilde Lavinia préférait se faire « [appeler] Lavinia en famille ».

Le père de Clotilde, Joseph Hyacinthe Lavenue, né le 7 août 1778⁵³, épousa le 18 mai 1818 en Louisiane, en premières noces, Elisabeth Louisa Mac Alpine.

Dans les archives numérisées de la Nouvelle-Orléans, on peut lire qu'Elisabeth Louisa McAlpine Lavenue (sic), femme de 33 ans de race blanche, mourut le 9 juin 1833² (inversion des chiffres du jour et du mois selon le système de datation anglo-saxon) à l'âge de trente-trois ans. On peut donc placer sa date de naissance aux alentours de 1800 :

Name of Deceased	Age	Sex	Color	Date of Death	Vol	Page
Lavenue Elizabeth Louisa McAlpine	33 yrs	F	W	6/9/1833	5	94

Avec son époux Joseph, elle a quatre enfants. Le dernier, Joseph James, naît en 1832 en Louisiane. Elle meurt donc peu de temps après cette naissance.

Selon Mme Reynolds-Casanova, le père d'Elisabeth est James Mac Alpine, né en Irlande et décédé avant le mariage de sa fille Elisabeth en 1818.

Nous nous devons de signaler que, d'après nos propres recherches, le patronyme de Mac Alpine était surtout répandu en Écosse au XVIII^e siècle.

Nous n'avons rien de plus sur lui, et ne pouvons qu'imaginer que, s'il était bien Irlandais, il aura émigré en Amérique au XVIII^e siècle. Pourquoi ? Jean Guiffan, chargé d'enseignement à l'université de Nantes, nous en donne une idée dans son article « La diasporé irlandaise » : « Si, au milieu du XVIII^e siècle, de nombreux Irlandais, parmi les plus pauvres, allaient chercher du travail en Grande-Bretagne qui commençait alors sa révolution industrielle, le tiers des émigrants prenaient déjà le chemin de l'Amérique. Beaucoup étaient des presbytériens de l'Ulster victimes non seulement de discriminations de la part des anglicans mais également de mesures restrictives prises par les Anglais sur l'économie irlandaise. Suffisamment aisés pour payer le prix de la traversée de l'Atlantique, ils arrivèrent dans les colonies anglaises d'Amérique avec un fort ressentiment contre la métropole, ce qui leur fera jouer un rôle de premier plan dans la guerre d'indépendance américaine. » C'est là, en tout cas, que James rencontre la mère d'Elisabeth, Marie Linden.

Mais des recherches plus poussées nous mettent sur la voie d'une autre source sur *geneanet* : Mme Karen Theriot, épouse Reader, pseudonyme *katheriot* et résidant à Watsonville (Californie). Pour elle, James Mc Alpine était peut-être « Jacques ». Sa femme est Marie ou Mary ; surtout, son nom de jeune fille pourrait aussi bien se trouver sous la forme de Linden que sous celle (que *katheriot* privilégie) de Linder, ou encore Lindar, Lindr, Lander, Leuder, voire Hinder.

Elle serait née le 6 mai 1779 « SC », c'est-à-dire en Caroline du Sud, South Carolina, décédée le 25 décembre 1859 à St James et inhumée le 26 à Convent en Louisiane. Entre Bâton-Rouge et la Nouvelle-Orléans, les paroisses de Convent et de St-James, éloignées de cinq kilomètres environ, se trouvent respectivement sur la rive est et la rive ouest du Mississippi.

Mary épousa d'abord James, avec lequel elle eut Elisabeth (*katheriot* nous donne une date approximative de naissance à partir de 1797, donc cette année est sûrement celle des noces de Mary), John (né en 1806) et Marie Eugénie (née en 1809). Mme Reynolds-Casanova est

globalement d'accord avec ces informations, auxquelles elle ajoute la naissance de James en 1802 ; mais Elisabeth semble avoir été l'aînée.

Puis, toujours selon *katheriot*, Mary se remarie le 5 juin 1810 à St James avec Jean Vavasseur, originaire de Capbreton dans les Landes (40) ; ensemble, ils ont François Achille, né autour de 1809, et cinq autres enfants dont le dernier naît en 1821.

Comme il ne semble pas que Mary ait divorcé, et que ses secondes noces précipitées entre les naissances de deux enfants traduisaient certainement le besoin de se mettre à l'abri financièrement, elle et les siens, on peut avancer la date approximative de décès de James Mac Alpine, la faisant passer de « avant 1818 » (selon Mme Reynolds-Casanova) à « avant 1810 ». Veuve, elle aurait alors convolé avec Jean Vavasseur.

C'est sûrement son testament qui est numérisé sur cette page⁵⁵ (<https://www.ancestry.com/search/?name=Marie Linder&death=1859>, onzième entrée), mais il s'agit d'un site payant et, nous étant déjà abonnée à *geneanet*, nous n'avons pas voulu multiplier les frais. Mais il serait intéressant à l'avenir de songer à choisir *ancestry* comme site de référence, car son rayonnement international a l'air plus développé ; en outre, il est affilié au site *findagrave* (« trouve une tombe »), qui nous avons déjà utilisé avec succès lors de recherches passées.

Une page de *findagrave*⁵⁶ nous montre une photographie de la pierre tombale du couple Mary-Jean Vavasseur ; Mary est bien signalée sous le nom de Linder, mais sa date de naissance est cette fois le 26 mars (au lieu du 6 mai) 1779.

Katheriot propose une ascendance plutôt fournie pour Mary : ses sources sont consignées, donc vérifiées du moins par elle, mais pas toujours par nous car elle utilise un autre site payant : *RootsWeb.com*. Contentons-nous d'en résumer ici l'essentiel : le père de Mary naquit en Caroline du Sud et mourut en Floride occidentale en 1792 (cet État, possession britannique, puis espagnole avant d'être revendiquée par les États-Unis, ne fut ainsi appelé que de 1763 à 1821 ; il est aujourd'hui réparti entre la Louisiane, le Mississippi, l'Alabama et la Floride. L'endroit où est décédé John Linder se situe dans l'Alabama actuel). Sa mère venait d'Alabama ; son père, John Linder « premier du nom », de Suisse. *Katheriot* indique avoir appris d'une certaine Betty Vaughn que (je traduis :) les biens de John Linder I^{er} et de son fils leur furent confisqués parce qu'ils étaient restés loyaux envers la Couronne britannique pendant la Guerre d'indépendance des États-Unis (1775-1783). Ils vinrent s'établir dans ce qui est maintenant le Comté de Washington en Alabama avec l'aide d'Alexander McGillivray. Ce John Linder fils de John Linder, le père de Mary, était le chef connu d'une bande d'hommes qui pillaient et dévalisaient à travers la Caroline du Sud, la Floride de l'Est et celle de l'Ouest, et probablement la Géorgie. Le grand-père de Mary, John Linder, était le commandant de la colonie de Tensaw sous la domination espagnole.

Grâce à cette Betty Vaughn, nous avons l'idée de taper le nom de John Linder sur Google: en ajoutant « Tensaw » pour le différencier de son homonyme contemporain, un Républicain plusieurs fois membre de la Chambre des Représentants, nous trouvons plusieurs références au grand-père et au père de Mary Linder : premièrement, un article d'Alabama Pioneers écrit par Donna R. Causey s'intitule « Avez-vous déjà entendu parler du capitaine John Linder de Suisse, qui s'installa dans la région sauvage d'Alabama ? », mais il y est moins question du colon que des conditions de vie des pionniers.

Un livre consultable en ligne, *The McGillivray and McIntosh Traders : On the Old Southwest Frontier, 1716-1815*, écrit par Amos J. Wright Junior et publié en 2007 traite de l'installation des colons dans les États du Sud-Ouest. Toutes les pages parlant des Linder père et fils ne sont malheureusement pas consultables, mais il en ressort (p.264) que John Linder père était un colon fortuné, établi sur les bords de la rivière de Tensaw, et ami d'Alexander Mc Gillivray, chef politique et militaire Creek (le père de Mc Gillivray était Écossais, et sa grand-

mère maternelle était Amérindienne, une Creek du Clan du Vent). Nous sommes donc dans un contexte de colonisation des terres du Sud-Ouest des États-Unis, à la fin du XVIII^e siècle, sur fond de guerre d'indépendance et de conflits (parfois de paix) avec les Indiens. Linder venait de Suisse et avait servi la couronne britannique en exerçant à Charleston en tant qu'ingénieur et arpenteur-géomètre : il était donc éduqué.

Le livre rapporte deux anecdotes illustrant l'amitié indéfectible, malgré quelques heurts, qui unissait Linder père à Mc Gillivray : en 1788, Linder prit le parti d'un esclave mulâtre à l'encontre du contremaître de Mc Gillivray. Celui-ci le rappela à l'ordre et lui fit remarquer qu'il avait un acte de vente en bonne et due forme, qui l'autorisait à disposer de cet esclave. (Les bords de la Tensaw avaient été transformés par les colons en plantations : tabac, maïs, canne à sucre – pour ne citer que les produits les plus connus). Faut-il en déduire une certaine bonté d'âme de la part de Linder, une propension à prendre la défense des opprimés ? Soyons lucides : il était lui-même un propriétaire opulent, donc il possédait lui aussi des esclaves. Cela dit, peut-être se montrait-il juste envers eux ; il était d'ailleurs le juge de paix de Tensaw.

La seconde anecdote indique que, quand Linder père et trois de ses compagnons, qui campaient à Murder Creek, furent tués par des Creek en 1789, Mc Gillivray fit exécuter le chef des Creek qui avait ordonné ces meurtres.

Un autre livre consultable en ligne, *Adventurism and Empire : The Struggle for Mastery in the Louisiana-Florida Borderlands, 1762-1803*, est l'œuvre de David Narrett et a été imprimé par les Presses de l'Université de Caroline du Nord en 2015. Nous y apprenons que John Linder fils possédait à lui seul quatre-vingt-cinq esclaves ; que père et fils, selon un témoignage de Pedro Favrot qui tenait le camp de Mobile, parlaient bien français ; que John Linder père, en 1785, arrêta un vagabond qui avait tué deux hommes et commis plusieurs cambriolages, et qu'il œuvra pour obtenir que ce pauvre hère soit banni plutôt que condamné à mort.

Le portrait d'un sexagénaire clément semble donc se dessiner ; un polyglotte de surcroît, qui parlait sûrement allemand, mais aussi français et anglais, éventuellement espagnol puisque la région était alors sous domination espagnole, et que ses responsabilités au sein de la colonie devaient amener à échanger quelques phrases avec les Indiens natifs.

En outre, nous trouvons en ligne le testament de John Linder fils⁵⁷. Une version retranscrite par Jackie Gordon sur *genealogytrails.com* nous montre combien, hors des formules d'usage communément employées en 1792, cet homme était un croyant fervent : le paragraphe dans lequel il exprime sa foi en Dieu et en Jésus Christ est plus fourni que celui dans lequel il lègue ses biens (trente-deux esclaves, quarante-et-un chevaux, quatre cents têtes de bétail, des outils agricoles et des meubles) et souhaite leur partage équitable entre sa femme et ses cinq enfants : Mary (la grand-mère maternelle de Clotilde Lavinia), John, Elizabeth, Sarah et Alexander. Bien que ce testament soit daté, un problème se pose avec ce testament (à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de transcription de la part de Jackie Gordon ou de traduction de ma part) : John Junior fait d'Alexander Mc Gillivray et de son propre père, John Linder Senior, ses exécuteurs testamentaires et curateurs de sa famille. Or, John Linder Senior serait mort depuis déjà trois ans lors de la rédaction de ce testament...

Pour finir, nous trouvons de nouvelles dates⁵⁸ sur le site *findagrave.com*, à la page de la tombe de Sarah « Sallie » Linder Howes, enterrée au cimetière Magnolia à Mobile. Cette Sarah est la petite sœur de Mary, de huit ans sa cadette. Le contributeur Ray Isbell confirme les dates de 1753-1792 pour John Linder Junior, mais donne celles de 1720-1804 pour John Linder Senior ; celui-ci aurait donc survécu à son fils. En outre, il cite Gregory A. Waselkov et Bonnie L. Gums qui, page 85 de leur livre *Plantation Archeology at Riviere aux Chiens, ca.1725-1848* publié en 2000, écrivent (je traduis) : « Selon un recensement de 1785 de la colonie de Tensaw, la famille Linder obtint un titre de propriété pour de nombreuses concessions dans la région de

Mobile. La famille consistait en John Linder, son fils John Linder Junior, et leurs épouses. Le doyen des Linder était natif de Berne, en Suisse, et avait travaillé à Charleston, en Caroline du Sud, pendant plusieurs années en tant qu'ingénieur et arpenteur-géomètre pour le gouvernement britannique. En 1785 les Linder possédaient quatre-vingt-deux esclaves noirs, soixante-douze têtes de bétail et vingt-sept chevaux, et faisaient pousser du maïs, du tabac, du riz et des pois chiches. En 1789 leur bétail avait augmenté jusqu'à deux cent trente têtes de bétail et trente-trois chevaux. En 1798 John Linder (les auteurs pensent au fils, mais c'est plus probablement le père) acheta une autre plantation pour quatre cents dollars ainsi que trente barils de maïs et un lieu-dit appelé Grand Terre quelque part sur la rive est de la Tensaw River. »

L'acte de baptême de Sarah (vraisemblablement en espagnol) comporte une note de la part du prêtre précisant que bien que cet événement figure dans les registres des baptêmes catholiques, les deux parents étaient protestants ou anabaptistes (ce qui paraît logique, puisque le courant anabaptiste vient du canton de Berne en Suisse, comme Linder père).

La théorie de Betty Vaughn selon laquelle John Linder fils avait été le chef d'une bande de pilliers ne se vérifie pas.

D. En Dordogne et peut-être en Charente

La branche paternelle du marié, enfin, nous emmène en Dordogne, département limitrophe de la Gironde.

Si c'est à Bordeaux que les parents de Joseph Édouard Trasforest se sont mariés et sont morts, son père était pourtant né à Périgueux.

Remontons au XVIII^e siècle, pour mieux redescendre ensuite.

Joseph « Trasforets (sic), Sieur de Laprade, habitant du village de Lacotre présente paroisse » (sans doute La Côte qui touche à Marsaneix), y meurt le 17 octobre 1767 ; il est inhumé dans les tombeaux de la Fabrique⁵⁹. Il était sûrement membre du conseil de fabrique, donc quelqu'un d'assez respecté pour avoir été choisi à cette fonction, et de relativement influent. Mais sa profession n'est pas indiquée. « Sieur de Laprade » semble être un complément toponymique indiquant une origine géographique. *Prade* vient de l'occitan *pra*, le pré, comme Duprat. Décédé à Marsaneix en Dordogne, Joseph venait sûrement de Laprade, commune de Charente, distante d'une soixantaine de kilomètres. L'étude des BMS de Laprade en ligne entre 1685 et 1745 (avec des lacunes) n'a cependant révélé l'existence d'aucun Trasforest.

Son acte de décès ne nous donne pas son âge, donc sa date de naissance restera inconnue.

Il se marie en 1730 ou avant avec (selon les actes de naissance de ses enfants) Jeanne Jaujay ou Jaugeay ; sûrement à Marsaneix, mais avant 1723, car nous avons épluché les BMS de cette commune entre 1723 et 1730 sans rien trouver. La présence d'une autre Jeanne Jaujay épouse de Pierre d'Aubisse, d'une Anne Jaujay et d'un Jean Jaujay comme parrain ou marraine des enfants semble indiquer que Jeanne Jaujay était originaire de Marsaneix.

En tout cas, les enfants de Joseph et de Jeanne naissent à Marsaneix ; la première enfant trouvée dans les BMS est Marguerite, baptisée le 31 mai 1731⁶⁰, et qui a pour parrain François Trasforest pour marraine Marguerite Coulaud. Il serait alors tentant de déduire que ce François Trasforest est le grand-père du nouveau-né, puisqu'il était souvent d'usage de prendre les grands-parents comme parrain et marraine du premier-né ; mais d'une part nous ne pouvons affirmer que Marguerite était bien la première enfant du couple, d'autre part, rien ne nous a

permis de distinguer François de, par exemple, Raymond Trasforest qui sera parrain de Jeanne, le deuxième enfant répertorié ; il pourrait aussi bien s'agir de frères.

D'où vient ce nom à la consonance presque médiévale, énigmatique et si poétiquement sylvestre ? L'utilisateur de *geneanet speedy*⁷ le recense comme une déformation du nom toponymique de Trois-Forêts, bien qu'aucun village n'existe plus sous ce nom. Toutefois, le château de Trasforest, l'un des quatre châteaux d'Ambazac, en Haute-Vienne, est photographié sur des cartes postales anciennes consultables sur le site de vente en ligne *delcampe.net*.

Le *Littré – Dictionnaire des noms de famille* ne fait état d'aucun patronyme commençant par le préfixe Tras-. En revanche, il indique à Forest (dont l'étymologie est différente de Foret) : « 1) Du bas latin (*silva*) *forestis*, forêt relevant de la cour de justice du roi, dérivé du latin *forum*, tribunal, c'est-à-dire territoire dont le roi se réservait la jouissance. 2) Forme ancienne de *Forêt*, surnom que l'on attribuait à celui qui habitait dans la forêt ou à proximité ou encore celui qui y travaillait (le plus souvent un garde forestier). Il s'agit également d'un nom de localité, notamment dans les départements du Nord et de la Somme. »

Joseph et Jeanne eurent au moins onze enfants ; Jean est le troisième enfant et le premier fils vu dans les BMS, baptisé le 27 avril 1736 à Marsaneix⁶¹. L'acte de mariage de son fils Jean Joseph²³ nous le donnera comme « avoué » ; il est aussi huissier et sergent royal. Jean épouse Marie Vincent avant 1763, puisque leur premier enfant naît cette année-là.

Marie Vincent est née à une date inconnue (vraisemblablement vers 1752) de Jean Vincent et de Catharine Besses, selon son acte de décès⁶². Elle meurt le 24 avril 1807 à Petitonne, commune de La Jemaye ; elle apparaît alors comme « Marie Vincent, veuve du défunt Sieur Batiste Trasforest Laprades, fille légitime des feux Sieur Vincent - Bourgx (sans doute l'abréviation de bourgeois, plutôt qu'un nom composé) et de Catharine Besses ; âgée de cinquante-cinq ans environ décédée en la maison du Sieur Trasforest-Laprades à Petitonne, bon fils de père et mère décédés ».

C'est ce seul acte, peut-être un peu fantaisiste, qui fait connaître son défunt époux sous le prénom de Baptiste plutôt que celui de Jean, et sous le nom complet Trasforest Laprade : ni son acte de naissance, ni son acte de décès, ni l'acte de mariage de son fils Jean Joseph ne le mentionnent sous ce nom.

Jean Joseph et Marie ont au moins dix enfants : Joseph, né en 1763⁶³ ; Pierre, né en 1764⁶⁴ ; Raymond, né en 1766⁶⁵ ; Susanne, née en 1767⁶⁶ ; Jeanne, née en 1769⁶⁷ ; Jean Joseph, né le 2 janvier 1772⁶⁸ ; Anne, née en 1776⁶⁹ (Jean Joseph est alors qualifié de « huissier au sénéchal de Périgueux ») ; Eymeri Laurent né en 1777⁷⁰ ; Jean né en 1779⁷¹ ; et Jeanne née en 1780. Bizarrement, aucun de leurs trois ou quatre fils qui atteindront l'âge adulte (un doute subsiste pour le premier né, Joseph, né le 9 février 1763) ne reprendra la profession du père, avoué, huissier, sergent royal.

Le puîné, Pierre, est le seul de sa fratrie à conserver le nom complet Trasforest Laprade : privilège de l'aîné, ce qui indiquerait que son frère Joseph, plus vieux que lui d'un an, serait mort en bas âge ? Trois fois marié et ayant également eu des enfants hors mariages, qu'il a reconnus, Pierre transmettra le nom complet Trasforest Laprade à chacun de ses enfants, garçon ou fille, légitime ou non. Cela dit, sa première enfant naît en 1796 : il faut sûrement voir à cette égalité entre tous ses enfants l'apport de la Révolution et rien d'autre. Pierre était agriculteur.

Un cadet de Jean Joseph, Jean, né en 1779⁷¹, était orfèvre. Jean Joseph, le père de notre marié de 1842, était pharmacien. Les autres fils de Jean sont morts en bas âge.

Que penser de cet abandon par les fils des charges exercées par le père ? Il est vrai que la Révolution française va passer par là et mettre à mal le système administratif de l'Ancien Régime, mais au moins un des fils aurait pu s'orienter vers des études de droit. Faut-il en déduire que chaque enfant a eu la chance de choisir son destin, selon son inclination ? Cette

question restera sans réponse ; mais elle nous semble décisive, puisque la vocation médicale sera ensuite transmise de génération en génération.

Revenons un instant sur le frère agriculteur, Pierre : même s'il n'est qu'un collatéral, il nous permet néanmoins de relever une union remarquable. Il épouse Adélaïde Françoise Gay le 3 novembre 1808⁷², tandis que le frère d'Adélaïde, Pierre Gay, avait épousé la sœur de Pierre, Jeanne Trasforest, la benjamine, le 19 septembre de la même année⁷³.

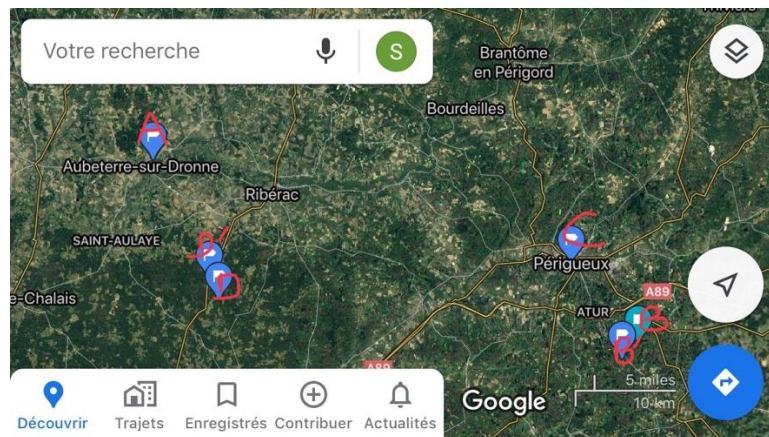
Les enfants de Jean Joseph et de Marie appartiennent donc à un milieu bourgeois, privilégié. En 1807, Pierre est la seule personne sachant signer au bas d'un acte de mariage auquel il assiste en tant que témoin à La Jemaye⁷⁴.

Jean Joseph, le père de Joseph Édouard, voit donc le jour à Périgueux le 2 janvier 1772, en tant que sixième enfant (et quatrième fils) de Jean et de Marie⁶⁸. Enfant, il perd deux sœurs et un frère. Sont-ce ces deuils qui vont l'inciter à se diriger vers des études médicales ? Il devient donc pharmacien, comme cela est mentionné dans l'acte de mariage de son fils, son propre acte de mariage ainsi que son acte de décès.

Ce mariage²³ a lieu à Bordeaux le 21 Thermidor an XII, autrement dit le 9 août 1804. On apprend dans cet acte que Jean Joseph vit alors au 195 Grande-Rue-Saint-Jean à Bordeaux, section 22, et que, bien que majeur puisqu'il a trente-deux ans, il a obtenu l'autorisation de sa mère pour conclure cette alliance. Son père est décédé. La fiancée, qui, rappelons-le, était née à Monségur, et vivait depuis moins de dix ans à Bordeaux, 51 rue Dumirail section 19 avec sa mère ; elle aussi est orpheline de père.

Les témoins sont Louis Arthaud, 29 ans, pharmacien habitant 28 Fossés des Carmes à Bordeaux ; Elie Alexandre Lacombe, 37 ans, propriétaire, 6 rue de la Monnoye ; Jean Baptiste Deponce, 24 ans, praticien, 7 rue St-Pierre ; André Rauzet fils, 26 ans, commis, 19 grande rue Saint-Jean. André Rauzet sera à nouveau témoin pour la déclaration de naissance à l'état civil de Joseph Édouard⁷⁵.

Jean a donc quitté sa campagne périgourdine natale pour s'installer dans la principale ville de Gironde. C'est sans doute lui qui transmettra à son fils son caractère ambitieux.



*Retranscription du parcours des Trasforest en Dordogne
Vue de Google Maps anotée par nous*

A : La famille était peut-être originaire de la commune de Laprade (en Charente), vue l'évolution du nom Trasforest en Trasforest (Sieur de) Laprade

B : Joseph Trasforest habite le village de La Côte (hameau de Marsaneix, B') en 1736 ; il y meurt en 1767. Jeanne Jaujay y vit avec lui, puisque c'est son époux, en 1736 ; c'est là qu'elle donne naissance à ses enfants, dont Jean.

C : Jean meurt à Périgueux⁷⁶ en 1797. On suppose qu'il y a vécu plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années.

Son fils Jean Joseph naît à Périgueux⁶⁸ en 1772.

D : Alors que ce dernier quitte la Dordogne pour se marier et s'établir à Bordeaux en Gironde en 1804, son acte de mariage²³ mentionne que sa mère Marie (née Vincent) habite La Jemaye (D'). Il est plus probable qu'elle habite Petitonne (D), minuscule hameau de La Jemaye (*Google Maps* nous donne à voir aujourd'hui trois maisons et un étang), puisque c'est là qu'elle décède en 1807 (sans doute chez son fils aîné, Pierre).

L'installation à La Jemaye fait sens si l'on se rappelle que le grand-père de Pierre était « sieur de Laprade » : ces deux villages ne sont distants que d'une dizaine de kilomètres.

Voilà pour la branche périgourdine.

II. Noces bordelaises

A. Bordeaux

1. Brève histoire de la « Belle endormie »

Bordeaux naît pendant l'Antiquité, mais il ne s'agit d'abord que d'un village de forgerons gaulois. Au III^e siècle avant Jésus Christ, on y cultivait déjà la vigne. Le climat y est doux. En outre, sa position géographique idéale, entre la Garonne et l'océan Atlantique, favorise les échanges : très vite, la région devient une plaque tournante pour le commerce de l'étain (venu de Cornouailles, ce métal rare s'avérait nécessaire pour fabriquer le bronze, alliage de cuivre et d'étain).

Au I^{er} siècle avant J.-C., sans doute après la Guerre des Gaules, une tribu gauloise vient s'établir dans le bordelais et prend la future Bordeaux pour capitale : les « Bituriges Vivisques ». On doit la première mention de leur nom à l'historien, philosophe et voyageur grec Strabon, qui, dans sa *Géographie* (IV, 2, 1) signale que, bien qu'étant sur le territoire d'Aquitaine, ils sont dispensés de l'impôt aux Aquitains : « Les Bituriges Vivisques sont les seuls étrangers dont les possessions se trouvent enclavées parmi celles des Aquitains ; mais ils ne font pas partie pour cela de leur confédération. Ils ont leur emporium ou marché principal à Burdigala, ville située au fond d'un estuaire que forment les bouches du Garumna ». Quant aux Aquitains, ils sont définis ainsi par Jules César avant qu'il n'entreprenne de conquérir la Gaule : « L'ensemble de la Gaule est divisé en trois parties : l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par le peuple qui, dans sa langue, se nomme celte, et, dans la nôtre, Gaulois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne. »

Leur économie est florissante. Ils ont le statut et les privilèges d'habitants de cité libre, si bien qu'au I^{er} siècle après J.-C., l'historien romain Pline l'Ancien, dans son *Histoire naturelle*, IV, 108 les nomme « Bituriges liberi cognomine Vivisci » (Bituriges libres surnommés Vivisques). « Vivisques » signifierait « déplacés », parce qu'ils sont une partie d'un peuple celte (les Bituriges) qui s'était installé près de Bourges, dans le Cher actuel. « Bituriges » viendrait de « rig » ou « rix », rois, et de « bydd », monde : ce sont donc les rois du monde déplacés.

Après la conquête romaine, la cité est donc nommée Burdigala : *burd* pour « boueux », et *gal*, déformation de *cal*, l'abri, la crique. En d'autres termes, Bordeaux est donc la crique dans les marais. Les Romains apportent de nouveaux plants de vigne venus d'Albanie et la région se spécialise dans cette culture viticole. Les Romains, quand ils fondaient une ville, respectaient un rite particulier : un prêtre plantait un bâton dans le sol au lever du soleil et l'ombre ainsi portée indiquait une ligne est-ouest, appelée le *decumanus*. Perpendiculairement à cet axe, on traçait alors le *cardo*, la ligne nord-sud. Le forum était construit à l'intersection de ces deux axes : c'était le centre-ville, là où on parlait politique et où l'on faisait du commerce. Les Romains procèdent donc ainsi à Bordeaux, en 52 avant J.-C. L'axe est-ouest est aujourd'hui la rue Porte Dijeaux, tandis que l'axe nord-sud deviendra la fameuse rue Sainte-Catherine. Un collège de magistrats administre la ville.

Au III^e siècle, des invasions mirent à mal l'économie de la cité : on décida d'enfermer la ville dans un castrum érigé autour du port. Il s'agissait d'un quadrilatère de 2280 mètres de long, entourant une cité de 32 hectares. Trois portes, une à l'extrémité « terrestre » de l'actuelle rue Porte Dijeaux et une à chaque extrémité de l'actuelle rue Sainte-Catherine, permettaient d'accéder dans la cité *intra muros*. Ces murailles restèrent en place pendant un millénaire.

Au IV^e siècle, Saint Hilaire, évêque de Poitiers, et Saint Martin, évêque de Tours, apportèrent le christianisme. Un siècle plus tard, les invasions barbares virent l'installation des Wisigoths, peuple germanique, jusqu'à la conquête de Bordeaux par Clovis en 498 : la ville intégra alors le royaume des Francs. Au VII^e siècle furent fondées les premières églises de Saint-Rémy, Saint-Pierre et Saint-Siméon.

De 852 à 1032, Bordeaux devient la capitale du duché de Vasconie, puis à partir de 1032 elle est capitale du duché d'Aquitaine, soumise d'abord aux comtes de Poitiers puis aux Capétiens.

Au XII^e siècle, la ville est réputée en Europe pour l'enseignement qu'elle propose et pour son commerce international. L'Aquitaine est elle-même un duché très puissant, qui rivalise avec le pouvoir royal.

En 1154, Aliénor d'Aquitaine, qui fut l'épouse du roi de France Louis VII jusqu'à l'annulation de leur mariage en 1152, se remarie avec le duc de Normandie, comte d'Anjou et futur roi d'Angleterre : Henri II Plantagenêt. Puisque l'Aquitaine avait été léguée à Aliénor par son père, Bordeaux fut donc rattachée à la couronne anglaise.

Comme Monségur, Bordeaux fut ballotée, pendant ces siècles de conflits, entre domination anglaise et domination française : elle devint définitivement française en 1453.

L'enceinte romaine avait été en partie détruite, et Bordeaux s'agrandit : de nouveaux murs d'enceinte furent édifiés aux XIII^e et XIV^e siècles. La ville compte alors de nombreux forgerons et plusieurs congrégations religieuses.

Au début du XIII^e siècle, le roi anglais Jean sans Terre avait doté la ville d'un conseil administratif, la Jurade de Bordeaux. C'est aussi à cette époque que le commerce du vin avec l'Angleterre rend la région économiquement prospère. La cathédrale Saint-André, d'une architecture de style gothique angevin, vit sa construction débiter à cette époque.

En 1403, la ville subit un terrible incendie. Elle allait, de plus, bientôt perdre de son opulence et son essor économique allait être freiné : le roi français Charles VII, jaloux de la loyauté, réelle ou supposée, que les Bordelais conservaient vis-à-vis des Anglais, voulut faire d'elle une ville royale en y faisant bâtir à partir de 1459 plusieurs forteresses sensées dissuader les habitants de se révolter contre son pouvoir. Le commerce du vin avec l'Angleterre cessa pour un temps.

En 1548 cependant, les Bordelais se révoltèrent contre le pouvoir royal : ils protestaient notamment contre l'impôt de guerre et la centralisation politique engendrée par la domination française. Henri II réprima ce soulèvement et la cité perdit les quelques privilèges qui lui restaient.

Arrivèrent les guerres de religion : les Bordelais commirent leur propre massacre de la Saint-Bathélémy le 3 octobre 1572.

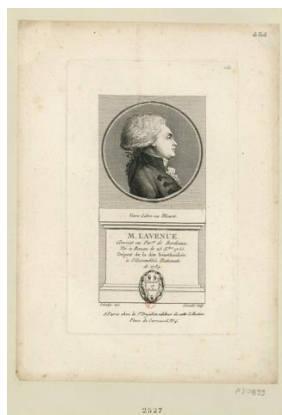
En 1585, Montaigne est élu maire de la ville et rétablit l'économie.

Au XVII^e siècle, la Fronde arrive à Bordeaux, incarnée par le parti de l'Ormée, mais elle est vite matée par Louis XIV. À cette époque, la France colonise les Antilles. Bordeaux est idéalement située pour faire du commerce colonial : le port de Bordeaux accueille des navires transportant sucre, coton, tabac, indigo et les envoie en Afrique chargés de soieries, de métaux, d'alcool et d'armes. Là, les denrées sont échangées contre des esclaves qui remplissent les cales jusqu'aux Antilles. Par ce commerce triangulaire, Bordeaux devient le cinquième port négrier de France, derrière Nantes, La Rochelle, Le Havre et Honfleur. L'argent ainsi amassé permet d'assécher les faubourgs marécageux, de construire des hôtels particuliers et des immeubles bourgeois, de remplacer les anciennes portes fortifiées par des arcs de triomphe, de créer le Jardin public et les cours bordés d'arbres, la Place Royale (actuelle Place de la Bourse), le Grand Théâtre, l'Hôtel de Ville... Cette architecture nouvelle précède d'un siècle les travaux d'Haussmann à Paris.

Les Bordelais se montrèrent très enthousiastes dès les premières heures de la Révolution française. De nombreuses rues furent rebaptisées, comme Rue-Citoyenne, Rue-des-Sans-Culottes, Rue-J'Adore-L'Égalité, Rue-Vivre-Libre-Ou-Mourir... À Monséjour aussi, de nombreuses traces de cette période sont encore visibles aujourd'hui. Les Girondins siègent à l'Assemblée législative puis à la Convention, avec pour chefs Brissot ou Vergniaud. Ils sont belliqueux, prônent le libéralisme économique, et pour eux le pays doit être gouverné par les puissants, c'est-à-dire les propriétaires fonciers : aussi défendent-ils le roi malgré sa trahison. Ils s'opposent aux Montagnards qui revendiquent une égalité totale entre les citoyens, et qui condamnent Louis XVI. Les journées insurrectionnelles des 31 mai et 2 juin 1793 conduisent à l'exécution de vingt-deux Girondins le 31 octobre Place de la Concorde ; à Bordeaux, la Colonne aux Girondins, place des Quinconces, leur rend hommage. Commence alors la Terreur

Simon Lavenue, le grand-père de nos mariés de 1842, avait pour frère Bernard (23 décembre 1715¹⁵ - 1786), avocat en la Cour, qui épousa Marie Henriette Fisson de Monnaveau¹⁶. Ils eurent un fils, Raymond Lavenue, cousin germain de Victoire Anne et de Joseph Hyacinthe. Ce Raymond (15 décembre 1755, Bazas⁷⁷ – 2 novembre 1794, Bordeaux) était avocat à Bazas. Le 10 mars 1789, il fut élu député du Tiers-État aux États-Généraux. Il s'exprima sur le remplacement de la gabelle, la création de papier-monnaie, l'organisation des tribunaux... De retour à Bordeaux, ses relations avec les Girondins conduisirent à son arrestation : accusé de fédéralisme, il fut exécuté le 12 Brumaire an III place Nationale (aujourd'hui place Gambetta), d'où partait, entre autres, la rue Dauphine.

Une rue porte désormais son nom à Bazas.



Estampe Vivre libre ou mourir réalisée par MM. Girardet et Labadye représentant le député Raymond Lavenue, 1789-1791

Quant à son oncle Simon Lavenue¹⁴, décédé un an avant lui, le 28 juillet 1793 à Monségur, peu avant la Terreur, l'histoire ne dit pas de quoi il est mort.

Quand l'esclavage est aboli en 1837, Bordeaux continue le commerce de sucre, coton etc. avec les colonies ; au XIX^e siècle, l'industrialisation de la ville est axée sur ces denrées, avec la création de sucreries, conserveries, biscuiteries, chocolateries, huileries ainsi que la fabrication de liqueurs, d'apéritifs et de rhums.

Pendant la Première guerre mondiale, c'est au tour de l'industrie de l'armement, de la chimie et de l'aéronautique de se développer.

Enfin, la Seconde guerre mondiale est une période sombre de l'histoire de Bordeaux, car son maire, Adrien Marquet, collabore avec les Allemands et devient ministre de l'Intérieur du régime de Vichy. Une base sous-marine est alors créée à Bordeaux pour contenir un éventuel débarquement des Alliés par l'Atlantique. À la fin de la guerre, le gouvernement se réfugie à Bordeaux, surnommée « capitale tragique ».

De nos jours, le centre historique est protégé par l'UNESCO et le vin est toujours omniprésent. La quiétude de la ville et sa position le long de la Garonne lui ont valu il y a quelques années le surnom de « Belle Endormie », bien que ce soit une ville culturellement et économiquement très active.

2. Tribulations des Trasforest et des Lavenue au XIX^e siècle

Rappelons en guise de préambule que c'est Jean Joseph Trasforest (qui se faisait appeler Jean sur la plupart des actes) qui, le premier, arriva à Bordeaux après avoir quitté Périgueux. Nous ignorons en quelle année exactement il s'y établit, mais certainement à la toute fin du XVIII^e siècle (né en 1772, il avait eu 21 ans en 1793, âge de majorité qu'avait créée la Révolution), pour apprendre et exercer sa profession de pharmacien.

Mme Reynolds-Casanova, questionnée par nous, pense que tous ses ancêtres ont fait leurs études à Bordeaux. Nous avons un doute, que nul document ne permettait de trancher ; doute instauré par la mise en place de nouvelles lois dès 1803 régulant la formation et l'installation des pharmaciens. Nous devons admettre qu'aucun passeport aux noms de Jean Joseph Trasforest et de Joseph Édouard, son fils, ne se trouvent dans la base des Archives départementales des passeports de 1800 à 1998 numérisés (et ceux de Dordogne ne sont pas en ligne).

C'est à Bordeaux que Jean Joseph rencontre Victoire Anne Lavenue, qui était née à Monségur⁵¹ en 1775 et qui avait perdu son père à l'âge de dix ans¹⁴. Elle était venue vivre à Bordeaux avec sa mère, Jeanne Ragot²² veuve Lavenue.

L'acte de mariage de Jean Joseph et Anne²³ (mentionnée de préférence par ce prénom sur les actes) du 9 août 1804 (21 thermidor an XII) indique que l'époux habite alors au 195 Grande-Rue-Saint-Jean, section 22 ; son père est décédé et il agit « comme majeur et du consentement de sa mère porté par acte public du vingt-huit frimaire an douze, passé pardevant le citoyen Banastou, notaire à la résidence de Ribérac, enregistré le premier nivose dernier ». Sa mère, Marie Vincent, habitante de Petitonne, commune de La Jemaye en Dordogne, n'a pu faire le déplacement et s'est rendue à Ribérac, à une quinzaine de kilomètres de chez elle, pour faire envoyer par le notaire sa bénédiction à son fils (voir l'acte de mariage). Comme elle avait eu son premier enfant en 1763⁶³, elle devait avoir environ une soixantaine d'années, et dix grossesses l'avaient sûrement fatiguée avant l'heure ; elle n'était pas obligée de donner son

accord à son fils, majeur, et nous interprétons l'effort qu'elle fit pour cette démarche comme un acte d'amour. Elle devait s'éteindre trois ans plus tard⁶².

Ce même acte de mariage dit qu'Anne Lavenue agit avec le consentement de sa mère : jusque-là, toutes deux habitaient ensemble au 51, rue Dumirail, section 19.

Si la rue Dumirail existe toujours, désormais orthographiée du Mirail (un mirailh en gascon était un miroir), la Grande-Rue-Saint-Jean a été refaite et serait peut-être l'actuel Cours de la Marne, au débouché de l'impasse Saint-Jean (l'appellation était une façon d'opposer l'impasse à une rue plus grande).

La rue du Mirail est ainsi nommée à cause d'une légende médiévale : nous recopions ici un extrait de l'article de Dominique Mirassou pour *Bordeaux-gazette.com* du 24 novembre 2014 : « Au milieu du carrefour formé par les rues du Mirail, Gratiolet et des Augustins était situé, jadis, un puits auquel venaient s'approvisionner en eau claire les habitants du quartier. Hommes et femmes en profitaient pour se rencontrer, échanger des nouvelles et discuter. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes jusqu'au jour où un serpent d'eau venu de Touraine vint se retirer au fond de ce puits. Le premier malheureux qui lança son seau dans le puits où venait de s'installer le basilic entendit un « bruit étrange » dans le fond. C'était le monstre qui sifflait une barcarolle, comme les serpents marins en avaient l'habitude. L'homme se pencha par-dessus la margelle, vit le reptile et ses terribles yeux. Il fut foudroyé et tomba aussitôt mort au fond du puits. Plusieurs femmes curieuses venues le lendemain chercher de l'eau et ayant voulu en examiner le fond, tombèrent mortes autour de la margelle, car la bête tuait en les foudroyant tous les humains qui avaient la malchance de croiser son regard. La panique s'empara du quartier, les habitants se rassemblèrent pour chercher une solution, mais en vain, car personne n'était assez audacieux pour affronter la bête. Fort heureusement, un soldat courageux fendit la foule apeurée et annonça qu'au moyen d'un secret qu'il avait appris en Égypte, il allait rapidement débarrasser Bordeaux de cet animal maléfique. À l'aide d'une corde il fit descendre un " miroir " au fond du puits et, dès que la bête eut vu son image, elle s'élança hors du trou dans un horrible sifflement, et dans un grand jet de flamme mourut sur le bord de la margelle au milieu d'horribles convulsions. C'est ainsi que le puits fut débarrassé de son basilic, le roi des serpents venu de Touraine. (...) La vie put reprendre son cours normal et la rue du puits, en souvenir de cet événement légendaire, fut désormais connue sous le nom de rue du Mirail. »

La Grande-Rue-Saint-Jean n'a donc rien à voir avec la rue où serait construite plus tard la Gare Saint-Jean (d'ailleurs initialement appelée Gare du Midi).

Ces deux rues n'étaient séparées que par un pâté de maisons, et se trouvaient à l'ouest du centre ; plus tard, le foyer s'installera en plein centre, vers l'Hôtel de ville et la Cathédrale Saint-André (voir le plan reproduit et annoté p.68). Pour l'heure, on peut imaginer que Jean Joseph et Anne se croisèrent naturellement dans la rue ou chez un commerçant, avant qu'une rencontre plus formelle ne soit organisée.

Le premier enfant du couple, Joseph Édouard, naît en 1805⁷⁵ « chez son père le 10 du mois floréal courant » (soit le 30 avril) : il s'agit toujours du 195 Grand-Rue-Saint-Jean. Mais, au lieu de parler de « section 22 » comme en 1804, cette adresse fait désormais partie de la « section sud ». D'après notre consultation des actes bordelais, en 1807 Bordeaux est encore divisée en trois sections : Nord/ Sud/ Centre (dans cet ordre pour les Archives), tandis que, dès 1808, le découpage se fait en deux sections : section 1 et section 2.

C'est entre mai 1805 et janvier 1807 que le couple Trasforest et leur tout jeune fils déménagent : le deuxième enfant, Catherine Amélie, naît le 22 janvier 1807⁷⁸ au 20, rue Dauphine – une adresse qui reviendra souvent – section Nord. Elle aurait été placée en nourrice dans la commune d'Illats, à côté de Cadillac, où elle serait morte le 20 janvier 1808.

Mme Casanova-Reynolds nous a confié que l'invention familiale, la liqueur alcoolisée Trasforest servant à l'amélioration et à la conservation des vins de moindre cru, n'avait pas été mise au point, comme nous le croyions, par Joseph Édouard mais par Jean Joseph en 1805. Cette année-là est donc celle de deux naissances dans le foyer de Jean Joseph et d'Anne : leur premier fils et leur société.

Puis, à cette même adresse, viennent encore au monde André-Paul⁷⁹ (1808), Marie Antoinette Agathe Zélia⁸⁰ (1810), Thérèse Eglina⁸¹ (1812) et André Marie Henri⁸² (1816). La rue Dauphine se situe alors dans la section 1. Le petit dernier décède à cette même adresse à l'âge d'un mois et demi⁸³. Le couple n'aura pas d'autre enfant.

Les témoins qui assistent aux événements, heureux ou malheureux, de ces années-là, sont cités avec leur adresse et quelquefois leur profession par l'officier d'état-civil. Cela nous donne une petite idée de qui les parents fréquentaient.

Lors du mariage de Jean Joseph et d'Anne, étaient présents Louis Arthaud, vingt-neuf ans, pharmacien, vivant au 28 « sur les fossés des Carmes » ; Elie Alexandre Lacombe, trente-sept ans, propriétaire, 6 rue de la Monnoye ; Jean Baptiste Deponce, vingt-quatre ans, praticien, 7 rue Saint-Pierre ; et André Rauzet fils, 26 ans, commis, 19 Grand-Rue-Saint-Jean. Cet André Rauzet servira souvent de témoin aux Trasforest, et sera mentionné plus tard comme l'oncle par alliance des enfants : il épousera, le 27 juillet 1807 à Bordeaux, Catherine Émilie Lavenue, une sœur d'Anne de deux ans plus âgée qu'elle. Son père, Jean David, et lui-même viennent déclarer les naissances de Joseph Édouard⁷⁵ et de Catherine Amélie⁷⁸ ; André revient pour la naissance d'André Paul⁷⁹, et demeure 60 rue du Loup, puis celle de Marie-Antoinette⁸⁰ : il est alors marchand et habite au 4 rue du Poisson-Salé. En revanche, ce sont Joseph Trasforest, ex douanier, habitant au 26 petit-chemin-Saint-Nicolas-de-Grave, et Nicolas Cherbonnier, musicien, « même maison que le défunt », qui viennent signaler le décès d'André Marie Henri⁸³.

On voit grâce à ces actes que le couple fréquente des gens issus du milieu médical, mais aussi des commerçants, des agents de la ville, des artistes...

Faisons maintenant un bond dans le temps, pour arriver juste avant le mariage de Joseph Édouard avec Clotilde Lavinia¹. Nous avons vu que celle-ci était arrivée de Louisiane en 1839 à l'âge de quinze ans avec son petit frère et son père, Joseph Hyacinthe, lequel revenait à Bordeaux pour épouser sa nièce⁴ Marie Antoinette Agathe Zélia Trasforest rencontrée lors de son retour à Bordeaux entre 1833 et 1836.

La *Table des Contrats de Mariage* du Bureau des successions volume 7, Bureau de Bordeaux, entre 1841 et 1843 nous révèle le contrat de mariage⁸⁴ de l'oncle et de sa nièce. Voici en substance ce que ce document contient :

« Transforest Marie An^{nette} Agathe, profession : sans, demeure : Bordeaux

Nom de l'autre époux : Lavenue

Valeur des objets mobiliers apportés par l'époux dont le nom est inscrit dans la première colonne : 6000 fr. [les colonnes des autres couples, en comparaison, mentionnent les sommes de 350 fr, 600 fr, 1000 fr ou 3000 fr]

Société d'acquêts

Date contrat : 1^{er}

Nom des notaires qui les ont reçus : Macaire

Date de l'enregistrement : 7

Indications : tout pour la future

Lavenue Joseph Hyacinthe Transforest prop(riétaire) Bordeaux 7110 fr.

Immeuble à la Nouvelle Orléans (...) échoppe et jardin à Bordeaux

Rien au futur. »

Ce contrat de mariage nous permet de nous faire une idée des biens de Joseph Hyacinthe, mais certaines données restent vagues : possédait-il réellement tout un immeuble à la Nouvelle Orléans ? Lui qui se voulait planteur, n'avait-il pas de terres ? À quelle adresse étaient son échoppe (échoppe de quoi, d'ailleurs ?) et son jardin à Bordeaux ? Les potentiels futurs enfants ne sont pas mentionnés, et tout reviendrait à la future compte tenu de l'âge avancé du marié : c'est un acte plutôt pessimiste. Finalement, Joseph Hyacinthe vivra encore au moins dix ans. Mais, comme nous n'avons pas retrouvé sa date exacte de décès, nous ignorons comment chercher sa succession. Il dotera sa fille Lavinia pour son mariage⁸⁴, donc il est possible que celle-ci ait renoncé par la suite à un quelconque héritage.

Le premier passeport⁸⁵ de Joseph Hyacinthe se trouve sous le simple nom de « Joseph Lavenue » et date du 25 août 1836 : il retourne à la Nouvelle-Orléans. Sa profession est « planteur », il a le teint coloré, les cheveux gris, la barbe grisâtre et les yeux noirs. Il a une cicatrice au côté gauche du nez, qui ne sera plus signalée en 1848.

Leur mariage eut lieu à Bordeaux le 27 mai 1840. Joseph Hyacinthe avait soixante-deux ans et Marie-Antoinette, trente ans, un âge relativement tardif pour convoler pour la première fois, pour une femme. Notons que sur l'acte de mariage numérisé⁴, il est écrit qu'elle est « âgée de vingt-deux ans » et qu'elle est née à Bordeaux « le dix-huit février mil huit cent dix-huit », alors que nous croyions qu'elle était née en 1810. En effet, la Table annuelle des actes de naissance de Bordeaux section 1 (BORDEAUX 1 E 62, folio 30) nous indique bien la naissance d'une Marie Antoinette Agathe Zélia Trasforest à cette date, que l'on retrouve dans le Registre des actes de naissance de Bordeaux section 1, toujours en 1810 (BORDEAUX 1 E 61 folio 27). Par acquit de conscience, nous sommes allée vérifier dans les registres de 1818, au cas où une sœur serait née à laquelle on aurait attribué exactement les mêmes prénoms, mais il n'y a rien. C'est une étrange erreur que commet l'officier d'état civil, et qui semble accentuer une différence d'âge déjà passablement remarquable.

Il est d'autant plus étonnant que l'on croie que Marie Antoinette (qui signe M.Z. Trasforest, épouse, et qui devait donc se faire appeler par ses premier et troisième prénoms) est née en 1818, puisqu'il aura fallu obtenir une dispense de parenté du tribunal civil pour ce mariage. En effet, dans le Code napoléonien, l'article 163 dit que « Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu » ; l'article 164 tempère : « Néanmoins le Gouvernement pourra, pour des causes graves, lever les prohibitions portées au précédent article ». Une enquête a donc dû être menée.

Nous n'avons pas eu le temps de chercher une éventuelle dispense de consanguinité pour mariage religieux accordée par l'évêque, à consulter en série G si toutefois le registre concernant Bordeaux en 1840 a été déposé aux Archives, ou bien à demander à l'archiviste de l'évêché. Nous ne détenons pas non plus la dispense délivrée par le gouvernement Louis-Philippe. Celle-ci doit être conservée aux Archives Nationales sous une cote comprise entre BB 15 222 (1833) et BB 15 630 (1860) – source : Sutter Jean, Lévy Claude, « Les dispenses civiles au mariage en France depuis 1800 » In : *Population*, 14^e année, n°2, 1959. p. 287.

Cette union fut consommée, puisqu'ils eurent ensemble trois enfants : Joseph Louis Gonzague né le 9 juillet 1841 à Bordeaux⁸⁶ (le père est alors qualifié de « rentier ») mais mort le 16 décembre de la même année⁸⁷, Marie Clotilde Josélia née le 30 juillet 1844⁸⁸ également à Bordeaux, et Joseph Ildebert Hyacinthe né le 2 août 1850 en Louisiane⁸⁹.

Joseph Hyacinthe repartit à la Nouvelle Orléans après cinq ans passés à Bordeaux, en 1844 : son passeport du 9 novembre est numérisé aux Archives Départementales⁹⁰. Il est enregistré en tant que propriétaire, résidant 35 rue Dauphine et se rendant en Louisiane pour « affaires d'intérêt » sur la *Créole*. Il est décrit comme chauve, âgé de soixante-dix-huit ans,

mesurant un mètre soixante-quatre. Il a le visage ovale, le teint clair, une barbe châtain et un gros nez.

Sous la cote 8 M 223 sont répertoriées les sorties de port en Gironde⁹¹. *La Créole* est un trois-mâts américain. Au folio 99, il est indiqué comme étant en provenance de New York et se rendant à la Nouvelle-Orléans : le capitaine s'appelle alors Dillingham, le bâtiment est chargé de 540 tonnes, il compte seize hommes d'équipage à son bord.

Marie Antoinette reste seule à Bordeaux avec sa fille née quelques mois plus tôt. Visiblement, elle déménage, puisque quand elle rejoint son époux en 1848, son passeport⁹², sous le nom « Trasforet », indique qu'elle vit au 19, rue des Religieuses. Mesurant un mètre soixante, elle a un signe sur la joue droite. Accompagnée de sa fille, elle embarque sur le trois-mâts américain *Mount Washington* qui sort du port de Bordeaux le 4 novembre 1848 en provenance de Kennebunk (dans le Maine) et à destination de la Nouvelle-Orléans. Le capitaine est M. Bresdell. Le navire pèse 547 et comporte seize hommes d'équipage⁹¹.

Généralement, un trois-mâts mesure 40 à 50 mètres de long. Il faut vers 1850 environ deux mois pour se rendre jusqu'à la Nouvelle-Orléans, et la chaleur là-bas est étouffante : aussi est-il logique que les navires se rendant à cette destination partent en plein hiver. Le bateau descend d'abord plein sud en direction des Açores, puis traverse l'océan Atlantique au niveau des Tropiques, arrive dans les Caraïbes, se faufile entre Haïti et Cuba pour ensuite remonter vers la Louisiane : le trajet pour New-York est plus court d'environ un quart de temps.

Avec plus de temps consacré à ces recherches, nous trouverions peut-être sur le site *Ancestry*, parmi liste des passagers des ports de l'Atlantique, les noms de Trasforest et Lavenue.

Depuis Bordeaux, la Nouvelle-Orléans était, entre 1839 et 1870, la destination la plus fréquente.

Fait amusant, Joseph Hyacinthe Lavenue mit un point d'honneur à vouloir transmettre le prénom de Joseph à ses enfants : il appela ainsi deux enfants de son premier mariage, et les deux fils de son second mariage, et donna à sa seconde fille le prénom de Josélia. Pourtant, aucun de ses ancêtres connus ne porte ce prénom, qui est plutôt l'apanage des Trasforest.

Simon, l'aîné, avait quatorze ans au décès de sa mère – du moins s'il était encore en vie, car sa trace s'est perdue.

Joseph Émile, le puîné, était mort à l'âge de trois ans.

Nous suivrons Clotilde Lavinia plus précisément.

Joseph James, son cadet, était également venu en France en 1839 : il avait alors sept ans. Il retourne à la Nouvelle-Orléans à quatorze ans et demi, selon son passeport du 3 décembre 1846⁹³. Il est décrit comme « étudiant, natif de la Nouvelle-Orléans de parents français » ; il demeure à Bordeaux, 2 rue (Citrane ?) et se rend à la Nouvelle-Orléans « rejoindre son père ». Habituait-il avec sa belle-mère et sa jeune demi-sœur ? Était-il en pension dans quelque établissement ? La consultation du recensement nous le dirait. Il mesure un mètre vingt-huit ou trente-huit, a le teint brun. Les pièces déposées sont « la demande et l'autorisation de sa mère et l'attestation de M. Mahéo (Jean-Pierre), huissier, rue des Trois Conils n°7 et M. Chaberre (Alexis), pharmacien rue Porte Dijeu n°7 ». Jean-Pierre Mahéo était l'époux, depuis 1844, de Thérèse Églène, la sœur de sa belle-mère (et aussi sa cousine germaine). On remarque que, sur ce document, sa belle-mère passe pour sa mère ; mais Joseph James n'avait qu'un an lorsqu'il perdit sa mère, alors peut-être éprouvait-il pour Marie-Antoinette un amour filial.

De son second mariage, Joseph Hyacinthe eut Joseph Louis Gonzague⁸⁶, décédé à cinq mois le 16 décembre 1841⁸⁷. Ce premier fils était un enfant chéri, comme en témoigne le tombeau familial du cimetière de la Chartreuse, à Bordeaux. Les papiers officiels de l'achat de la concession datent du 20 décembre 1841 (archives familiales). Elle fut acquise conjointement

par Joseph Hyacinthe et son beau-frère/beau-père Jean Joseph Trasforest. Joseph Louis Gonzague y fut enterré le 18. Sur la face droite de la pierre tombale érigée sur le caveau, est gravée une inscription surmontée de la tête d'un ange à la mémoire de ce bébé :



*Face latérale de la pierre tombale des Lavenue-Trasforest
(photo personnelle)*

« Ici repose le corps d'un ange
Marie-Joseph Louis-Gonzague Lavenue
Il a vu la face du Seigneur
Le 16 décembre 1841

~
Ô mon fils !
Ta mère !!! »

Joseph Hyacinthe et Marie Antoinette eurent ensuite Marie Clotilde Josélia⁸⁸, qui, si elle embarqua à bord du *Mount Washington* avec sa mère en 1848⁹², revint néanmoins à Bordeaux et mourut à Caudéran en 1914 (Archives Municipales de Bordeaux, 3 E CAUDERAN 27/1).

Enfin, Joseph Ildebert Hyacinthe (2 août 1850, Louisiane⁸⁴ – 8 octobre 1882, 18 rue Poirier à Bordeaux⁹⁵) devint clerc d'huissier. Une grosse erreur figure d'ailleurs sur son acte de décès, où il figure comme « fils de feu Joseph Yacinthe Lavenue et de feu Marie Clotilde Lavinia Trasforest, son épouse » !

On ignore quand est mort Joseph Hyacinthe, et à quoi ressemblait sa vie : était-il aimé ? Était-il prospère ? Avec qui était-il brouillé ? Il semble avoir été un père absent pour Clotilde Lavinia.

Fin 1849 - début 1850, il est encore en vie puisqu'il conçoit son dernier enfant.

En 1851, étrangement, on trouve deux Lavenue à la Nouvelle-Orléans⁹⁶ :

- Lavenue H.J. (pour Hyacinthe Joseph ?), clk (= clerk = sans doute greffier), 174 Conti ;
- Lavenue Joseph, grocer (= épicier), 174 Conti.

À notre connaissance, il n'existait pas d'autre Joseph Hyacinthe que lui et Joseph Ildebert Hyacinthe, né en 1850 et qui deviendrait justement clerc d'huissier à Bordeaux. Joseph Hyacinthe père s'était-il reconverti sur le tard ? A-t-il eu un autre fils dont nous ne savons rien ? C'est vrai que les archives de la Louisiane sont très clairsemées. À moins qu'il ne s'agisse de Joseph James, qui aurait repris l'initiale de son père ; lors de son retour en Louisiane à quatorze

ans, il était plus ou moins sous la tutelle de Jean Pierre Mahéo, son oncle par alliance, qui était huissier ; il faut bien que cette vocation soit née quelque part, puisqu'elle touchera à son tour Joseph Ildebert. En tout cas, quels qu'ils furent, les Lavenue ne se quittaient pas d'une semelle en Louisiane, et vivaient à la même adresse. Nous ignorons qui était l'épicier.

Quant à Marie-Antoinette Agathe Zélia, qui était née en 1810, elle disparaît des documents d'état civil consultables. Elle est sûrement morte en Louisiane, en 1850 au plus tôt puisqu'elle a un enfant cette année-là ; mais nous avons consulté les archives en ligne de la Nouvelle-Orléans de 1850 à 1910 sans la rencontrer.

Entre 1852 et 1885, il n'y est plus fait mention des Lavenue, sauf à deux reprises : le 14 mai 1864, mort d'un petit Joseph âgé de six semaines ; et le 9 octobre 1879, mort de Joseph, 48 ans. Cela correspond à l'âge de Joseph James, dernier fils d'Elisabeth Louisa Mac Alpine.

B. Vie familiale d'un jeune ménage

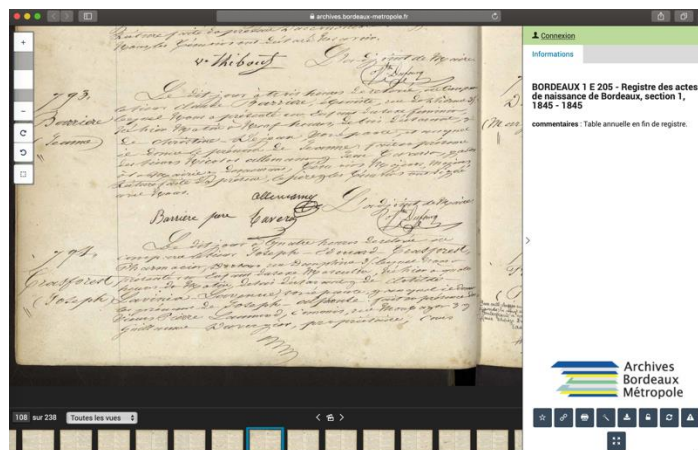
1. La maison

Joseph Édouard habite encore au 20, rue Dauphine, section 1, « avec ses père et mère » quand il épouse, le 7 mai 1842, Clotilde Lavinia. L'acte de mariage le déclare comme agissant « majeur du consentement de son père ici présent »¹.

Clotilde, elle, était née en 1824 à la Nouvelle-Orléans. Elle avait suivi son père qui était revenu en 1839 : c'était la première fois qu'elle mettait les pieds en France, et elle ne devait plus en partir. À Bordeaux, elle demeure avec son père à l'adresse « susdite rue Dauphine 20 ». Elle agit « comme mineure, aussi du consentement de son père également ici présent ».

Le premier enfant du couple, Joseph Édouard Émile Alexandre, est déclaré le 14 octobre 1843⁷⁵, toujours au 20 rue Dauphine : on a donc trois générations sous le même toit. Les tables décennales (A.M. BORDEAUX 7 E 10 folio 38) renvoient à la section 2, mais c'est finalement en section 1 qu'on le trouve. C'est le sieur Alphonse Bouché de Vitray, docteur en médecine, demeurant au 14 rue Guiraude qui vient présenter l'enfant à l'officier d'état civil. Il est en fait « né le 11 à 3 heures du soir », de « sieur Édouard Joseph Trasforet, médecin, demeurant rue Dauphine 20, d'ici absent, et de Dame Clotilde Lavinia Lavenue, son épouse ». Cet Alphonse Bouché sera le parrain du deuxième enfant, qui portera son nom. Mais l'absence d'Édouard Joseph à la mairie interroge. La naissance est maintenant passée de trois jours : s'il était en déplacement, il aurait sûrement eu le temps de revenir féliciter sa femme et contempler son enfant. A moins que cette naissance ne soit arrivée en même temps qu'une quelconque maladie. Ce qui étonne surtout, c'est qu'Édouard Joseph soit qualifié de « médecin » alors qu'il était d'une part officier de santé et d'autre part pharmacien. Peut-être s'agit-il d'une politesse subtile de la part du D^r Bouché : lui est « docteur en médecine », et le père du nouveau-né est simplement qualifié de « médecin ».

Le deuxième enfant, un autre fils prénomme Joseph Alphonse, naît le 24 juin 1845 et est déclaré le lendemain par son père⁹⁸. Celui-ci est désigné comme « Pharmacien, Docteur » mais, en regardant de près, six petits traits obliques rayent cette mention : on peut y lire l'incompréhension de l'officier d'état civil, qui n'avait jamais vu quiconque exercer les deux fonctions. Cependant, la discrétion de ses ratures prête à sourire : pourquoi n'avoir pas carrément biffé le mot ? L'a-t-il fait devant l'intéressé, par dédain, tout en souhaitant ne pas l'offenser ?



Le mot « Docteur » rayé discrètement et la nouvelle adresse, dans l'acte de naissance de Joseph Alphonse

Il faut surtout remarquer que l'adresse a changé : au lieu du 20 rue Dauphine, il est écrit 35 rue Dauphine. On est tenté de croire à un déménagement, qui permettrait au jeune couple de prendre plus d'indépendance tout en restant proche des parents de Joseph Édouard. Mais c'est plus complexe que cela : en 1843-1844, on a procédé à un nouveau bornage de la ville et à une renumérotation des immeubles. Il faut donc comprendre que le numéro 20 est devenu le 35, et que l'établissement de soins et de massages du rez-de-chaussée, surmonté de trois étages, n'a jamais été l'adresse des Trasforest. En revanche, au 35 (rue du Dr-Charles-Nancel-Penard), on trouve aujourd'hui... une pharmacie, « La Pharmacie Bleue ». La façade est la même qu'au 20 : un rez-de-chaussée surmonté de trois étages en pierre blonde. C'est un gros immeuble carré qui fait l'angle, un deuxième côté donnant sur la Place-du-Colonel-Raynal (n°1) et un troisième côté rue Saint-Sernin. Les rues du Dr-Charles-Nancel-Penard et Saint-Sernin se rejoignent, et la route forme alors un angle aigu ; devant la face côté Place-du-Colonel-Raynal, le trottoir forme un triangle de quelques mètres de côté. Nous sommes en plein centre-ville, entre Mériadeck et Porte Dijeaux.



*Façade Place-du-Colonel-Raynal ;
à droite, rue du Dr-Charles-Nancel-Penard
(photo personnelle)*



*Façade Place-du-Colonel-Raynal ;
à gauche, entrée de la pharmacie côté
rue Saint-Sernin (photo personnelle)*

Au premier étage, rue du Dr-Charles-Nancel-Penard, deux fenêtres (toutes les fenêtres sont dotées de volets de bois blanc, mais c'est clairement un ajout). À gauche de la plaque donnant le nom de la rue, on distingue encore, gravée dans la pierre, les lettres AUPHIN, reliquat de la rue Dauphine.



*Vestige de l'ancienne rue Dauphine
(photo personnelle)*



*Le mascaron de la façade principale
(photo personnelle)*

La façade de la place est la plus jolie, avec trois fenêtres aux garde-fous et au balcon, pour celle du centre, en fer forgé. Le fer forgé est sans doute d'origine, car l'architecture est celle du XVIII^e siècle, époque qui vit s'installer à La Réole le ferronnier d'art Blaise Charlut. Il se fit connaître dans toute la région et on rencontre partout encore, ornant des portes ou des fenêtres, des ouvrages sortis de son atelier. À Bordeaux, il réalisa la clôture du chœur de la cathédrale Saint-André. Au-dessus de cette fenêtre centrale, se trouve l'un des trois mille mascarons de Bordeaux : il s'agit d'un visage d'homme, vaguement grimaçant, sculpté dans la pierre pour décorer, reposant sur la clef de voûte de la fenêtre.

La dernière façade est sans originalité : deux fenêtres par étage. Le troisième étage en revanche est bordé tout le long de la façade donnant sur la place d'un perron de pierre ajouré avec des colonnes. L'ajout côté rue du Dr-Charles-Nancel-Penard d'une sorte de sur-façade est plus récent, les matériaux sont modernes. Enfin, le toit d'ardoise bleue comporte trois chiens-assis sur la façade principale, mais aucune ouverture sur les côtés : un grenier ou des combles servant de chambres aux domestiques, voire aux commis ? Une si belle maison, en tout cas, se distingue de ses contemporaines qui se succèdent, à des hauteurs différentes, le long des deux rues latérales.

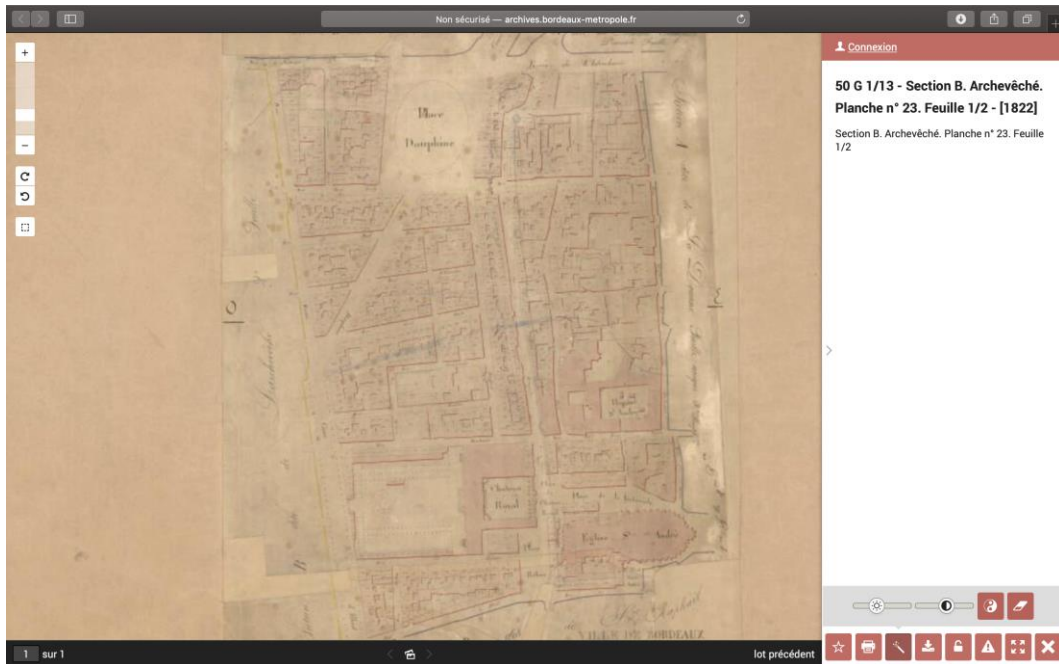
Le n°35 sur cette façade orne aujourd'hui une porte bleue qui n'est pas l'entrée de la pharmacie, mais le cabinet d'un médecin généraliste : l'immeuble a donc été coupé en lots. Cette double fonction de pharmacie et de cabinet médical était déjà l'apanage du 35 rue Dauphine au XIX^e siècle : nous en reparlerons.

La façade principale, surtout, en « impose ». On comprend mieux comment plusieurs générations de Trasforest ont pu cohabiter à la même adresse : c'est tout simplement immense.

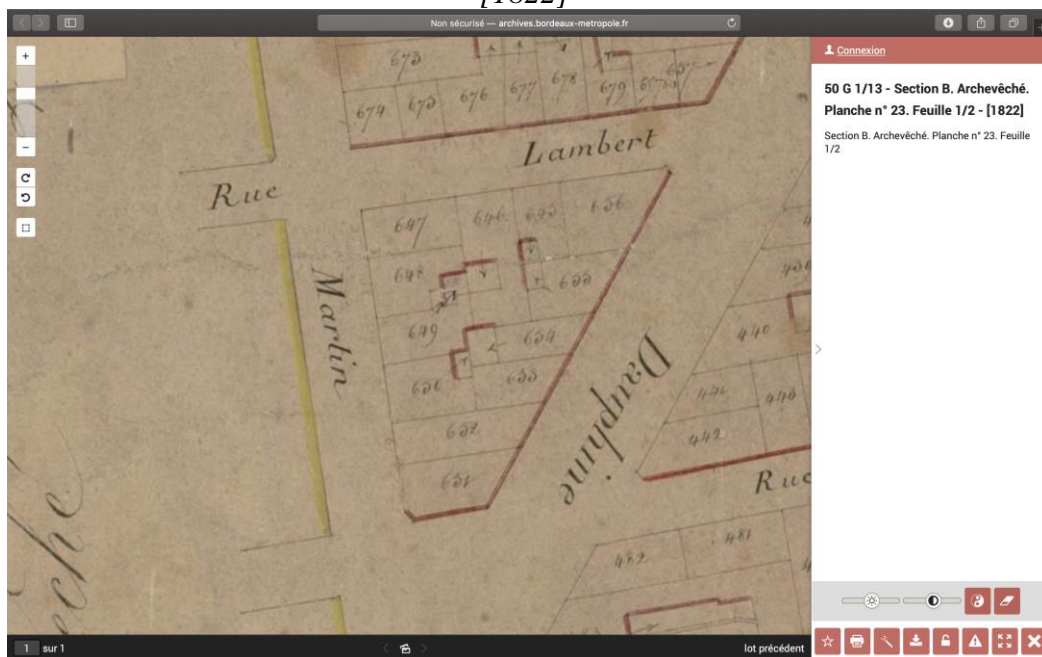
Les Archives municipales en ligne nous montrent qu'en 1822, le cadastre⁹⁹ localisait la rue Dauphine dans la section B dite Archevêché ; l'immeuble du n°35 (du 20, à cette époque) était alors la parcelle 651.

En 1850, d'après le tableau d'assemblage, c'est devenu la section K appelée Sourdes-Muettes¹⁰⁰. Cette appellation est due à l'installation en 1870 de l'institution pour les sourdes-muettes (depuis 1859, les garçons allaient à Paris et seules les filles restaient à Bordeaux) dans des nouveaux locaux, plus tard appelés Castéja (ex-hôtel de police).

L'immeuble du 35 rue Dauphine devient alors la parcelle 1926¹⁰¹ (avec un doute sur les deux premiers chiffres, car l'encre est délavée).



Archives Municipales de Bordeaux, 50 G 1/13 – Section B. Archevêché. Planche n°23. Feuille 1/2 - [1822]



Ibid., agrandissement : le 20 rue Dauphine est la parcelle 651.

Mme Reynolds-Casanova nous révèle que Jean Joseph légua à son fils l'immeuble entier, comprenant son officine de pharmacie au rez-de-chaussée. Il fit donc un testament. Le notaire qui avait procédé à son contrat de mariage en 1804, Philippe Brun, n'est plus ; mais son successeur, M^e Louis Thierrée, sera le notaire de son fils Joseph Édouard tandis que M^e Macaire sera celui de son mariage en 1842 avec Clotilde Lavinia. Nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'exploiter ces différentes pistes, car nos visites aux Archives avaient donné la priorité à d'autres cotes.

On peut s'étonner en effet de ce que Jean Joseph favorisât un fils, alors qu'il lui restait deux fils et deux filles. Depuis la Révolution, en effet, tous les enfants, quel que soit leur ordre

de naissance et leur sexe, avaient droit à une part d'héritage en principe égale, bien que le testateur puisse avantager l'héritier de son choix en lui réservant, en plus, la quotité disponible.

Nous avons cependant trouvé les informations suivantes dans la table des décès et successions du premier bureau de Bordeaux, volume 16¹⁰² : Joseph « Transforet », pharmacien, 35 rue Dauphine, époux d'Anne Lavenue, meurt à soixante-treize ans ; l'enregistrement date du 3 février 1845. La succession concerne, le 25 juillet 1845, Joseph Édouard Transforet, pharmacien au 35 rue Dauphine ; la date du 21 janvier 1841 est aussi mentionnée, et renverrait à un accord trouvé entre Jean Joseph et sa fille Thérèse Égline, celle qui épousera en 1844 l'huissier Mahéo. En effet, il est noté en observation : « Renonciation pure et simple par Thérèse Égline Transforest sa fille du 20 mars 1841 ». Marie Antoinette, quant à elle, avait sûrement été déjà dotée à son mariage en 1840, tandis qu'André Paul avait tout bonnement disparu du paysage : il avait vraisemblablement rejoint son oncle Joseph Hyacinthe Lavenue en Louisiane (selon les déplacements de ce dernier, soit avant 1833, soit entre 1836 et 1839). Quand son père mourut, il revint à Bordeaux réclamer sa part d'héritage, mais Mme Reynolds-Casanova a entendu dire que son père l'avait déshérité « puisqu'il était parti à l'étranger ». Il était en réalité compté parmi les héritiers, mais pour l'héritage des biens meubles uniquement : Jean Joseph, si on interprète ce « puisqu'il était parti à l'étranger », semblait fâché du départ de son fils en Louisiane. André Paul n'était encore qu'étudiant, mais s'il se préparait à passer son diplôme outre-Atlantique, cela signifiait qu'il se préparait à tenir une officine là-bas. Dans cette logique, il était normal que les locaux de la pharmacie bordelaise (le rez-de-chaussée du 35 rue Dauphine) revinssent à celui qui exerçait déjà sur place, à savoir Joseph Édouard. Cependant, une compensation en argent équivalant au quart de la valeur de l'immeuble cédé à Joseph Édouard aurait dû être prévue pour chacun des trois autres enfants en vie. Jean Joseph aurait-il trouvé un moyen de favoriser son aîné en désavantageant son autre fils ? C'est une question juridique complexe que la conciliation du droit successoral français avec celle du droit états-unien : en 2020, les actualités « *people* » prouvent qu'elle n'est toujours pas tranchée...

Nous avons trouvé l'acte concernant le règlement de la succession le 25 juillet 1845¹⁰³. En voici la transcription :

« Marge : n°452

Transforest Joseph, pharmacien décédé à Bordeaux le 27 janvier 1845

Du vingt-cinq juillet 1845

A comparu Joseph Édouard Trasforest, pharmacien demeurant à Bordeaux, rue Dauphine n°35 agissant tant pour lui que pour les dénommés ci-après :

1° Marie Antoinette Agathe Zélia Trasforest, sans profession épouse de M. Joseph Hyacinthe Lavenue, demeurant à Bordeaux n°35

2° Thérèse Égline Trasforest, épouse de Jean Pierre Mahéo, huissier à Bordeaux, rue des trois Conils 21

3° André Paul Trasforest, élève en pharmacie, demeurant à la Nouvelle-Orléans

Tous quatre héritiers chacun pour un quart de la succession de Joseph Trasforest, leur père, pharmacien quand vivait, décédé intestat en son domicile à Bordeaux le vingt-sept janvier dernier.

Lequel comparant déclare qu'aux termes du contrat de mariage dudit sieur Transforest, son père et de la dame Anne Lavenue, sa mère, passé le vingt-neuf Messidor an XII devant M^e Brun notaire à Bordeaux, il fut stipulé entre eux une société d'acquêts.

Les reprises de ladite Anne Lavenue s'élèvent à la somme de quatre mille six cents francs 4600,,
Celles dudit Transforest à trois mille francs 3000,,

État des reprises 7600,,

Ledit comparant ajoute que la succession dudit Trasforest est purement mobilière et que les objets mobiliers ont été décrits dans un inventaire passé devant Me Grangeneuve notaire à

Bordeaux le trois février dernier dont la valeur est de trois mille sept cent quatre-vingt-quatre francs 3780

Dû reprises de la femme absorbant le montant de la communauté il n'y a pas de droits à percevoir.

Le comparant affirme sa déclaration sincère et a signé faisant observer que le montant de l'inventaire dépend de la société d'acquêts.

J^h Trasforest aîné »

On voit bien sur cet acte que les quatre enfants sont nommés, représentés par Joseph Édouard ; toutefois, celui-ci précise au notaire qu'il ne reste que des meubles à se partager... pour une somme relativement modique (pour une famille telle que celle-ci), chaque enfant ne pouvant prétendre qu'à mille francs environ. Nous verrons qu'à sa mort, Joseph Édouard aura fait fructifier son patrimoine, laissant pour 4886 francs de meubles.

Le 7 juillet 1846 naît Blanche Marie Louise Alexandrine¹⁰⁴, qui sera déclarée le 9. Joseph Édouard apparaît comme « pharmacien ». Les sieurs Adolphe Bouché de Vitray, docteur en médecine (déjà présent pour le premier enfant du couple) et André Guidet, employé à la mairie, sont témoins.

Le 26 mars 1848 naît ensuite François Charles Émile¹⁰⁵ (déclaré le 28). Les témoins sont Pierre Laumond, commis, et Pierre Lacaze, propriétaire. Pierre Laumond était un des témoins du mariage.

Enfin, le 3 avril 1851, c'est encore Alphonse Bouché de Vitray, docteur en médecine, qui vient présenter le dernier enfant du couple : Étienne Marie Edmond¹⁰⁶, né le 1^{er} avril. Les témoins sont Pierre Daudin, garde de mairie y demeurant, et Pierre Laumond, commis. Malheureusement, Étienne ne vivra guère¹⁰⁷ : le 24 juillet 1852, Étienne Bouché de Vitray, « docteur médecin » au 14 rue Guiraud, et Jacques Grimaud, cordonnier au 2 Petite-Rue-Saint-André, viennent déclarer que le petit est décédé « ce matin à deux heures rue Dauphine 35 ». Le détail de l'heure est tragique : si on peut en attester, c'est que l'enfant était gravement malade, et qu'on le veillait. Sans doute, même, est-il mort dans les bras de ses parents impuissants.

Les enfants de Joseph Édouard et Lavinia ne connurent pas leurs arrière-grands-parents, mais ils en avaient moins que ce qu'ils auraient dû avoir à cause d'un implexe faible (6/8 à la génération 4).

Trois Bouché de Vitray, médecins, peut-être des frères, ont donc accompagné les Trasforest dans les moments de joie et de peine : Alphonse, qui présente Joseph Édouard Émile Alexandre à la mairie et qui sera parrain de son petit frère, Joseph Alphonse (c'est aussi lui qui déclarera Étienne) ; Adolphe, qui présente Blanche à la mairie ; et Étienne, parrain du benjamin, qui ira avertir l'état civil du décès de l'enfant.

Voilà donc les principaux amis du jeune couple : Pierre Laumond, Alphonse, Adolphe et Étienne Bouché de Vitray. Joseph Édouard et Clotilde fréquentaient des médecins et des propriétaires mais n'étaient pas snobs pour autant : ils accordent une certaine considération aux commis, qui sont potentiellement leurs employés. Les femmes, bien sûr, restent dans l'ombre : peut-être Clotilde côtoyait-elle, plus par défaut que par affinité, les épouses des confrères de son mari. À moins qu'elle ne s'autorisât – les finances de la maison pouvaient sûrement le lui permettre – d'aller à l'opéra, au théâtre, de se rendre à quelques bals, d'avoir « son heure » l'après-midi ou même de héler un fiacre pour se rendre chez telle ou telle bourgeoise. Une autre question se pose : à quel point avait-elle fait le deuil de la Louisiane, où était enterrée sa mère, où vivaient son père et ses frères (germains, car ses frères et sœur consanguins avaient vingt ans de moins qu'elle) et où elle avait passé les quinze premières années de sa vie ?

Le prolongement de la rue Dauphine est le Cours d'Albret. De part et d'autre, on trouve des espaces verts, et le Musée des Beaux-Arts ; mais celui-ci, bien que fondé en 1801, n'était pas encore bâti au milieu du XIX^e siècle puisque le chantier débuta en avril 1875. Les œuvres, arrivées du Louvre, se répartissaient donc entre les locaux de la Mairie et d'autres lieux.

Un peu plus loin, depuis 1829, se trouvait le Nouvel Hôpital Saint-André.

Le quartier dépend d'ailleurs de la paroisse Saint-André, la cathédrale éponyme étant à 300 mètres de la rue Dauphine.

L'Hôtel de Ville, en face de la cathédrale, avait quant à lui été achevé en 1784 à la requête de l'archevêque de Bordeaux M^{gr} Ferdinand Maximilien Mériadec de Rohan-Guéméné : il s'agissait en fait de la restauration d'un archevêché datant du Moyen Âge. Le conseil général du département l'occupa à la fin du XVIII^e siècle, puis le Tribunal Révolutionnaire prit possession des lieux. La bâtisse devint ensuite Palais Impérial quand Napoléon I^{er} s'y installa en 1808. Cela devint finalement une mairie en 1836. L'édifice eut à déplorer en 1862 de gros dégâts causés par un incendie, que nous signalons ici parce que, d'une part, il est probable que des membres de la famille Trasforest furent témoins de la catastrophe, et que, d'autre part, les archives qui s'y trouvaient partirent en fumée.

Enfin, au sud du Cours d'Albret, s'achève en 1846 la construction du Palais de Justice qui avait commencé en 1839. La cour d'assise, dont il va être question à présent, se trouve au centre du bâtiment.

2. Caïn et Abel

André-Paul Trasforest était le frère cadet de Joseph Édouard. Il avait trois ans de moins que lui seulement, et était lui aussi pharmacien - si l'on en croit les informations figurant sur son passeport¹⁰⁸.

Le *Journal des débats politiques et littéraires* du lundi 8 juin 1846 et le *Journal de La Haye* du 10 juin 1846 rapportent ceci :

« On lit dans un journal de Bordeaux, le *Mémorial* du 5 juin :

« Un événement déplorable a attristé hier notre population, ordinairement si calme : un crime fort rare dans nos contrées, un fratricide, vient de porter le deuil dans une famille très-considérée.

» D'après la clameur publique, depuis le décès de M. Trasforest père, le plus jeune des fils avait été placé pour ainsi dire sous la tutelle de son aîné aujourd'hui pharmacien près du cours d'Albret. Cette position secondaire avait jeté depuis longtemps, dans l'âme du premier des idées de vengeance, et cette haine est devenue d'autant plus profonde que des besoins d'argent se faisaient sentir, et que le frère aîné, trop souvent appelé à réparer certains désordres financiers, paraissait résolu à ne plus encourager les folles dépenses de son frère.

» Hier, vers sept heures du matin, ce dernier, après s'être muni d'un (sic) paire de pistolets chargés, se présenta sur le seuil de la chambre à coucher et voulut absolument parler à son frère. M. Trasforest, qui reposait près de sa jeune femme, aujourd'hui dans un état de grossesse fort avancé, sauta hors du lit, ouvrit, en chemise, la porte de l'appartement et demanda à son frère ce qu'il voulait : « De l'argent ! » répondit celui-ci. M. Trasforest, ayant des paiements à faire, répondit qu'il n'en pouvait donner. À peine ce mot fut-il prononcé que l'assassin, lui mettant un pistolet sur la poitrine, déchargea l'arme fatale sur son frère. Quoique blessé gravement, M. Trasforest chercha à fuir, en criant : Au secours ! mais au même instant une seconde détonation se fit entendre, et une autre balle, traversant le derrière de l'épaule, allait se perdre au-dessous du poumon ; le blessé se traîna chez une voisine, tandis que le meurtrier fuyait et gagnait les étages supérieurs de la maison.

» Bientôt la police accourut, la troupe de ligne cerna la pharmacie, et tandis que M. Trasforest était porté à l'hôpital, la maison était fouillée dans tous ses recoins.

» La coupable ne tarda pas à être découvert dans un grenier ; il s'y était caché sous un tas de chiffons. Se voyant pris, il déclara être l'auteur du meurtre, et ajouta que d'avance il s'était empoisonné. Le fait est vrai ; mais un contre-poison qu'il s'administra lui-même neutralisa l'action de la dose vénéneuse, et sur les ordres de M. le procureur du roi, il fut conduit à la prison départementale, après avoir été interrogé.

» Dans l'après-midi, l'état de M. Trasforest s'était un peu amélioré ; il a pu même, nous dit-on, demander à voir sa femme, dont le désespoir était extrême et la position alarmante. »

L'événement est si digne d'intérêt qu'il ressort dans la *Gazette de France* trois mois après, le 15 septembre 1846 (p.3-4) :

« Nous avons raconté, il y a quelques mois, une scène terrible qui eut lieu, à Bordeaux, entre deux frères, pharmaciens de la rue Dauphine. M. Trasforest, accusé d'avoir, dans un moment de violence, attenté à la vie de son frère, comparaisait mercredi dernier devant la cour d'assises de la Gironde. Déclaré non coupable par le jury, il a été acquitté.

On sait que M. Trasforest avait essayé de s'empoisonner. Sa tentative, heureusement, n'a pas eu de suites fâcheuses. »

Un an et demi seulement s'étaient écoulés entre le décès de Jean Joseph, le père, et cet attentat fratricide. Le fait que la mère, Victoire, soit encore en vie n'empêcha en rien ce cadet de se livrer à un acte aussi odieux.

Le journal nous présente Paul (c'était vraisemblablement ainsi qu'il se faisait appeler) comme « le plus jeune des fils » : en effet, d'après les documents relatifs à la succession de Jean Joseph leur père, Joseph Hypolite, né en 1812, était déjà mort (nous ne connaissons pas sa date de décès). Quant à André Marie Henri, il était né en 1816 et mort un mois après. Il y avait encore deux sœurs qui complétaient cette fratrie : Marie Antoinette Agathe Zélia, qui, nous l'avons déjà vu, avait épousé son oncle en 1840, et Thérèse Églie, qui venait d'épouser un huissier en 1844¹⁰⁹. Le tableau familial était donc quelque peu éclaté, et Paul se retrouvait isolé. Célibataire (selon son acte de décès¹¹¹, il le resta toute sa vie), il ne lui restait qu'un frère, qui avait son officine à Bordeaux et attendait son troisième enfant (« sa jeune femme, aujourd'hui dans un état de grossesse fort avancé » devait accoucher un mois plus tard de Blanche), deux sœurs déjà mariées et une mère sans doute hébergée par son fils aîné, qui avait hérité de la maison.

Victoire décèdera d'ailleurs en 1869, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, au 35 rue Dauphine⁵², donc au domicile de son fils. Y était-elle déjà en 1846 ? Autrement dit, y passa-t-elle toute sa vie depuis 1806 jusqu'à sa mort ? La maison était suffisamment grande, et la dévotion filiale plus vivace qu'aujourd'hui ; mais elle aurait pu tout aussi bien séjourner alternativement chez ses autres enfants et ses frères et sœurs. Les recensements de ces années-là pour Bordeaux nous donneraient la réponse. Dans tous les cas, elle n'était pas loin, mais sans doute impuissante à canaliser les caprices de son fils cadet. Mme Reynolds-Casanova écrit qu'il « fit irruption chez son frère pour réclamer sa part d'héritage », puisque vraisemblablement il s'était fâché avec son père qui désapprouvait son départ en Louisiane. À moins que, comme ses sœurs, il n'ait bénéficié de quelque donation du vivant de Jean Joseph, ait tout dilapidé et soit venu, en toute mauvaise foi, demander une part qu'il avait déjà touchée. « Devant le refus de [Joseph Édouard] de lui donner de l'argent, il vida son pistolet sur lui et le blessa sévèrement ». Puisque ces propos rapportés sont du domaine des souvenirs, de la légende familiale en quelque sorte, il est malaisé de savoir aujourd'hui si la version qu'ils présentent est bien la bonne. Les journaux ne faisaient pas état d'une blessure sévère : quelle fut-elle ? Empêcha-t-elle le pharmacien de travailler quelque temps ? En souffrit-il toute sa vie, et surtout par temps de

pluie ? En tout cas, il fut apte à se déplacer le 9 juillet pour présenter sa fille Blanche à l'officier d'état civil.

Paul fut donc convoqué par la cour d'assises de la Gironde le 9 septembre 1846, fut « déclaré non coupable par le jury » et « acquitté ». Mme Reynolds-Casanova nous confie que le reste de la famille n'a « jamais compris pourquoi ». Cela signifie que la plainte n'avait pas été retirée, et que la rupture était bel et bien consommée entre les frères.

Les arrêts du tribunal criminel de 1845-1846 que nous avons consultés aux Archives Départementales ont conservé l'ordonnance d'acquittement¹¹⁰ ; nous aurions aimé trouver les minutes de ce procès, mais nos recherches n'ont pour le moment pas abouti. Voici en tout cas ce que dit l'ordonnance :

« Du 8 septembre 1846

Ordonnance d'acquittement

Vu l'arrêt rendu le dix-huit juillet dernier par la Cour Royale de Bordeaux, chambre des mises en accusation, qui renvoie devant la Cour d'assises du département de la Gironde pour y être jugé selon la loi, le nommé André Paul Trasforest, jeune, accusé de tentative du crime d'assassinat, présent à l'audience assisté de M^e Princeteau, avocat, son conseil

Vu l'ordonnance de prise de corps décernée contre l'accusé le deux dudit mois de juillet par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Bordeaux

Vu l'acte d'accusation dressé le douze août dernier par M. le Procureur Général.

Vu enfin la déclaration du jury en date de ce jour, signée du S^t Tessier, chef du jury, de M. le Président de la cour, et du greffier, portant ce qui suit :

Non, l'accusé n'est pas coupable.

Attendu que l'accusé est déclaré non coupable par le jury,

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par l'article 368 du Code d'instruction criminelle,

Nous Jean Marie Isidore Gauvry, Président de la Cour d'Assises du département de la Gironde

Déclarons André Paul Trasforest jeune âgé de 38 ans, ex pharmacien à la Nouvelle-Orléans, né à Bordeaux y demeurant avant son arrestation, rue du Palais Royal 5, acquitté de l'accusation portée contre lui et ordonnons qu'il soit sur le champ mis en liberté s'il n'est retenu pour autre cause.

Fait et ordonné à Bordeaux au Palais de justice, en séance publique, le neuf septembre mil huit cent quarante-six.

Onarque

Gauvry P^t »

Il est en effet étonnant que la charge aggravante de tentative de fratricide, et pas seulement de meurtre, n'ait pas été évoquée à une époque qui accordait tant de prix à la morale.

Même avant cet attentat, André Paul n'était pas logé chez son frère rue Dauphine... La mésentente devait couvrir depuis un certain temps.

Mme Reynolds-Casanova ajoute dans ses notes qu'il était venu de la Nouvelle-Orléans, où il avait rejoint Joseph Hyacinthe, et qu'il se hâta d'y repartir, en novembre d'après son passeport. En effet, celui-ci signale¹⁰⁸ :

« Police Générale de France

Passeports pour l'étranger 1800-1889

Trasforest, André Paul

De Bordeaux à La Nouvelle-Orléans

Louisiane, Etats-Unis

Le 29/10/1846

Registre 65, n°514

Signalement

M. Trasforest André Paul

Pharmacien

Natif de Bordeaux

Demeurant à (?) rue Rohan n° 34

Allant La Nouvelle-Orléans, sur le n(avi)re La Créole, y exerce sa profession

âgé de 38 ans, taille d'un mètre 66 centimètres

cheveux/sourcils : noirs front : découvert

visage : ovale yeux : châtain

signes particuliers : X bouche : moyen

menton : fossette teint : brun

Pièces déposées

Avis de M. le Maire de Bordeaux

fait à Bordeaux, le 29 octobre 1846

Signature du porteur :

A. P. Trasforest »

L'adresse donnée, 34 rue Rohan, désigne sûrement la place Rohan, à côté de l'Hôtel de ville et à deux pas de la rue Dauphine. Peut-être était-ce une pension de famille ou un hôtel.

Sur le site *MyHeritage*, il est signalé sous le nom de H. Paul Trasforest (une erreur de retranscription sûrement, puisque son premier prénom était André ; mais nous avons là un indice suggérant qu'il préférerait se faire appeler Paul, théorie qui sera confirmée par l'initiale employée dans l'encart recopié plus bas). Les dossiers d'enregistrement de l'immigration (Immigrant record) précisent qu'il est arrivé à la Nouvelle-Orléans en 1846, à l'âge de trente-huit ans. Or, Paul vivait et travaillait déjà à la Nouvelle-Orléans en février 1845.

La numérisation (très médiocre) d'une page du journal *The New Orleans Bee* de février 1845 nous donne un aperçu des activités de Paul en Louisiane, avant son séjour en France, grâce à un encart publicitaire disant :

« SANGSUES

M. Trasforest prévient le public qu'ayant reçu de France un très bel assortiment de sangsues de première qualité, il a ouvert un nouvel entrepôt, lundi, 17 courant, rue Ste. Anne, entre Royale et Bourbon, No. 71. On trouvera toujours de très bonnes sangsues aux prix de 10, 15, 20 et 25 cents.

18 fév.

P. Trasforest »

Ce « nouvel entrepôt » suggère qu'il y en avait au moins deux. Ses soucis d'argent, qui le conduiront un an plus tard à attenter à la vie de son frère, pourraient venir en partie de la difficulté à s'acquitter de deux loyers de locaux commerciaux. Sur cette page publicitaire, Paul est le seul à promettre des sangsues venues de France, mais la concurrence existe bel et bien : « sangsues espagnoles, hongroises et suédoises » arrivées sur le *Louis XIV* ; « sangsues hongroises et suédoises » ailleurs encore, et d'autres arrivées par le *Talina* ou par le navire *Amsterdam*. Ces autres vendeurs de sangsues promettent des remises aux pharmaciens de campagne : s'agissait-il de sous-traitants, ou faut-il en déduire que les vendeurs de sangsues n'étaient... que des vendeurs de sangsues, bien distincts des pharmaciens ? En tout cas, on peut percevoir l'état d'esprit de Paul, dont les affaires n'étaient pas prospères et qui était célibataire, et sa rancœur envers un frère qui était en train de fonder sa propre famille et qui n'avait pas que des entrepôts, mais une véritable officine, ainsi que tout l'immeuble légué par le père ; à ce

sentiment d'infériorité s'ajoutait peut-être la souffrance morale de constater que le père avait son « chouchou », et que ce n'était pas lui.

En outre, Paul était sûrement mal dans sa peau. Son acte irréfléchi, il le commet à trente-huit ans, un âge auquel on ne croit généralement plus au succès de tels coups d'éclat. Qu'espérait-il au juste : menacer son frère et obtenir de l'argent grâce à une forme de racket, ou laisser libre cours à son ressentiment et le blesser ou le tuer, renonçant ainsi à obtenir le moindre sou ? L'article nous dit que « Se voyant pris, il déclara être l'auteur du meurtre, et ajouta que d'avance il s'était empoisonné. Le fait est vrai ; mais un contre-poison qu'il s'administra lui-même neutralisa l'action de la dose vénéneuse ». S'il s'était empoisonné « d'avance », c'est qu'il attendait un dénouement tragique ; mais s'il avait prévu ce contre-poison, c'est que sa tentative de suicide était faite pour attirer l'attention, et qu'il désirait être compris, entouré, plus que de se donner la mort. D'un autre côté... il semblerait qu'il ait tiré plusieurs coups, en « déchargeant » selon les journaux son pistolet sur son frère.

Quand il meurt à Bordeaux¹¹¹ le 15 septembre 1868, sa sœur Marie Antoinette est en Louisiane et son autre sœur Thérèse est déjà décédée. Il ne lui reste que sa mère, alors très âgée, et Joseph Édouard lui-même. On comprend que les relations entre les deux frères sont restées tendues depuis vingt ans ; la mère aura sûrement pris le parti d'« Abel », d'autant plus qu'elle vit chez lui. Paul-« Caïn » meurt seul, et sans doute pauvre, à l'hôpital Saint-André, celui-là même qui se trouve dans le prolongement de la rue Dauphine, à quelques mètres de la famille qu'il s'est mise à dos ; il est alors déclaré « sans profession ».

À une date ultérieure, son corps sera exhumé du cimetière communal et rejoindra les siens dans le caveau familial.

C. Naissance d'une invention

1. Comment on devient pharmacien

Joseph Édouard Trasforest est donc pharmacien comme son père.

La loi du 21 Germinal an XI (soit le 10 mars 1803) avait, sous le consulat de Bonaparte, imposé de nouvelles règles à ceux qui exerçaient ou étudiaient la médecine. Concernant les « pharmaciens » (naguère « apothicaires »), l'article IV avait pris des dispositions qui resteraient en vigueur jusqu'en 1941. Les corporations avaient été supprimées, et l'État prenait le contrôle : il se mit à réglementer la profession à la place de l'ancien Collège de pharmacie. Cette organisation contribua à lutter contre le charlatanisme, qui était assez développé. D'autre part, l'école de pharmacie, jusqu'alors gratuite, fut supprimée et l'État instaura à la place des écoles payantes.

Pour obtenir le titre de pharmacien, il fallait, depuis la loi du 21 Germinal an XI (article VIII) être titulaire du grade de bachelier ès lettres (depuis le décret du 17 mars 1808, le baccalauréat ès lettres permettait d'aller dans une faculté pour ensuite passer une licence et un doctorat). Il fallait surtout avoir vingt-cinq ans révolus, et soit avoir étudié trois années dans une des trois facultés de médecine de France (Montpellier, Paris ou Strasbourg) avant d'effectuer un stage trois ans d'expérience au sein d'une officine légalement établie (pharmacien 1^{ère} classe), soit pouvoir justifier de huit années d'expérience dans une officine avant de passer un examen devant un jury départemental (pharmacien 2^e classe).

Il existait donc deux diplômes en pharmacie : celui de pharmacien de première classe, qui permettait d'exercer partout en France, et celui de deuxième classe délivré par un jury

départemental et qui ne permettait d'exercer que dans le département où on le passait. Joseph Édouard obtint un diplôme de deuxième classe, comme le gendre et le petit-fils qu'il ne connut pas.

Les examens avaient lieu une fois par an et se déroulaient en public.

Dans sa thèse pour le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie (*L'évolution du rôle du pharmacien d'officine français en tant qu'acteur de santé*. Sciences pharmaceutiques. 2014. dumas-01104324), Laure-Marine Chemin écrit : « L'enseignement était partagé à Paris entre quatre professeurs ayant chacun un adjoint, et divisé en quatre disciplines : botanique, chimie, pharmacie, histoire naturelle des médicaments. Les premiers professeurs furent nommés par le gouvernement, et leurs successeurs choisis par les pharmaciens diplômés de ces écoles. (...) L'article 15 décidait que l'obtention du diplôme se ferait à l'issue de trois examens : le premier portant sur les principes de l'art où l'aspirant devait valider ses connaissances en latin (selon l'article 25 de l'arrêté du 24 thermidor an XII), le second sur la botanique et l'histoire naturelle des drogues, et le troisième évaluant la pratique du candidat en réalisant lui-même au moins neuf opérations chimiques ou pharmaceutiques pendant quatre jours. Il devait décrire les procédés, résultats et matériaux. Les examens étaient identiques devant les jurys comme dans les écoles, mais les pharmaciens reçus n'avaient pas les mêmes droits. »

Les diplômes étaient enregistrés au greffe du tribunal et à la préfecture. Les futurs pharmaciens devaient ensuite prêter serment devant le préfet et se faire recenser à la préfecture et au greffe du tribunal. Pour ouvrir une officine et pour pouvoir exercer, il fallait s'acquitter d'une patente. Laure-Marine Chemin ajoute : « Il existait cependant des exceptions : les officiers de santé avaient le droit d'exercer la pharmacie dans les communes dénuées d'officine ouverte, de même que les herboristes, à condition qu'ils ne vendent que certaines drogues simples végétales et indigènes, fraîches ou sèches avec interdiction de les débiter au poids médicinal. »

Or, Joseph Édouard jouissait d'un statut particulier, puisqu'il était à la fois officier de santé et pharmacien.

Un officier de santé, depuis la loi du 19 ventôse an XI, était quelqu'un qui exerçait la profession médicale sans posséder le titre de docteur en médecine. Il se distinguait ainsi des médecins et des chirurgiens qui, eux, étaient diplômés. Pour exercer en tant qu'officier de santé, il fallait faire valider sa pratique par un jury. Généralement, cette capacité était accordée dans les campagnes désertées par les médecins, et ces officiers de santé n'étaient que des « faisant fonction » dont les actes étaient limités. On peut s'étonner de ce qu'un Bordelais exerçât ce métier rural. En effet, les gens qui avaient recours aux officiers de santé le faisaient à défaut d'avoir un médecin sous la main : à la campagne, parce que les médecins préféraient les villes et qu'on n'avait pas toujours le temps de faire un long trajet aller-retour, ou bien quand on était pauvre. En plein centre d'une métropole, il est étonnant que Joseph Édouard ait pu trouver une patientèle intéressée.

Mais Mme Reynolds-Casanova nous donne des détails sur les habitudes professionnelles de son ancêtre : « Il s'est donc installé le matin au premier étage pour exercer son métier de médecin et l'après-midi au rez-de-chaussée, dans la pharmacie, pour préparer les potions qu'il avait prescrites le matin. L'affaire était très rentable. » On conçoit combien l'homme devait être passionné par son art, et combien, au-delà de l'aspect lucratif, il devait être confortable d'avoir cette double vie, ce choix professionnel à une époque où peu de gens avaient accès aux études et pouvaient devenir ce qu'ils souhaitaient. D'autre part, on imagine mal une pharmacie qui n'accueillerait ses clients que l'après-midi : l'officine devait avoir au moins un employé, plusieurs même étant donnée la superficie des locaux.

D'après Jacques Léonard dans son article « Les études médicales en France entre 1815 et 1848 » (*Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, janvier-mars 1966, éditions PUF, pp.87-94), « certains étudiants " pauvres " choisissent d'être officiers de santé : vers 1833, ce titre revient à 2000 francs seulement [au lieu de 12 000 pour devenir médecin]. En effet, la loi du 10 mars 1803 n'exige qu'un certificat témoignant de six ans d'étude " sous un docteur ", ou de cinq ans dans un hôpital, ou de trois ans dans une Faculté, ou de quatorze (puis seize) trimestres scolaires dans une école secondaire ou préparatoire, pour passer un examen simplifié devant un jury itinérant de sept membres. Mais ce diplôme – très critiqué – interdit d'exercer hors du département où il a été décerné et de pratiquer " les grandes opérations chirurgicales " sans la présence d'un docteur. »

Selon un article de Jean Morange, « De la valeur des choses dans le temps » (<https://www.histoire-genealogie.com/De-la-valeur-des-choses-dans-le-temps>), un franc vers 1830 équivalait à 2,20 € de 2006, donc la somme de 2000 francs équivalait à 4400 € et la somme de 12 000 francs, à 26 400 €. Mais il faut avoir un autre titre de comparaison pour mieux comprendre le niveau de vie et ce que telle ou telle somme représentait à l'époque : dans *Les Salaires au XIXe siècle* d'Émile Chevallier publié par la Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence à Paris en 1887, pp. 33-34, entre 1820 et 1830 le salaire journalier d'un ouvrier agricole nourri était de 0,60 franc. Un tel ouvrier travaillait en moyenne 290 jours par an.

Gallica TOUT GALLICA Rechercher... RECHERCHE AVANCÉE

TOUTES NOS SÉLECTIONS PAR TYPES DE DOCUMENTS PAR THÉMATIQUES PAR AIRES GÉOGRAPHIQUES BLOG

tion
ires au XIXe siècle ((Reprod.)) / par Émile Chevallier,... ; avec u...

Dans le rapport adressé au ministre sur la situation de l'agriculture dans le département de l'Aisne en 1884, M. Risler, directeur de l'Institut national agronomique, indique la progression suivante :

	1820 à 1830	1830 à 1840	1840 à 1850	1850 à 1875	1875 à 1884	Augm. p. 100.
Gages du maître va- let, par an..... fr.	200,00	300,00	400,00	600,00	700,00	250 0/0
Salaire de l'ouvrier nourri, par jour. fr.	0,60	0,75	1,00	1,80	2,10	259
Salaire de l'ouvrier non nourri..... fr.	" "	" "	2,00	2,80	3,50	218

On peut, à notre sens, regarder les salaires de 1820 comme égaux à ceux de 1800; il y avait eu, vers 1810, une augmentation assez rapide, résultant des vides que

3

Émile Chevallier, Les Salaires au XIXe siècle

Vue la magnificence de l'immeuble dont avait hérité Joseph Édouard, on peut croire que son père aurait eu les moyens de financer de véritables études de médecine. Mais il resta à Bordeaux et apprit son métier, certainement, dans l'officine de son père, afin de l'aider et de ne pas s'éloigner de sa famille. Il obtint donc le titre de pharmacien au bout de huit années d'expérience. Comme il était passionné, déterminé, ambitieux et doué du sens des affaires, il se servit d'une expérience de six ans auprès d'un médecin, de cinq ans dans un hôpital ou de quelques années dans une école préparatoire, cumulées au travail effectué pour son père, pour passer un examen d'officier de santé dans son département. Bref, il sut saisir des opportunités.

Cela fit jaser, et des envieux cherchèrent à le destituer d'au moins une de ses fonctions. Mme Reynolds-Casanova rapporte qu'en 1845, le jury médical déposa une plainte auprès du maire de Bordeaux pour dénoncer M. Trasforest qui se livrait simultanément aux deux professions « incompatibles sur le rapport de la délicatesse, ce que la loi ne défend pas textuellement mais que les lois de la morale et de la conscience repousseront toujours ».

Le 25 avril 1845, Joseph Édouard adresse une requête à sa hiérarchie : il souhaitait pouvoir exercer conjointement la médecine et la pharmacie. L'inventaire en ligne des articles F₁₇ 4524 à 4530 concernant les conditions d'examen et d'exercice des officiers de santé entre 1829 et 1846, effectué par Armelle Le Goff, conservateur en chef du patrimoine, et Danis Habib, nous indique que la requête de « Trasforest (fils) » est enregistrée sous la cote F/17/4530 et comporte quatorze pièces. Mais ce dossier, qui n'a pas été numérisé, est à consulter sur place sur le site de Pierrefite-sur-Seine aux Archives nationales. L'éloignement géographique ne nous aura pas permis de nous y rendre durant l'année de la recherche.

Des policiers se rendirent au 35 rue Dauphine pour dresser un procès-verbal. Le maire écrivit au préfet, qui alerta le Ministre de la Justice. Mme Reynolds-Casanova écrit : « Celui-ci déclara qu'il ne pouvait prescrire au parquet de poursuivre car Monsieur Trasforest était dans son droit. Cependant, il allait en parler à la prochaine réunion des députés afin de faire cesser ce genre de pratiques en adaptant la loi. »

Laure-Marine Chemin (*supra*) explique quelle était la réglementation du commerce et de la préparation des médicaments : « Selon l'article XXV, un pharmacien ne pouvait exploiter plus d'une officine. Seuls les pharmaciens diplômés pouvaient ouvrir et exploiter une officine, préparer et vendre des médicaments. (...) Le principe du monopole des pharmaciens était réaffirmé en précisant les règles commerciales de l'exercice officinal : " le pharmacien ne pouvait faire commerce de produits autres que des drogues ou préparations médicinales ". Les drogues et préparations médicinales ne pouvaient être vendues ailleurs que dans les officines, à l'exception de l'étalage sur la place du marché public, à condition de présenter une ordonnance signée d'un médecin. La vente de remèdes secrets était interdite. Les préparations officinales devaient être préparées selon les formules figurant dans un Codex rédigé par les professeurs des écoles de médecine et de pharmacie dont la charge leur était assignée par le gouvernement. Ce Codex était le référentiel national. (...) Les pharmaciens avaient obligation de ne livrer et débiter des préparations médicinales ou drogues composées que d'après les prescriptions des praticiens autorisés (médecins, chirurgiens et officiers de santé). Il était interdit de se livrer dans l'officine à d'autres commerces que celui des drogues ou préparations médicinales (art XXXVI). La loi ne prévoyait aucune sanction pénale d'exercice illégal de la pharmacie. »

En tout cas, Joseph Édouard était une exception dans le milieu, et il faut voir dans la décision rendue par le garde des Sceaux une forme de jurisprudence. Bien que celui-ci ait eu l'intention de faire modifier la loi dès 1845, rien ne changea avant 1941. En effet, aux termes de l'article L-51 25-2. du Code de la Santé publique, « l'exploitation d'une officine est incompatible avec l'exercice d'une autre profession, notamment avec celle de médecin, vétérinaire, sage-femme, dentiste, même si l'intéressé est pourvu des diplômes correspondants ». De plus, M^e Bastien Bernardeau, notaire à Poitiers, précise dans son blog de consultations en ligne que « les fonctions de gérant ou de P.D.G. d'une société commerciale sont interdites au pharmacien, même s'il s'agit de commercialiser des produits dont la vente est autorisée en pharmacie ». Joseph Édouard Trasforest a donc pu profiter d'une sorte de vide judiciaire, et n'aurait pas pu cumuler ses trois fonctions de pharmacien, officier de santé et homme d'affaires de nos jours.

La préparation de certains médicaments relevait en fait de la chimie. Doser, tester, expérimenter : Joseph Édouard devait vraiment être passionné, car il reprit et améliora l'invention de son père, la liqueur Trasforest, commercialisée en tant que produit pharmaceutique. En outre, nous le soupçonnons de s'être livré à ses propres recherches et d'avoir cherché à créer un autre produit.

Voici donc les conditions d'exercice que connut Joseph Édouard, et son père avant lui, ce qui nous donne un aperçu de son quotidien.

Concluons par cette anecdote : Charles Bovary, connu pour sa mollesse et sa banalité dans le célèbre roman de Flaubert paru en 1857, n'était « qu' » officier de santé. Mais l'ouvrage réserve aussi une place de choix à l'apothicaire, le vaniteux M. Homais qui s'autoproclame « pharmacien » alors qu'il n'en a pas le diplôme. Joseph Édouard, « un grand homme, têtue, rebelle, qui a su mener ses affaires de main de maître » selon les mots de son arrière-arrière-petite-fille, n'inspira certes ni l'un, ni l'autre.

2. La postérité

L'expression « passer à la postérité » est contemporaine de Joseph Édouard : elle est attestée depuis la première moitié du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, si l'on tape le nom si rare et probablement éteint de Trasforest sur un moteur de recherche, deux types de résultats s'offrent à nous : la notice généalogique renseignée par Mme Reynolds-Casanova sur *geneanet*, ou bien des publicités pour la liqueur Trasforest-Casanova.

C'est qu'on n'atteint pas facilement la postérité en se contentant d'être pharmacien ; tout au plus l'histoire aura-t-elle retenu le nom de quelques-uns qui firent office de personnages secondaires en vendant à leur corps défendant de l'arsenic à un empoisonneur. Pour se démarquer, il ne faut pas se contenter de tenir l'officine et d'accorder un sourire aimable à la clientèle : il faut aller plus loin. Joseph Édouard Trasforest laissa une trace de son passage grâce aux publicités vantant les vertus de la liqueur Trasforest. Le véritable inventeur en était son père Jean Joseph, en 1805. Si nous pouvions nous rendre aux Archives Nationales, nous trouverions peut-être une trace de la demande qu'il dut passer auprès du ministère pour faire valider sa préparation pharmaceutique, et l'approbation qui s'ensuivit. Sans Mme Reynolds-Casanova, nous aurions continué de croire que Joseph Édouard était l'inventeur de la liqueur, au début des années 1850. Il est vrai que certaines publicités précisent « depuis 1805 », mais jamais le nom de Jean Joseph n'est écrit nulle part, et 1805 étant l'année de naissance de Joseph Édouard, nous avons cru à un amalgame.

De plus, ce produit n'existe plus aujourd'hui. Nous n'avons aucune idée de ce que pouvait être la forme du flacon ou la couleur de la liqueur.

En 1849, la revue hebdomadaire de médecine *L'abeille médicale* publie dans une page d'annonces la liste des principaux pharmaciens dépositaires du Rob (un antisyphilitique végétal mis au point par Pierre Boyveau en 1764) en France : on y lit « Trasforest, rue Dauphine, 35 ».

La première mention que nous ayons trouvée de la Liqueur Trasforest, « spécialité pour l'amélioration et la conservation des vins », date de 1852.

Nous avons jugé bon de retranscrire ce qui nous semble être le tout premier encart publicitaire pour cette invention, paru dans le Journal de Toulouse du 8 octobre 1852 (p.4), et de le commenter :

LIQUEUR TRASFOREST

Spécialité pour la bonification des Vins dite *Sève de Médoc*, *essence de Médoc*, *parfum ou Bouquet des Vins*

Cette précieuse composition, depuis longtemps très avantageusement connue et récemment perfectionnée par son auteur, donne aux vins de moindres crus une sève délicieuse qu'on confond facilement avec la vraie sève du Médoc : aussi elle est bien appréciée des connaisseurs, qui lui accordent la préférence sur toutes les préparations de ce genre. MM. les propriétaires, négociants et consommateurs qui n'en ont pas encore fait usage sont invités à l'essayer ; nul doute qu'ils ne soient convaincus de son excellente propriété, par les avantages qu'ils en retireront, surtout pour les expéditions d'outre-mer. Un grand nombre de débitants doivent la préférence dont ils jouissent à cette liqueur aromatique, qui est un agent propre à la conservation du vin, en même temps qu'elle lui donne une qualité et une valeur bien supérieures, par le bouquet délicat qu'elle lui communique. Pour employer convenablement la liqueur Trasforest, on doit d'abord fouetter le vin, le laisser reposer environ quinze jours et ne l'y ajouter qu'au moment du soutirage, de manière à ce que son mélange avec le vin soit parfait ; après quelques jours de repos, on pourra le mettre en bouteille ; l'arôme se conserve indéfiniment. Vingt années d'expérience et de succès prouvent que la haute réputation de cet excellent produit est incontestablement méritée. Un flacon suffit pour parfumer, bonifier et vieillir une barrique de vin. Prix : 1 fr. 50. Vente en gros, 20 p. 100 de remise. On expédie contre remboursement, ou préférablement contre un mandat sur la poste. – Se méfier des nombreuses imitations.

Entrepôt général et fabrication spéciale : maison Trasforest, rue Dauphine, 35, et rue Saint-Martin, 36, vis-à-vis le cours d'Albret, à Bordeaux. (Affranchir les demandes et retours).

Dépôt rue Jean-Jacques Rousseau, 16, à Paris ; seul dépôt à Muret, chez M. Muguet, pharmacien.

NOTA : - MM. les directeurs de journaux de Paris, des départements ou de l'étranger, qui voudront bien reproduire le présent avis, jouiront d'une remise de *quatre flacons* de Bouquet des vins, contre l'envoi du numéro du journal dans lequel l'annonce ci-dessus aura été insérée. M. Trasforest leur offre, en outre, un dépôt spécial de cet article à des conditions très avantageuses.

Il est assez déconcertant pour le lecteur du XXI^e siècle de se confronter à des publicités du XIX^e siècle, les premières « réclames » finalement, nées avec la diffusion massive des gazettes et la progression de l'alphabétisation. La concision et le caractère direct des annonces d'aujourd'hui nous paraissent en effet être la norme, et pourraient faire passer ces longs articles naïvement enthousiastes pour un battage de fête foraine !

Néanmoins, ce genre d'annonce était dans l'air du temps, et il ne fait aucun doute qu'elle a porté ses fruits et contribué au développement de l'entreprise familiale.

Nous ne pensons pas prendre trop de risques en écrivant que Joseph Édouard est sûrement l'auteur de ce texte publicitaire. Mais c'est un texte travaillé, émaillé d'arguments et de techniques de « marketing » : il n'a pas été écrit d'un seul jet, et a, on l'imagine, fait l'objet de réécritures successives, le soir, dans l'appartement familial, une fois le dîner débarrassé de la table. Joseph Édouard a pu solliciter l'avis de son épouse, voire lui emprunter certaines tournures de phrases. Un texte conjoint, probablement, qui nous permet d'avoir une idée de leur façon de s'exprimer, de la façon qu'avait Joseph Édouard de « mener sa barque » ; et nous avons affaire ici à un homme habile.

D'abord, les deux premières lignes donnent à la liqueur pas moins de quatre surnoms, ce qui sous-entend que cette potion est déjà connue depuis un certain temps et fait parler d'elle - dans un lexique mélioratif, évidemment ! Le champ lexical du luxe est utilisé à outrance.

L'élixir est « depuis longtemps très avantageusement » connu, nous dit l'auteur ; plus loin dans le texte, on peut lire que « Vingt années d'expérience et de succès » viennent couronner la vente de la liqueur. Or, cette publicité paraît en 1852 ; si l'on soustrait vingt, on obtient 1832 et non 1805. Il y a ici une incohérence.

Le produit est censé donner aux piquettes « une sève délicieuse qu'on confond facilement avec la vraie sève du Médoc » : aussi l'appellation « Liqueur Trasforest... dite sève du Médoc » est-elle fallacieuse, puisque la (vraie) sève du Médoc existe déjà. (Il pourrait s'agir du vin du Château Saint-Sève, dans le Médoc, cette région naturelle qui se situe entre l'estuaire de Gironde au nord et à l'est, l'Atlantique à l'ouest et le début de la forêt des Landes au sud).

Un exemple est donné pour l'utilisation de cette liqueur, qui justifie un usage non seulement domestique mais aussi à grande échelle : en s'adressant aux commerçants et aux producteurs, Joseph Édouard suggère de prolonger la conservation du vin pour les exportations nécessitant plusieurs semaines de bateau. La liqueur Trasforest serait donc un antioxydant, évitant que le vin ne fermente davantage : de nos jours, l'ajout de sulfites remplace l'usage de telles potions pharmaceutiques. La spécificité de l'invention serait néanmoins d'avoir des vertus « aromatiques » et de rehausser le goût du vin. Ce n'est pas écrit, mais c'est une préparation alcoolisée.

S'ensuit un mode d'emploi prometteur (« l'arôme se conserve indéfiniment »), quoique assez approximatif (« environ quinze jours », « quelques jours ») ...

La posologie parle ensuite de « vieillir » une barrique de vin : ce produit propose donc à des négociants de tromper leurs clients, ou à des hôtes de tromper leurs convives, puisqu'on ne peut pas vieillir un vin, accélérer son processus de fermentation, mais seulement en modifier le goût pour le faire croire.

Le prix d'un franc cinquante augmentera d'un quart dans les publicités des années suivantes (en réalité, la prochaine publicité trouvée date de 1866 soit quatorze ans plus tard : il y en a forcément eu d'autres entre-temps, mais toutes n'ont pas été conservées ni numérisées. En tout cas, cela prouve que le produit se vend bien). Ce prix traduit donc une offre promotionnelle pour élargir la clientèle, de même que les 20% de réduction sur la vente en gros et l'offre des « quatre flacons » (auxquels l'italique donne un ton emphatique) pour tout directeur de journal qui voudrait bien relayer la publicité.

La phrase « Se méfier des nombreuses imitations » veut laisser croire que ce produit, si populaire, est déjà victime de son succès : c'est une technique de vente bien connue aujourd'hui, qui se rapproche de celle qui consiste à faire croire au client que le produit qu'il regarde est le dernier disponible.

Nous apprenons grâce à cette publication que la liqueur était fabriquée et entreposée (et sans doute aussi mise en bouteille) à l'adresse même de la famille : au 35 rue Dauphine à Bordeaux. Une autre adresse est donnée : le 36 rue Saint-Martin (l'actuelle rue Saint-Sernin, à deux pâtés de maison de la rue Dauphine).

En outre, un dépôt à Paris et un autre à Muret (en Haute-Garonne, ce qui explique cette publicité toulousaine) venaient consolider l'espoir de Joseph Édouard de voir sa création se diffuser partout en France ; pour autant, un seul de ses confrères, M. Muguet, semblait avoir accepté de lui rendre ce service.

Que penser du prix de vente du flacon de liqueur ? Selon Jean Morange (*supra*), un franc vers 1850 équivalait à 2,53 € en 2006 : le flacon d'un franc cinquante approcherait donc les 3,80 €. Et selon Émile Chevallier, le salaire journalier d'un ouvrier agricole nourri était alors de deux francs. Nous avons encore trouvé les tableaux reproduits ci-dessous, publiés sur le blog d'un professeur d'histoire et de géographie, Mme Stauner (précisons toutefois que le canton de Sancoins sur lequel se base son étude se trouve dans le Cher) :

I - Prix de vente (au détail)		1857 (F)
Comestibles	1/2 kg de pain de froment de 1 ^e qualité	0,22
	1/2 kg de pain de froment de 2 ^e qualité	0,17
	1/2 kg de pain de froment mêlé de seigle ou d'orge	0,13
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de boeuf	0,55
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de vache	0,55
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de mouton	0,60
	1/2 kg de viande de qualité moyenne de veau	0,70
Volaille de grosseur moyenne ou ordinaire	1/2 kg de viande de qualité moyenne de porc	0,70
	Poulet	0,85
	Oie	2,25
	Dinde	5,12
	Canard	1,31
1 douzaine	Pigeon	0,50
	de table	1,10
1 litre	de cuisine	1,00
	d'œufs	0,50
Boissons	de pommes de terre (qualité ordinaire)	0,03
	de haricots	0,20
1 litre de vin rouge consommé par les classes ouvrières		0,60
1 litre d'eau-de-vie commune		1,57

II - Salaires

Prix moyen de la journée d'un bon ouvrier
(non nourri) dans les professions ci-après:

Journalier agricole occupé une partie de l'année	1,70
Journalier agricole occupé accidentellement (époque de la moisson non comprise)	1,70
Maçon	2,30
Charpentier	2,50
Menuisier	3,00
Serrurier	3,00
Forgeron, maréchal ou charron	2,50

Source: *Registre des renseignements statistiques, canton de Sancoins (1857-1866)*

Prix et salaires au XIX^e siècle, blog de Mme Stauner

Si l'on prend en compte l'équivalence d'un franc cinquante et de trois euros quatre-vingt, la liqueur Trasforest ne nous semble pas coûter bien cher ; mais, à la lumière de ce tableau, nous pouvons y voir un produit assez luxueux (de toute façon, son usage était réservé à ceux qui possédaient du vin et qui voulaient lui donner un meilleur goût ou le conserver plus longtemps, donc à une clientèle aisée). Nous n'avons malheureusement pas d'idée précise de ce que touchait un pharmacien en 1850, car nous n'avons pas trouvé d'information fiable à ce sujet : le salaire était de toute façon variable d'une officine à l'autre, et Joseph Édouard touchait peut-être plus que ses confrères grâce à ses activités annexes.

En 1856, on retrouve dans le magazine hebdomadaire anglais *Household Words* publié par l'écrivain Charles Dickens une publicité pour les liqueurs Trasforest (pp.69-70) reprise sur un journal algérien.

Une autre publicité est une feuille jaune détachée d'un journal ancien. Elle est visible sur le site d'amateurs d'antiquités *delcampe.net* mais non reproductible à la demande du vendeur. Selon ce dernier, elle date de 1866. Cette annonce indique qu'un flacon, quantité nécessaire pour rehausser le goût d'une barrique de vin, coûte deux francs ; un litre, avec lequel on peut transformer vingt barriques, coûte trente francs.

La réclame promet une « réussite complète et instantanée », et se vante de « trente ans de succès ». Le slogan dit : « Essayez, comparez, jugez ». Ces quelques lignes entourent un tonneau couché sur lequel on peut lire « Liqueur Trasforest dite sève de Médoc ». À gauche et à droite, deux grappes de raisin semblables finissent d'illustrer le propos. L'accent est donc mis sur l'usage œnologique que l'on peut faire de ce produit, plus que sur un usage pharmaceutique. Ces mêmes illustrations orneront encore les publicités de la liqueur Trasforest après le décès de Joseph Édouard (nous en reparlerons quand il s'agira d'évoquer sa descendance).

Un post scriptum ajoute que « M. Trasforest, Inventaire-proprétaire, Médecin-pharmacien, rue Dauphine, 35, à Bordeaux, adressera une instruction complète sur demande par lettre affranchie ». Or, pas plus en 1866 qu'en 1803, un officier de santé n'était un médecin : Joseph Édouard commet un léger mensonge pour mieux vendre sa liqueur.

Sylvie Arléry écrit dans son article sur Jean-Joseph Fauré (« Un distingué pharmacien bordelais » : Muriel Gautier ép Grossin-Bugat, *Le pharmacien bordelais Jean-Joseph Fauré (1799-1869) in Revue d'histoire de la pharmacie*, 82^e année, n°303, 1994. pp. 498-500) : « Nous sommes à Bordeaux : le vin y occupe une place importante ; il y a de nombreuses

falsifications : certains confrères de Fauré vendent des préparations pour améliorer des vins quelconques, comme la « Liqueur Trasforest ». C'est tout juste si elle n'assimile pas M. Trasforest à un charlatan ! Il lui sert surtout de repoussoir, afin de mieux mettre en valeur M. Fauré, « attachante figure d'un pharmacien du siècle dernier devenu un notable de sa ville, mais qui, tout au long de sa vie, chercha, expérimenta sur sa paillasse au profit de tous ». M. Fauré inventa deux formules de pilules de térébenthine, analysa l'air des Landes (un grès), fit des travaux sur des oléolats afin de prévenir des fraudes, fit progresser la pratique de l'anesthésie et fut récompensé par une médaille d'or pour le classement des eaux de la Gironde. Il fut élu conseiller municipal de Bordeaux en 1848 et adjoint au maire en 1852. Certes, Joseph Édouard ne fut pas aussi heureux... ce qui ne l'empêcha pas de travailler en tant qu'officier de santé, pharmacien et homme d'affaires, et de se montrer passionné.

Ajoutons qu'il n'était pas rare qu'un pharmacien inventât un produit. En 1992, une exposition sur la pharmacie bordelaise se tint au Musée d'Aquitaine. Le professeur Guy Devaux nous la présente dans la *Revue d'Histoire de la Pharmacie* n° 295, pp.413-414. Il cite quelques spécialités bordelaises, comme le Cartylène (pour le système cardiovasculaire), le Contrecoup de l'Abbé Perdrigeon (une solution buvable pour l'équilibre cardiovasculaire, le bien-être circulatoire, les chocs émotionnels...), le Frubiose (contre les carences en vitamine D), l'Hépascol François (qui « fera de votre foie fatigué, insuffisant, congestionné, un foie neuf, fonctionnant parfaitement »), l'Inhalothiorine (sans doute pour des inhalations), le Sargenor (contre les fatigues passagères) ou encore la Sulfothiorine (un expectorant).

Concernant le XIX^e siècle, il était question de « nombreux documents publicitaires sur les "médicaments spéciaux" préparés par les officinaux bordelais : Cigarettes Espic, Rob et Pommade Lechaux, Liqueur de Trasforest, Papier de Moure, Kina Carles, Baume vermifuge Gavarret, Pilules du Comte de Puységur, Sirop incisif et balsamique de Numa Oulès, Sirop de sève de pin de Lagasse, Eau souveraine du frère Thomas, etc. »

La liqueur Trasforest se classe donc dans cette sous-catégorie de « médicaments spéciaux », un peu comme les pastilles dont les boîtes anciennes, en métal, se retrouvent sur les étales des vide-greniers.

Il ne faut guère s'étonner de voir une solution propre à améliorer les vins se retrouver en pharmacie. Le vin, en effet, a longtemps appartenu à une tradition pharmaceutique (aujourd'hui, la marque Caudalie vendue en parapharmacie conçoit des produits, essentiellement des crèmes pour le visage, à base de vin). Les vins martiaux ou chalybés (contenant du fer ou de l'acier) comme le vinaigre ou le vin d'absinthe étaient vendus en pharmacie, comme les vins émétiques dans lesquels avait infusé du verre d'antimoine. Des vins dits « reconstituants » étaient délivrés par les pharmaciens sur prescription médicale. Il en était de même des eaux vulnéraires, du vin blanc distillé avec de nombreuses plantes aromatiques ; le Vermouth fut d'ailleurs inventé au XIX^e siècle. Et que dire d'Hippocrate qui, en 400 avant Jésus Christ, préparait des remèdes à base de vin et de plantes ?

Le cacao figurait aussi comme remède, qu'il fût utilisé en tant qu'enrobage, pour masquer l'amertume de certains médicaments, ou comme « chocolat hygiénique et de santé » : c'était la spécialité de Debaube, pharmacien officiel de Louis XVI, qui avait plus de soixante dépôts en France. Plus tard, ce fut Jean-Antoine Brutus Menier, qui obtint son diplôme de pharmacien en 1840, qui inventa un système pour réduire le cacao en poudre. À sa mort en 1853, son fils Émile Justin Menier céda le secteur pharmaceutique et s'orienta vers l'industrie chocolatière.

Nombreux encore furent les pharmaciens du XIX^e siècle qui se démarquèrent en chimie ou en biologie. Pour n'en citer que quelques-uns, évoquons Joseph Pelletier et Joseph Bienaimé Caventou qui découvrirent la quinine en 1820, et un peu plus tard la strychnine ; Georges Simon Serullas qui en 1822 mit au point l'iodoforme, utilisé comme antiseptique ; Antoine-Jérôme

Balard qui en 1826 découvrit le brome, qui servit à soigner les maladies nerveuses et fut utilisé dans le procédé de la photographie ; Eugène Soubeiran qui créa le chloroforme en 1831 ; Pierre Robiquet qui isola la codéine de l'opium en 1832, et Jules Émile Planchon qui, en 1867, découvrit les causes du phylloxéra.

Pour en revenir à notre liqueur, Mme Reynolds-Casanova nous en donne quelques ingrédients : poudre d'iris, cannelle, girofles, cachou et muscade.

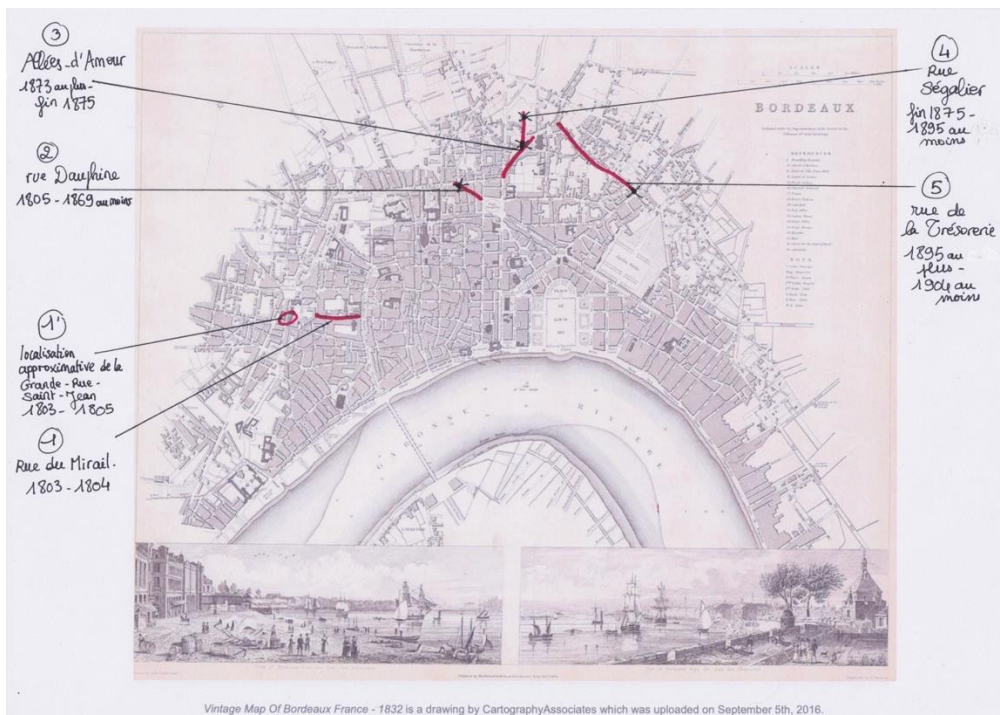
En conclusion, disons que Joseph Édouard était un homme actif, dévoué à sa clientèle que son emploi du temps très organisé lui permettait de servir matin et soir ; mais nous retiendrons surtout qu'il était malin, que ses réclames étaient bien pensées, et qu'il avait un don pour le commerce et le « marketing ».

III. La descendance

A. Première génération après la mort du père (1873)

1. Des destins variés

Joseph Édouard meurt à Bordeaux, le 22 décembre 1873¹¹² ; le vingt-neuvième volume de la Table des décès et successions du premier bureau de Bordeaux¹¹³ indique qu'il est mort au 51, Allées-d'Amour. Croyant d'abord à un événement fortuit, nous avons ensuite pu constater que c'était là la nouvelle adresse de la famille : une famille qui a beaucoup bougé en trois quarts de siècle !



Plan de Bordeaux réalisé par l'architecte W.B. Clarke pour la compagnie britannique Baldwin & Cradock, éditrice de cartes historiques et géographiques, le 1^{er} octobre 1832

Nous avons retenu, pour le schéma ci-dessus (qui ne concerne que le XIX^e siècle, car la famille continue de déménager par la suite), cette carte de Baldwin & Cradock trouvée sur

pixels.com, d'une part parce que la date de 1832 est centrale par rapport à la période qui nous intéresse, d'autre part parce que, contrairement à d'autres, elle supporte des agrandissements sans perdre de sa qualité.

Les Allées-d'Amour étaient à l'origine d'une promenade aux abords de l'église Saint-Seurin qui changea de nom en 1946 pour Place des Martyrs-de-la-Résistance ; le nom était peut-être dû à un cabaret très fréquenté sous la Révolution et appelé L'île d'Amour. Dans son récit de voyage *Par les champs et par les grèves* écrit en 1847, Flaubert donne une autre explication : « Le christianisme n'est point sérieux à Bordeaux. L'église est entourée d'un ancien cimetière où entre autres dorment les Girondins (Vergniaud, et sur l'affirmation d'un ancien camarade de Julien, M. Mabitte, médecin de Bordeaux) converti maintenant en promenade. Ici c'est pire qu'à Saint-Michel, les vivants ne marchent plus seulement sur les morts, ils y font l'amour et on nomme ce lieu l'allée d'Amour, antithèse à la Shakespeare, où se trouvent opposés tout ce que la vie a de beau, tout ce que la mort a de hideux. À côté, sous ces arbres dont l'ombrage est si doux dans le Midi, l'église n'a guère de valeur ; l'amour nargue le ciel et se pose sur les tombeaux ».

Joseph Édouard laissait une veuve et quatre enfants. Les fêtes de Noël allaient être bien tristes cette année-là !

Joseph Édouard Émile Alexandre, l'aîné de ses fils, a trente ans⁹⁷. Il habite Bordeaux, au 22, rue Saint-Siméon, pas très loin de l'église Saint-Pierre et de la Place de la Bourse, non loin de la Garonne. Il ira ensuite s'installer à Paris : en 1904 il habite au 62, rue de Clichy (source : mutation de l'arrêté de concession du caveau familial, non reproduit ici). On perd ensuite sa trace.

Joseph Alphonse, le puîné, a vingt-huit ans⁹⁸. Il est étudiant en médecine, mis sur cette voie par l'exemple paternel, quand il perd son père en 1873 – c'est en tout cas la qualité qui sera inscrite sur son acte de décès. Deux ans et demi après ce deuil, il est interné à l'hospice d'aliénés de Cadillac par jugement du 2 août 1876 (selon les informations dont disposent les descendants). Célibataire, il décèdera là-bas, le 18 janvier 1903, sans avoir pu construire sa propre famille¹¹⁴. Son destin, qui comporte de nombreuses zones d'ombre, évoque irrésistiblement celui de cet oncle qu'il n'a pu connaître, à part durant sa première année : André-Paul, le quasi fratricide.

La légende familiale veut qu'« Alphonse [ait] toujours été un peu déséquilibré » et que ce soit Clotilde, sa propre mère, qui l'ait fait interner : les raisons en demeurent inconnues. Elles devaient être graves pour lui avoir fait passer vingt-sept ans de sa vie dans cet endroit sordide. Les délais nécessaires pour obtenir des informations auprès d'un archiviste médical nous ont malheureusement empêchée de remonter plus loin la piste, car celui de Cadillac était en télétravail quand nous avons tenté de le joindre.

Avoir un membre de sa famille dans un tel établissement a longtemps engendré un sentiment de honte, surtout pour les gens bien nés. Mais la mémoire de Joseph Alphonse fut réhabilitée, car il repose désormais dans le caveau familial où il fut enterré le 20 janvier 1903.

Dans l'histoire de Cadillac, trois établissements ont servi à accueillir, voire à enfermer, des malheureux, dans des conditions sanitaires souvent déplorables : le bâtiment originel, l'hôpital Sainte-Marguerite qu'on appelle aussi « hôpital civil » ; son annexe, l'asile d'aliénés ; et le château qui servit de prison pour femmes de 1822 à 1952.

Cadillac était la demeure des ducs d'Épernon. Le premier hôpital fut fondé par le premier duc lui-même, Jean-Louis de Nogaret de la Vallette, en 1617 : il avait pour vocation

de soigner les malades de la région et d'accueillir les pèlerins se rendant à Compostelle. Dès 1650, le bâtiment s'augmente d'une nouvelle aile pour accueillir des résidents d'un autre genre : les handicapés mentaux, les marginaux plus ou moins déments, et les « correctionnaires » qui ont fait preuve d'« inconduite », c'est-à-dire dont les mœurs déplaisent à la société : ces derniers doivent leur internement à une lettre de cachet ou à une décision de justice. En 1867, l'établissement compte 397 aliénés. Il existe encore aujourd'hui, sous forme d'hôpital psychiatrique public départemental depuis un décret du 30 octobre 1970.

Un article de Michel Bénézech, ancien chef du service médico-psychologique régional des prisons, intitulé « Deux curiosités historiques : l'hôpital civil et les cellules de Compostelle de l'asile d'aliénés de Cadillac », signale un flottement dans les registres : « Les malades, qui proviennent des quatre communes désignées, ne relèvent pas de la loi du 30 juin 1838 sur l'aliénation mentale. Ils sont donc en " service libre ". Leur identité n'est pas portée sur les registres officiels de l'établissement, à l'exception de celui des décès. »

En tout cas, l'inhumation de Joseph Alphonse dans le caveau familial lui aura épargné de reposer dans le cimetière qui jouxte l'hôpital, et qui était réservé aux patients que leurs familles avaient oubliés ou qui étaient trop pauvres pour être enterrés ailleurs. L'arrivée massive de soldats traumatisés après la Grande guerre, ou que des éclats d'obus avaient atteints à la tête, fit que les aliénés et les Poilus furent enterrés côte à côte, dans un grand quadrilatère où les tombes ne sont signalées que par de petits blocs de pierre surmontés d'une croix en fer. Ce sont cinq mille personnes qui reposent là, en couches superposées, dans l'anonymat le plus complet.

Seul des enfants de Joseph Édouard et Clotilde Lavinia à avoir entamé des études de pharmacien, Joseph Alphonse, tragiquement, ne prendra aucune part à l'entreprise de liqueurs ; mais nous avons découvert qu'il était malgré tout représenté au moment de la succession.

Blanche Marie Louise Alexandrine est la seule fille de sa fratrie, et pourtant c'est surtout elle qui va faire perdurer l'entreprise familiale, dont elle hérite avec ses frères Joseph Édouard Émile Alexandre et François Charles Émile. Elle a vingt-sept ans au décès de son père.

Avec son mari, Giovan Brando (dont nous reparlerons plus loin), elle a trois fils : Antonio¹¹⁵, né le 7 février 1879 ; Charles Joseph¹¹⁶, né le 20 janvier 1880 ; et Jacques Antoine Alphonse¹¹⁷, né le 26 juillet 1881. Trois fils en trois années de temps ! Elle avait bien gagné le droit, après cela, de se reposer. Il semblerait néanmoins qu'elle n'en fit rien et que ce fut elle qui régna d'une main de maître sur sa famille et son industrie, à laquelle son mari avait quand même pu adjoindre son nom.

Sur la photographie ci-dessous, reproduite sur l'aimable autorisation de Mme Reynolds-Casanova, elle pose seule avec ses fils qui ont, visiblement, quatre à six ans ou cinq à sept ans. Nous sommes donc au milieu des années 1880. C'est une période de paix pour la France, donc on imagine mal que son mari soit au front. Pourquoi est-il absent de l'image ? Est-ce lui le photographe ? L'arrière-plan, qui semble vouloir représenter un paysage sur une toile tendue, suggère plutôt que la photo a été prise par un professionnel. Blanche se tient debout, ce qui permet d'admirer sa robe sombre, sans doute noire : porte-t-elle le deuil, est-ce là sa plus belle robe, spécialement mise pour l'occasion, ou est-ce simplement le reflet d'une certaine austérité ? Pas de décès autour de cette date supposée dans la famille ; pas de brassard de deuil au bras des enfants.



*Blanche et ses trois fils, milieu des années 1880
Photo : archives familiales*

Sur un col de dentelle, on devine une croix portée en sautoir. La robe, de style victorien, s'orne d'un plastron d'un tissu différent, plus épais et légèrement moucheté, peut-être de la fourrure. Les manches sont longues et leur extrémité paraît évasée. La taille, épaissie par trois grossesses, s'est sans doute affranchie du corset. La longue jupe en forme de cloche est sans doute affublée d'une tournure : en effet, entre 1870 et 1888, la mode est à cette armature de métal qui se porte à l'arrière où elle concentre tout le volume, contrairement à la crinoline qui le répartissait en cercle autour de la dame. On distingue plusieurs strates d'étoffe : une première à fronces, assez mate, qui prolonge le haut de la robe ; un deuxième jupon plus foncé, à hauteur des genoux, orné de ce qui ressemble à des perles ; enfin, un troisième tissu volanté, peut-être de la mousseline, qui tombe à une dizaine de centimètres du sol. On ne voit pas ses bottines car un de ses enfants se tient devant.

Il semblerait que Blanche porte des gants d'un blanc cassé ou d'une couleur claire. En revanche, on ne lui voit pas de chapeau. Elle a une coiffure en bandeaux, et ses cheveux sont rejetés en arrière.

Brune, elle a un visage fin et allongé, des yeux tombants, en amande, et une petite bouche qui ne sourit pas : il se dégage d'elle une bienveillante gravité. Elle fixe l'objectif mais sa véritable attention est dirigée sur ses enfants, ses trois garçons qui l'entourent. Elle a la main droite sur l'épaule du cadet (si on se fie à la légère différence de taille) et sa main gauche sur l'épaule de son benjamin, debout devant elle.

Les garçons ont la peau et les cheveux légèrement plus clairs que ceux de leur mère. Si l'on veut bien croire que leurs tailles et leurs positions sur l'image traduisent leurs identités, nous avons, de gauche à droite : Charles Joseph, né en 1880 ; Jacques Antoine Alphonse, né en 1881 ; et Antonio, né en 1879. Antonio est dit « Émile » dans la famille bien que ce prénom ne figure pas dans son acte de naissance¹¹⁵ ; mais François Charles Émile, son oncle, est sûrement son parrain (nous ne sommes pas allés vérifier dans les registres de catholicité ; mais les enfants sont forcément baptisés, car la famille est croyante, en témoignent la croix autour du cou de Blanche sur la photo, le prie-Dieu qu'on trouvera dans un inventaire dans la chambre de Lavinia...).

Les deux aînés sont vêtus à l'identique : col blanc d'écolier qui dépasse d'une veste brune aux pans arrondis, dont les trois boutons sont attachés. En dessous, bouffe une culotte

d'écolier resserrée aux genoux par de hautes chaussettes blanches ou bien des bas blancs, et enfin des bottines en cuir cirées.

Charles, à la droite de sa mère, a la raie au milieu et une fantaisie à droite sur sa tête : sans doute une boucle rebelle. Il se tient un pied légèrement devant l'autre et le bras gauche passé derrière sa mère, comme pour se raccrocher à elle.

Antonio a son pouce passé dans sa boutonnière : c'est une posture plus adulte. Il n'affiche pas la moue de ses frères mais semble avoir les lèvres entrouvertes, le regard décidé. Il se tient droit. Plutôt blond, il a une raie de côté et une sorte de mèche : ce n'est pas une coupe enfantine, et ces éléments, sa taille plus haute que celle de ses frères et le fait que sa mère n'ait pas la main sur lui confirment qu'il s'agit bien de l'aîné. Il reste près de sa mère puisque son bras touche sa robe.

Le petit dernier, Jacques, a le même col que ses frères, mais un peu de travers. Debout devant sa mère, sa tête lui arrive sous la poitrine. Sa veste a une ou deux boutonnières (on distingue surtout celle sur son côté droit) de cinq boutons, que complète une ceinture à grosse boucle (qui, comme son col, semble un peu de travers). Il a ce qui ressemble à un short à la place de la culotte bouffante de ses frères, puis des bas blancs et les mêmes bottines que ses frères. Il arbore une espèce de mèche bouclée. Ses bras pendent simplement le long de son corps.

Sur l'acte de naissance d'Antonio¹¹⁵, les témoins sont Paul Franceschi, soixante-dix ans, pharmacien, 8 rue Courbin et Albert Got, vingt-quatre ans, étudiant en pharmacie, 2 rue Pèlerin.

Pour Charles¹¹⁶, sont présents Henri Narche, trente-six ans, employé, 84 Cours Saint-Jean, et Jules Tremblier, trente-quatre ans, représentant de commerce, 42 rue Wustemberg.

Pour Jacques¹¹⁷, il y a Auguste Tournée, trente ans, pharmacien, 100 ou 102 rue de la Croix-Blanche, et Georges Grégory, vingt-huit ans, négociant, 85 rue Laroche.

Les fréquentations de Blanche et de son époux reflétaient leur activité professionnelle, scindée entre la pharmacie et le commerce.

François Charles Émile, enfin, est le dernier enfant survivant de Joseph Édouard et de Clotilde. Au décès de son père en 1873, il a vingt-cinq ans. Né et mort à Bordeaux, c'est aussi dans cette ville qu'il épouse, le 3 septembre 1895, donc à l'âge respectable de quarante-sept ans, Pauline Dubosc, trente-quatre ans¹¹⁸. Une union plutôt tardive pour les normes de l'époque, et qui manifestement ne donna pas de descendants. On peut noter qu'il se maria cinq mois après le décès de sa mère : on se demande s'il s'est agi d'un coup de tête ou si les fiançailles prévoyaient ces noces de longue date.

Certes, il avait fait la guerre à vingt-deux ans, et n'avait donc pas eu le temps de conter fleurette ; mais il s'agit de la guerre franco-prussienne, qui n'a duré qu'un an. On le trouve (après plusieurs tentatives, car le logiciel des A.D. de Gironde en ligne exige une graphie exacte pour renseigner les registres matricules) sous le nom de « Transforest » François Charles Emile¹¹⁹. On y apprend que, sous le n° d'ordre 172, ce fils de Joseph Édouard et de (rayé : Clotilde) Lavinia « Lavenne » du 3^e canton de Bordeaux, au front découvert, aux yeux bruns, au nez fort, mesurant un mètre soixante-treize et sans profession, a été affecté en tant que soldat de deuxième classe du Régiment d'Infanterie de Bayonne, du 24 août 1870 au 17 mars 1871, dans la guerre contre l'Allemagne. Il reçut à cet effet : une tunique, un pantalon, un képi, une cravate, un ceinturon, une plaque de ceinturon, un porte-baïonnette, une bretelle de fusil, un étui-musette, des souliers, des guêtres en cuir et des chemises. On peut s'étonner de ce que son niveau d'instruction indiqué soit « 1-2 » (ce qui correspond à : « sait lire et écrire »). C'était le

fils de Joseph Édouard, quand même ! On se serait attendu à le trouver au niveau 5 (bachelier). Il fut réformé, enfin, par la Commission spéciale de Bordeaux le 18 août 1876.

La succession directe et entre époux de ses parents en 1874¹¹³ le mentionnera comme « fabricant » de la liqueur, plus tard il apparaîtra comme « négociant ».

Au moment du mariage de sa sœur Blanche¹²⁵, François, cité comme témoin, demeure au 71 rue de la Croix-Blanche : il a alors trente ans. Il décède le 6 avril 1927, et sa femme, qui lui survit dix ans, décède en 1937 au 74 rue Jean-Soula, d'après un avis de décès¹²⁰ paru dans un journal de l'époque. Elle était originaire de Gaillères dans les Landes.



Avis de décès de Pauline Dubosc, « veuve Trasforest, 73 ans, rue Jean-Soula, 74 » dans le journal La Petite Gironde du 6 janvier 1937, p.5 ; source : retronews.fr

Quant à Clotilde Lavinia, la veuve de Joseph Édouard, elle quitta le 51 Allées-d'Amour (où son mari était mort fin 1873) pour aller s'installer au 53 rue Ségalier le 1^{er} octobre 1875. Ce sont des avis parus dans des journaux qui nous l'apprennent (*Messenger du Midi*, n°354 du 26/12/1875). Le 53 rue Ségalier est une maison bourgeoise un peu plus étroite que ce qu'avait l'habitude d'occuper la famille (il faut dire aussi que les fils volent de leurs propres ailes, car ils sont majeurs depuis une dizaine d'années, et que seule Blanche, qui n'est pas encore mariée, reste avec sa mère). Il se situe à l'autre bout d'une rue formant un angle avec le 51 Allées-d'Amour.

Blanche resta sûrement avec sa mère après son mariage¹¹⁵, car c'est à cette adresse que naquit son premier fils Antonio Casanova⁷³ le 7 février 1879.

Clotilde Lavinia mourut le 5 avril 1895 ; son gendre vient déclarer le décès auprès de l'état-civil, et son adresse est la même que celle où est morte sa belle-mère : 27 rue de la Trésorerie¹²¹.

2. La succession

Tous les enfants de Joseph Édouard sont majeurs quand il décède. Il meurt sans avoir pu ajouter à ses multiples talents l'art d'être grand-père.

La Table des décès et successions indiquait donc la mort de Joseph Édouard survenue le 22 décembre 1873 au 51, Allées-d'Amour¹¹³ ; son notaire était M^e Macaire ; son contrat de mariage avec Clotilde Lavinia Lavenue avait été enregistré le 4 mai 1842 (il s'agit d'une erreur puisque le contrat date du 5 mai). Trois dates s'enchevêtraient pour les successions : le 6 août 1874 au nom de Blanche Trasforest, le 6 avril 1876 et le 12 novembre 1884 avec le numéro 110. Nous n'avons pu trouver que les deux premiers documents.

Précisons que, ces recherches ayant été faites dernièrement, et la salle des inventaires des Archives départementales de Bordeaux étant fermée au public pour des raisons sanitaires, nous avons bénéficié de l'aide d'un membre du personnel pour trouver les numéros de cotes correspondants.

Dans les *Déclarations des mutations par décès*¹²², on relève :

Note marginale : « N° 192 – Succession directe et entre époux de Joseph Édouard Trasforest décédé à Bord(eaux) le 22 d(écem)bre 1873, f.179, quitt(ance) n° 274 ».

« Du six août 1874

Ont comparu 1° Dame Clotilde Lavenue, veuve de Joseph Édouard Trasforest, demeurant allée d'Amour 51, agissant comme donataire et légataire d'un quart en toute propriété et d'un quart en usufruit de la succession de son dit mari, tant en vertu de la donation contenue dans leur contrat de mariage passé devant M^e Macaire à Bordeaux le cinq mai 1842 – qu'aux termes de son testament olographe du vingt décembre 1870, enregistré et déposé au rang des (...) de M^e (rayé : Thierée) Sicher, notaire à Bordeaux, le deux janvier 1874 (testaments déposés en l'étude de M^e Thierée)

2° D^{lle} Marie Louise Alexandrine Blanche Trasforest, sans profession allée d'Amour 51, agissant en son nom et se portant fort pour : 1° Joseph Édouard Alexandre Trasforest – rue St-Siméon 22. 2° Charles Émile Trasforest, fabricant de liqueurs rue de la Croix-Blanche 71. Tous trois habiles à se dire et porter héritiers dudit Joseph Édouard Trasforest, leur père, décédé à Bordeaux allée d'Amour 51, le vingt-deux décembre 1873.

Lesquelles ont déclaré que par le contrat de mariage précité, il n'a pas été établi de communauté, et que la succession du défunt se compose, suivant l'inventaire dressé par M^e Thierée le trois janvier 1874, des valeurs ci-après :

Objets mobiliers prisés	4886
Numéraire existant et encaissé	3924,40

(Marge de gauche : Omission de procédé pour la fabrication de la Sève de Médoc relevé au n° 74 des découverts not(...) 56. Le vérif(icateur), Macaire)

Rentes 3 p% au porteur		
N ^{os} 153788	de	30,,
122823	de	5,,
59001	de	300,,
48189	de	3000,,
15295	de	1500,,
		<hr/>
	Total	4835
Valant à 58,,28		93927,,93
Coupons détachés		1208,,75

Rentes 5 p% au porteur		
N ^{os} 517396	de	5,,
280159	de	5,,
512893	de	5,,
537121	de	5,,
537122	de	5,,
301710	de	10,,
156706	de	10,,
358459	de	20,,
359535	de	20,,
101574	de	200,,
106346	de	200,,

51926	de	500,,
40836	de	1000,,
	Total	1985

Valant à 93,,31 37044,,08

Soixante obligations de Madrid à Saragosse et à Alicante à 203,,75 12225,,
 Vingt actions au porteur du chemin de fer des deux Charentes à 349,,38 6987,,60
 Cent dix obligations au porteur du Midi à 278,,38 à 30621,,80
 Vingt actions au porteur du chemin de fer du Médoc à 100,, 2000

À reporter 192825 56

Report 192825,,56

Dix obligations de la Pharmacie Centrale de France à 500 5000
 Six actions de 500,, du Crédit Foncier de France N^{os} 52845 – 52850 –
 113600 – 113601 – 159950 – 159951 – valant à 818,,75 4912,,50
 Trente cinq obligations de 100 francs de la ville de Bordeaux,
 emprunt de 17.000.000 à 81,,50 2852,,50
 Cinquante actions de la Pharmacie Centrale à 100,, 5000,,
 Dix-neuf obligations de l’Emprunt (...) 1860 à 333,,75 6341,,25
 Cinq actions de la C^{ie} Sève de Xérès et Cadix à 20 100
 Dix actions de la Société des Magasins Généraux de Bordeaux à 20 200
 Sept titres au porteur représentant ensemble 576 escudos ou piastres
 de rente Intérieure d’Espagne 3 p.% valant à 5°13 la piastre et au
 Cours de 14,, 13789,,44
 Cinq actions du Parc bordelais à 20 à 100

Créances

Sur Dulugua, suivant acte devant Thierrée du vingt-cinq février 1869 12000
 Intérêts 800
 Sur Renoy, suivant acte du même notaire du vingt juin 1866 15000
 (Marge gauche : Omission de créance : J.4.3 – 200)
 Sur Capgras, acte Thierrée du cinq mai 1863 8000
 Intérêts 605
 Sur Lavergne et Lavant, acte Thierrée du vingt-deux janvier 1856 1500
 Intérêts 294
 Sur Balan, acte Rabion du sept juillet 1869 12000,,
 Intérêts 275
 Sur Lafitte, acte Thierrée du trente décembre 1862 13000,,

À reporter 294595,,25

Report 294595,,25

Intérêts 1350
 Créance sur Lamon, actes Thierrée des seize juillet 1869 et sept mai 1870 à 13000,,
 Intérêts 131,,20
 Sur Chariaut fils acte Thierrée du dix-neuf mars 1870 3000
 Intérêts 380,,

Dû suivant billets par

Pauillac		1500,,
Saul		100,,
Fratelli		77,,50
Trasforest Emile		8000,,
Labusan		1000,,
Intérêts		100,,
Liquides non prisés audit inventaire et estimés		300,,
Trois cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt trois francs 95		323483,,95
¼ en propriété à la veuve	80870,,99	80870,,99
¼ en usufruit	40435,,49	
	<hr/>	
Total à la veuve	121306,,48	
À 3 p.% reçu trois mille six cent trente-neuf francs soixante		
¾ aux enfants		242612,,96
À 1 p.% reçu deux mille quatre cent vingt-six francs et vingt centimes		
Par décision ministérielle du huit juillet 1874. Remise a été faite des dix-neuf vingtièmes du demi (...) en sus.		
(Marge gauche : Un mot surchargé approuvé et dix-huit chiffres rayés nuls.		
B ^{che} Trasforest		
V ^{ve} Trasforest)		
Reçu pour ¹ / ₂₀ quatre-vingt dix francs quatre-vingt dix-neuf		
Reçu pour ¹ / ₂₀ soixante francs soixante-six.		
Laquelle déclaration les comparantes ont certifiée véritable et ont signé après lecture		
V ^{ve} Trasforest		
B ^{che} Trasforest		
Arrêté le six août 1874. Maugois		
Arrêté le sept août 1874. Maugois »		

Cette retranscription, un peu longue, nous paraît néanmoins importante car l'acte nous laisse approcher de plus près le défunt et ses héritiers. On comprend que le contrat de mariage entre Édouard Joseph et Clotilde Lavenue ne prévoyait pas de communauté (de biens), cependant la veuve se retrouve à la tête d'un total de 121 306 francs la mettant à l'abri du besoin. Elle se présente seule avec sa fille Blanche, ce qui suggère que le contenu du testament de Joseph Édouard était déjà connu ; cependant, la note marginale signalant l'oubli, dans l'inventaire, du procédé de fabrication de l'invention au cœur de l'entreprise familiale prête à sourire : on aurait cru que ce serait « l'éléphant dans la pièce » !

Le notaire familial est désormais M^e Thierrée.

Blanche est présente pour représenter ses frères, mais seuls deux sont nommés : Joseph Édouard Alexandre, l'aîné, et Charles Émile, le cadet.

Les meubles de la famille étaient estimés à 4886 francs, tandis que Joseph Édouard disposait de 3924 francs en numéraire, donc la famille avait en argent liquide, non déposé à la banque, presque l'équivalent de la valeur de son mobilier : c'est considérable.

Par ailleurs, on voit que le père de famille ne plaçait pas tous ses œufs dans le même panier : en homme d'affaires prudent et avisé, il avait multiplié les sources de revenus, achetant des actions et prêtant avec intérêts.

Le choix de ses actions nous révèle, sinon ses goûts, du moins les entreprises qui lui inspiraient confiance : la Pharmacie évidemment, mais aussi les chemins de fer, les banques, les magasins généraux, les emprunts de la ville de Bordeaux et des sociétés espagnoles.

Quant à ses débiteurs, ils nous sont inconnus, sauf un : Émile Trasforest, c'est-à-dire François Charles Émile, le plus jeune fils du couple. L'emprunt qui lui a été concédé (8000 francs) est plus élevé que les autres, et lui a été concédé sans intérêt puisqu'il est de la famille. Il est le seul de ses frères et sœur à avoir emprunté à son père : on apprendra en lisant l'inventaire après décès de son père, dans un dialogue rapporté, que le défunt lui avait prêté cette somme au moment de son départ à la guerre (franco-prussienne) : il est en effet le seul de la fratrie à avoir été mobilisé.

Enfin, le testament olographe de Joseph Édouard du vingt décembre 1870 est mentionné : nous avons pu le retrouver et nous en reparlerons.

Sous la cote 3 Q 4651, folio 83¹²³, se trouve le règlement de l'ajout par le même M^e Maugais du fameux secret de fabrication des Sèves du Médoc dans la succession :

« Note marginale : N° 189

Succession directe et entre époux de Édouard Trasforest décédé à Bordeaux le 22 décembre 1873 – f° 179 – Quitt(ance) n°165

Du six avril 1876

Fait recette de cent quarante un francs cinquante centimes pour omission de cinq mille trois cent soixante-seize francs représentant le prix du procédé de la Sève du Médoc, dans la déclaration faite le six avril 1874 n°192 de la succession de Édouard Trasforest, décédé à Bordeaux, le vingt deux décembre 1873, échue à sa femme pour un quart en propriété et un quart en usufruit, et par le surplus à ses enfants à

		5376
¼ en propriété à la veuve	1344,,	1344
¼ en usufruit	672,,	
	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	
Total à la veuve	2016,,	

À 3 p.% reçu soixante francs soixante

Par décision ministérielle du vingt-neuf mars 1876. Remise a été faite des cinq dixièmes du droit en sus

Reçu pour 5/10 trente francs trente c.

¾ aux enfants

4032,,

À 1 p.% reçu quararante (sic) francs quarante c.

Pour 5/10 reçu vingt francs et vingt centimes

Ainsi que le tout est établi dans l'article consigné par M. Calmon, vérificateur succ(essoral), le n°74 du vol(ume) 56

Arrêté le six avril 1876.

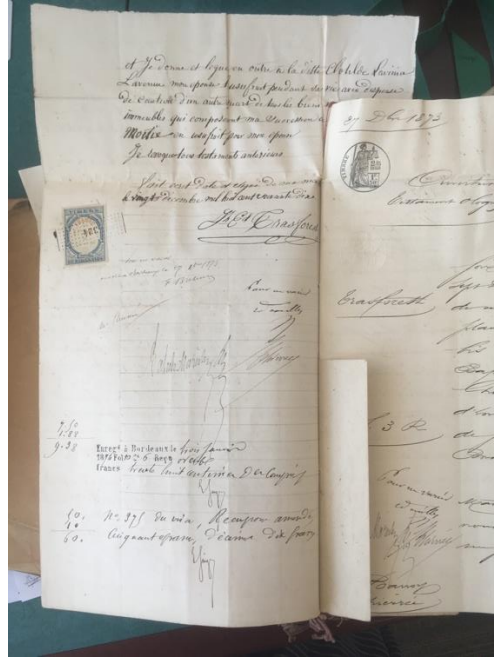
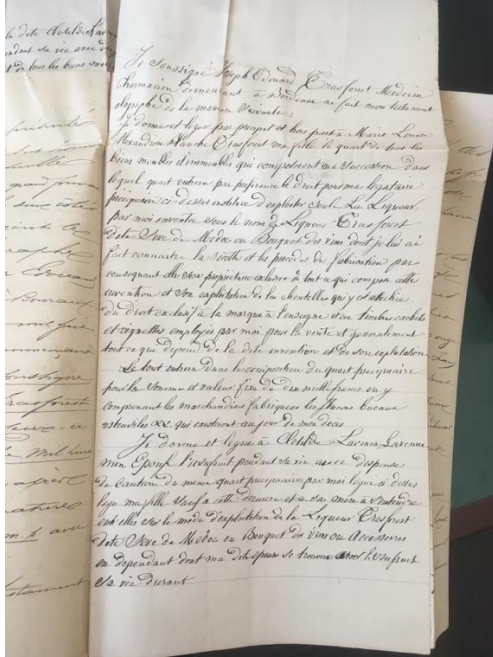
Maugais »

Enfin, notre découverte la plus émouvante de cette recherche fut sans conteste celle du testament de Joseph Edouard¹²⁴, rédigé de sa main le 20 décembre 1870, presque trois ans jour pour jour avant sa mort : c'est un testament olographe. Il a été déposé chez M^e Thierrée le 2 janvier 1874 par sa veuve.

Le dossier comporte une page mentionnant chaque feuillet contenu, deux grandes feuilles qui forment le testament (en réalité, il s'agit du même contenu recopié à l'identique par Joseph Édouard ; là encore, on reconnaît son caractère prévoyant) ainsi que deux enveloppes, lesquelles contenaient ce testament, la première libellée ainsi : « Mon testament – remis à Clotilde Lavenue mon épouse » et signée, la seconde simplement intitulée « Mon testament »

et signée. Se méfiait-il d'un de ses enfants pour se montrer si précautionneux ? Les grandes feuilles sont pliées pour ne pas dépasser du minutier, et sont enchâssées par le fil de la couture à l'intérieur du procès-verbal d'ouverture et de son expédition, qui constituent sept feuillets ; le tout fait donc dix pages, sans compter les deux enveloppes.

Voici le contenu du testament :



*Testament olographe de Joseph Édouard Trasforest, 20 décembre 1870
A.D. Gironde, 3 E 41246 - Photos personnelles*

« Je soussigné Joseph Édouard Trasforest médecin pharmacien demeurant à Bordeaux ai fait mon testament olographe de la manière suivante

Je donne et lègue par préciput et hors part à Marie Louise Alexandrine Blanche Trasforest ma fille le quart de tous les biens meubles et immeubles qui composeront ma succession dans lequel quart entrera par préférence (sic) le droit pour ma légataire précipuaire ci-dessus instituée d'exploiter seule la Liqueur par moi inventée sous le nom de Liqueur Trasforest dite Sève de Médoc ou Bouquet des Vins dont je lui ai fait connaître et les procédés de fabrication par conséquent elle sera propriétaire exclusive de tout ce qui compose cette invention et son exploitation de la clientèle qui y est attachée du droit à la marque à l'enseigne et au timbres cachets et vignettes employés par moi pour la vente et généralement tout ce qui dépend de ladite invention et de son exploitation

Le tout entrera dans la composition du quart précipuaire pour une somme de dix mille francs en y comprenant les marchandises fabriquées les flacons bouchés ustensiles etc. qui existeront le jour de mon décès

Je donne et lègue à Clotilde Lavinia mon épouse l'usufruit pendant sa vie avec despense de caution du même quart précipuaire par moi légué ci-dessus à ma fille sauf à cette dernière et à sa mère à s'entendre entr'elles sur le mode d'exploitation de la Liqueur Trasforest dite Sève de Médoc ou Bouquet des Vins ou accessoires en dépendant dont ma dite épouse se trouvera avoir l'usufruit sa vie durant

Et je donne et lègue en outre à ladite Clotilde Lavinia mon épouse l'usufruit pendant sa vie avec despense de caution d'un autre quart de tous les biens meubles et immeubles qui composeront ma succession ce qui formera moitié en usufruit pour mon épouse

Je révoque tous testaments antérieurs

Fait écrit daté et signé de ma main à Bordeaux le vingt décembre mil huit cent soixante dix
J^h E^d Trasforest m(édecin) p(harmacien) »

Puisque Joseph Édouard révoque ses testaments antérieurs, celui-ci n'est sans doute pas le premier qu'il rédige. En effet, on le sent à l'aise avec les termes juridiques.

En plus de la formule de sa liqueur, il lègue à sa fille tout le matériel nécessaire à sa fabrication, ainsi que les flacons, étiquettes et autres indispensables à la commercialisation. Il écrit agir ainsi « par préférence », donc soit sa fille était son enfant préférée, soit il estimait que ses fils n'avaient pas les compétences requises pour ce commerce – soit encore il pensait qu'en tant qu'hommes, ses fils tireraient leur épingle du jeu dans la société, et qu'ils n'avaient pas besoin de protection supplémentaire. En tout cas, Blanche avait vingt-quatre ans quand ce testament fut fait, ce qui suppose qu'elle s'était intéressée assez tôt au travail de laboratoire de son père : on les imagine tous deux penchés sur les mortiers, ballons et ampoules à décanter, dans l'arrière-boutique de l'officine, dans une intimité tranquille.

Joseph Édouard, père aimant, était aussi sans doute un époux attentionné, car il donne à sa femme l'usufruit de biens qu'il n'était pas obligé de lui concéder. Il est vrai que le droit français n'avait pas encore suffisamment protégé les veuves à cette époque, mais Joseph Édouard en avait conscience et voulait y remédier, ce qui tendrait lui conférer une certaine modernité.

Précisons que la donation préciputaire qui constitue ce testament sert tout simplement à avantager Blanche grâce à la quotité disponible, c'est-à-dire à un quart (somme déterminée par le fait qu'il y ait au moins trois enfants) de l'héritage total mis de côté pour que le testateur en dispose comme il le souhaite. De toute façon, aucun de ses autres enfants (considérés comme héritiers réservataires) n'était censé être oublié, puisque les trois quarts de l'héritage était réservé pour être partagé entre eux. Rappelons qu'une part réservataire existe forcément dans toute succession, et qu'on ne peut pas déshériter un enfant dans le droit français.

Le sixième document contenu dans ce volume¹²⁴, enfin, est l'inventaire réalisé les 3, 5 et 6 janvier 1874 au domicile du défunt. Ces pages sont très intéressantes, en ce qu'elles permettent, d'une part, de mieux appréhender la situation de Joseph Alphonse, le fils écarté bon gré mal gré de l'héritage, d'autre part de se rendre compte de l'intérieur du foyer au moment de la mort du père et de la vie quotidienne d'une famille bordelaise aisée en 1873. Nous les retranscrivons donc ici, malgré leur longueur.

Dès les premières lignes, nous apprenons un détail qu'aucun autre document ne nous avait livré jusqu'ici : Clotilde préférait se faire appeler Lavinia.

« Ex 34 roles

Inventaire 3 janvier 1874 après le décès de M. Trasforest

L'an mil huit cent soixante-quatorze et le trois janvier à deux heures de relevée, jour de samedi

À la requête :

De Madame Clotilde Lavenue appelée en famille Lavigna, sans profession, veuve de M. Joseph, Édouard, Trasforest, médecin pharmacien, demeurant à Bordeaux allée d'Amour n°51.

Agissant :

1° À cause des reprises et créances qu'elle peut avoir à exercer tant en vertu de son contrat de mariage ci-après énoncé, que de tous autres titres, contre la succession de M. Trasforest.

2° Comme habile de se dire et porter donataire pour un quart en toute propriété des biens dépendants de la succession de M. Trasforest son mari, en vertu des dispositions de l'article quatre du contrat qui a réglé les clauses et conditions de son union avec M. Trasforest, retenu par M^e Macaire et son collègue notaires à Bordeaux, le cinq mai, mil huit cent quarante-deux.

3° Comme habile à se dire et porter légataire en usufruit du quart légué par M. Trasforest à titre de préciput à Mad^{elle} Blanche Trasforest sa fille, en vertu de ses testaments plus bas relatés, et comme (rayé : légataire) habile à se dire et porter légataire, en vertu des mêmes testaments, d'un quart en usufruit pendant sa vie avec dispense de caution, de tous les biens meubles et immeubles composant sa succession,

Sous la réserve expresse faite par ladite dame de se prévaloir soit de la libéralité résultant à son profit de la donation contractuelle sus rappelée, soit de celle résultant aussi à son profit des testaments sus énoncés, et de les faire valoir conjointement ou bien de renoncer à l'une ou l'autre d'elle, ainsi qu'elle avisera :

Et à la requête aussi

1° de Mademoiselle Marie Louise, Alexandrine, Blanche, Trasforest sans profession, demeurant allées d'Amour n°51, en ladite ville

Agissant comme habile à se dire et porter légataire pour un quart à titre de préciput et hors part, de M. Joseph, Édouard, Trasforest son père, aux termes de ses deux testaments olographes en date à Bordeaux du même jour vingt décembre mil huit cent soixante-dix, tous deux ouverts et décrits, conformément à la loi, suivant procès-verbaux en date des vingt-trois et vingt-sept décembre mil huit cent soixante-treize, et déposés au rang des minutes de M^e Thierrée (...) des notaires soussignés le deux janvier mil huit cent soixante-quatorze ; le tout enregistré à la date de ce jour

2° Comme habile à se dire et porter héritière pour un quart, de M. Trasforest son père, conjointement avec ses trois frères ci-après nommés

2° de M. Joseph, Édouard, (rayé : Trasforest) Alexandre Trasforest, sans profession, demeurant à Bordeaux rue Saint-Siméon n°22,

3° de M. Charles, Émile, Trasforest, fabricant de liqueurs pour les vins, demeurant en ladite ville rue de la Croix-Blanche n°71

Lesdits messieurs Trasforests, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un quart de M. Trasforêts leur père, sauf l'effet des dispositions contractuelles ou testamentaires dont il vient d'être parlé, se réservant de les critiquer ou d'en demander l'annulation s'ils le jugent convenable quant à la forme et quant au fond

En présence

de M. Pierre, Édouard, Baleste Marichon, notaire à Bordeaux, demeurant en ladite ville rue Vital Carles n°36.

Agissant :

Comme représentant judiciaire de M. Joseph, Alphonse, Trasforest, sans profession, en ce moment détenu à l'établissement des aliénés de Cadillac (Gironde) nommé à cette qualité, qu'il déclare ici accepter, suivant ordonnance rendue par M. le Président du tribunal civil de (rayé : Bordeaux) première instance de Bordeaux enregistré, mise en bas d'une requête à lui présentée et dont l'original est demeuré ci annexé après avoir été par M. Baleste Marichon contresigné pour ne varier, en présence

des notaires soussignés.

Le d. sieur Alphonse Trasforest habile à se dire et porter héritier pour un quart de M. Trasforest son père

Sous la réserve faite par M. Baleste Marichon, dans l'intérêt de son représentant de critiquer les dispositions testamentaires qui viennent d'être énoncées, d'en demander comme il a été fait précédemment, l'annulation quant à la forme et quant au fond

À la conservation des droits des parties et de tous autres qu'il appartiendra, sans que les qualités ci-dessus établies puissent nuire ni préjudicier à qui que ce soit et sous toutes réserves de les accepter, modifier ou répudier s'il y a lieu, (rappel dans la marge : et notamment par Mad^e Veuve Trasforest et Mademoiselle Trasforest), il va être par M^e Isidore, Antoine, Thierrée et M^e Henri Sicher notaires à Bordeaux soussignés procédé à l'inventaire fidèle et description exacte des objets mobiliers, titres papiers, renseignements et deniers comptants pouvant dépendre de la succession de M. Joseph, Édouard, Trasforest, médecin pharmacien, étant dans les lieux ci-après désignés et faisant partie d'une maison sise à Bordeaux, allées d'Amour n°51 qu'habitait M. Trasforest et dans laquelle il est décédé le vingt-deux décembre mil huit cent soixante-treize.

La représentation des objets à comprendre un présent inventaire sera faite (rappel dans la marge : à juste valeur et sans cure) par M. Jacques Miaillhe sans profession, demeurant à Bordeaux rue Rohan n°22 gardien des scellés dont il va être ci-après parlé.

La prisée des choses y sujette sera faite par M. Paul Gustave Marion, commissaire priseur à Bordeaux, y demeurant, rue des Piliers-de-Tutelles n°27 ici présent.

Ces opérations auront lieu en présence :

de M. Pierre, Louis, Barinon, avoué près le tribunal civil de première instance de Bordeaux, demeurant en ladite ville Cours de Tourny n°92.

Avoué de Madame veuve Trasforest et de Mademoiselle Trasforest

de M. Jean Baptiste Tessandier, aussi avoué près ledit

tribunal, demeurant en la susdite ville rue Combe n°9

avoué de Monsieur Joseph, Édouard, Alexandre Trasforest

de M. Pierre, Marie, Alphonse Barroy aussi avoué près ledit tribunal demeurant en ladite ville, rue Montméjean n°7

avoué de monsieur Charles, Émile Trasforest

Et au fur et à mesure que les scellés apposés par M. le juge de paix du troisième canton de la ville de Bordeaux, suivant son procès verbal en date du vingt-deux décembre mil huit cent soixante-treize auront été par ce magistrat reconnus sains et entiers et comme tels levés et ôtés.

Après lecture mad^e veuve Trasforest, Mad^{elle} Trasforest, MM. Trasforest, M^e Marichon, M^e Marion, M Miaillhe, Messieurs Barinon, Tessandier, Barroy et les notaires ont signé.

(signatures)

« Avant de procéder à la description et à la prisée des meubles meublant, garnissant la maison allées d'Amour n°51, sur la réquisition de toutes les parties, et avec le consentement de M. Baleste Marichon en dite qualité, M. le juge de paix a levé les scellés apposés sur le coffre-fort, placé dans une chambre au rez-de-chaussée prenant jour sur la rue Ségulier, déclaré appartenir à M. Trasforest et désigné comme contenant certaine quantité de valeurs mobilières et des deniers comptants.

Ces scellés ayant été levés, ledit coffre-fort a été ouvert et il s'est trouvé contenir :

1° trente-quatre billets de la banque de France de vingt francs chacun représentant ensemble la somme de six cent quatre-vingt francs	680,,
2° vingt-quatre billets de la banque de France de cinq francs représentant ensemble la somme de cent vingt francs	120,,
3° onze cent soixante francs en pièces de vingt francs en or	1160,,
4° (rayé : huit cent soixante-dix francs) en pièces de dix francs en or sept cent quatre-vingt-dix francs	790,,
5° trois cent trente-cinq francs en pièces d'or de cinq francs	335,,
6° sept pièces de cinq francs en argent faisant ensemble trente-cinq francs	35,,
7° quarante-huit francs en pièces de deux francs en argent	48,,
8° soixante-cinq francs en pièces de un franc en argent	65,,
9° vingt-trois francs cinquante centimes en pièces de cinquante centimes	

en argent	23.50
10° monnaies de billon trois francs soixante-dix centimes	3.70
Total des deniers comptants la somme de trois mille (rayé : trois cent quarante francs, renvoi marginal : deux cent soixante francs)	9260.20

Papiers

[Titres de rente au porteur et obligations au porteur déjà mentionnées]

L'argent comptant a été retiré dans les proportions suivantes :	
par Mad ^e Trasforest à concurrence de treize cent (rayé : trente-huit francs huit centimes) quatre francs huit centimes	1304.08
(rayé : et) par M. Emile Trasforest à concurrence de six cent (rayé : soixante-huit francs quatre centimes) cinquante-deux francs quatre centimes	652.04
par M. (rayé : Charles Trasforest à concurrence de même somme) Edouard Trasforest à concurrence de la même somme, six cent (rayé : soixante-huit francs quatre centimes) cinquante-deux francs quatre centimes	652.04
par Mademoiselle Blanche Trasforest à concurrence de la même somme, (rayé : soixante-huit francs quatre centimes)	652.04
Somme égale, trois mille (rayé : trois cent quarante francs vingt centimes) deux cent soixante francs vingt centimes	3260.20

Cette remise a été faite sans rien préjuger et à la charge par chacun des abandonataires d'en tenir compte en liquidation. (...) »

Bien que Joseph Alphonse fût représenté pendant cet inventaire par M^e Baleste Marichon, comme on va le voir, on constate dès ce partage des liquidités contenues dans le coffre-fort qu'il n'en retire pas sa part. Dans quelle mesure put-il tirer son épingle du jeu ? Son héritage servit-il seulement à payer ses frais de « pension » et d'entretien à l'asile ?

Pour en savoir plus, il conviendrait de chercher des documents concernant le conseil de famille, voire de chercher dans un registre de tutelles.

S'ensuit la lettre au président du tribunal civil de Bordeaux, suivie de sa réponse : cet échange est inséré à cet endroit du dossier, mais il est évidemment antérieur au procès-verbal d'inventaire.

« À Monsieur le Président du tribunal civil de Bordeaux

Monsieur le Président,

Madame Clotilde Lavinia Lavenue, sans profession veuve de Monsieur Joseph Édouard Trasforest, ancien pharmacien et Mademoiselle Blanche Trasforest, également sans profession, domiciliés ensemble à Bordeaux allées d'Amour 51, ayant M. Barinon pour avoué

Ont l'honneur de vous exposer :

Que ledit Monsieur Joseph Édouard Trasforest vient de décéder à Bordeaux, allées d'Amour 51 à la survivance de sa veuve et de ses quatre enfants parmi lesquels figure le sieur Joseph Alphonse Trasforest, sans profession, détenu à l'établissement des aliénés de Cadillac pour y avoir des soins que nécessite son état de santé ;

Qu'après le décès de Monsieur Trasforest père, les scellés ont été apposés à son domicile et qu'il convient de les lever et de faire faire inventaire ;

Que ledit sieur Joseph Alphonse Trasforest ci-dessus dénommé doit être appelé à cet inventaire, qu'il n'est point pourvu d'un administrateur provisoire et qu'il y a simplement lieu à son égard (d'arrêter ?) les dispositions de l'article 36 de la loi du 30 juin 1835 sur les aliénés,

C'est pourquoi les exposants viennent vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien commettre à l'effet de représenter le sieur Joseph Alphonse Trasforest à l'inventaire dont il s'agit.

(signatures)

Nous Jean-Baptiste Félix Briant, Président du tribunal civil de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur, soussigné.

Vu la requête qui précède, entendu les dispositions de l'article de loi précité

Commettons M^e Baleste Marichon notaire à Bordeaux à l'effet de représenter le sieur Joseph Alphonse Trasforest fils à l'inventaire dont il s'agit (... le vingt-quatre décembre 1849... signatures) »

Joseph Alphonse était donc déjà « détenu » à Cadillac au moment du décès de son père, et bien avant août 1876 contrairement à ce que nous croyions. Mais cette lettre au Président du tribunal civil a été écrite à l'instigation de sa mère et de sa sœur, qui demandent que soit trouvée une solution afin qu'il ne soit pas exclu de la succession.

Que nous dit cette loi du 30 juin 1835 « sur les aliénés » ? Elle crée différentes modalités d'internement : le placement « volontaire » est effectué par un tiers, tandis que le placement par l'autorité se fait en cas de trouble à l'ordre public. Il faut dans les deux cas un avis médical délivré par un médecin ainsi qu'un avis du préfet. La loi crée aussi un statut juridique pour les malades mentaux. Les placements d'office ne doivent être prononcés qu'en cas de trouble à l'ordre public ou d'atteinte à la sûreté des personnes.

Sur le site *hal.archives-ouvertes.fr*, Isabelle von Buelzingsloewen explique cette loi dans son article intitulé « Les soins contraints en psychiatrie et la question de l'intervention du juge: héritages, enjeux, débats (1838-1990) » : « Le terme d'aliéné est employé jusqu'au début des années 1950 alors que celui d'asile d'aliénés a été remplacé par celui d'hôpital psychiatrique par un décret d'avril 1937, le terme d'asile, connoté très positivement au départ, ayant alors très mauvaise presse. (...) La loi reflète l'optimisme sans faille des aliénistes de la génération des fondateurs quant à la possibilité de guérir les maladies mentales. La thérapeutique préconisée est le traitement moral. Celui-ci suppose l'établissement d'une relation individuelle suivie entre le malade et l'aliéniste qui doit essayer de le persuader, avec fermeté si nécessaire, de "renoncer à sa folie". Mais il impose également de couper le malade de son environnement habituel en l'isolant dans un établissement fermé, situé si possible à la campagne. Et ce contre son gré, l'aliéné étant par définition jugé incapable d'avoir conscience de son état. La loi ne prévoit d'ailleurs pas la possibilité qu'il réclame son admission dans un asile comme un malade somatique peut demander à être admis dans un hôpital général. En 1838, l'internement est donc la seule forme de prise en charge envisagée pour les malades mentaux ».

Elle ajoute que l'interdiction civile des aliénés, promulguée par le Code civil en 1804, est abrogée par cette loi de 1838 : Joseph Alphonse était donc bien apte à toucher sa part d'héritage en 1873-1874, même s'il n'en aurait pas « profité ».

C'est donc bien par une tierce personne que Joseph Alphonse avait été placé à Cadillac, peut-être par son père, chef de famille, avant décembre 1873, puis après réexamen de son état de santé par sa mère en 1876.

Malgré l'avis du médecin et du préfet obligatoires, les raisons qui pouvaient pousser quelqu'un à faire interner un proche étaient nombreuses et variées, et trouvaient leur justification dans la morale bien-pensante du XIX^e siècle : les motifs pouvaient être véritablement sérieux, mais aussi êtres des prétextes pour cacher ce qui dérangeait une société bien-pensante, allant de la fugue à l'homosexualité, en passant par la « lypémanie » ainsi définie par Thierry Haustgen dans *Les archives et l'histoire de la psychiatrie* : « Le terme de *lypémanie*, forgé en 1819 par Esquirol pour désigner les délires partiels tristes, est encore

couramment utilisé par la plupart des aliénistes dans la seconde moitié du XIX^e siècle (...) Elle peut s'associer à la folie hystérique, à l'érotomanie, à l'alcoolisme, aux hallucinations. Elle peut faire suite à un deuil ». Peut-être, dans certains cas, faut-il y voir une survivance des lettres de cachet, une loi bien pratique pour tenir à l'écart les importuns.

Voici la retranscription de l'inventaire :

« Description et prisée du mobilier.

Sous-sol

Dans une cuisine située au sous-sol de la maison allées d'Amour

N°5 [erreur de l'huissier : il s'agissait du 51] et éclairée par deux petites fenêtres donnant sur la rue Ségulier.

1° Une petite table bois blanc et trois chaises bois de noyer foncées en paille le tout prisé quatre francs 4,,

2° Dix-huit articles de cuisine dont un en cuivre rouge plus deux châssis de cuisine en bois blanc, le tout prisé cinq francs 5,,

3° Pelle, pincettes, soufflets, salières et un lot de poterie le tout prisé deux francs 2,,

Dans une autre pièce à la suite éclairée par une petite fenêtre donnant sur la même rue

4° Une grande bassine en cuivre rouge prisée quinze francs 15,,

5° Un fourneau à lisser prisé deux francs 2,,

6° Un baldaquin bois d'acajou prisé six francs 6,,

7° Un grilloir à café prisé un franc 1,,

8° Un lot de cuillères prisé quatre francs 4,,

9° Deux arrosoirs fer blanc, et une grande Gardale et deux cruches en terre jaune le tout prisé trois francs 3,,

10° Deux malles, un petit carton à chapeau le tout prisé cinq francs 5,,

Dans un passage

11° Une échelle double prisée deux francs 2,,

Dans une autre cuisine, éclairée par une fenêtre donnant sur un passage

12° Une table de cuisine en bois blanc prisée trois francs 3,,

13° Une table bois de noyer prisée quatorze francs 14,,

14° Un dessert, bois blanc peint imitation bois de chêne prisé quatre francs 4,,

15° Un buffet à deux portes bois blanc peint à deux portes imitation bois de chêne prisé douze francs 12,,

16° Un petit buffet à une porte même bois prisé six francs 6,,

17° Quatre chandeliers cuivre jaune prisés quatre francs 4,,

18° Trois chaises en bambou prisées douze francs 12,,

À reporter 104,,

Report 104

19° Deux chausse-pieds et cinq fers à lisser le tout prisé deux francs 2

20° Dix-sept articles, fer battu, complétant la batterie de cuisine prisés cinq francs 5

21° Un lot de vaisselle comprenant quatre-vingt-deux assiettes ordinaires et à potage, vingt-quatre assiettes à dessert, neuf plats ronds et longs, deux saladiers, deux soupières, deux sauciers, deux compotiers, six bols, trois

soucoupes, deux beurriers, cinq tasses à café, un pot au lait le tout prisé vingt-six francs	26
22° Dix-huit grands verres, huit verres à Bordeaux et six verres à liqueur, six carafes dont cinq à eau et une douzaine à vin le tout prisé douze francs	12
23° Un compotier, un moutardier, quatre plateaux, un porte-huiliers avec burettes, et deux bouts de table le tout prisé dix francs	10
24° Un lot de poterie commune et un moulin à café le tout prisé trois francs	3
25° Une fruitière, une petite sonnette le tout prisé un franc	1
26° Dix-sept fourchettes, trois cuillères, une cuillère à punch et dix couteaux de cuisine le tout prisé deux francs	2
27° Une bassinoire prisée deux francs	2

Dans une chambre à coucher, éclairée par une fenêtre, donnant sur la rue Ségalier

28° Un lit de repos, en bois de noyer, avec sommier deux matelas, un traversin et une jetée le tout prisée cinquante francs	50
29° Un édredon prisé six francs	6
30° Une table de nuit en bois de noyer prisée neuf francs	9
31° Une commode, bois de noyer, avec dessus en marbre gris prisée quarante-cinq francs	45
32° Deux fauteuils, en bois d'acajou, recouverts en velours grenat prisés dix francs	10
33° Deux chaises, bois de noyer, foncées en paille prisées trois francs	3
À reporter	290

Report	290
34° Une cave à liqueur complète prisée vingt-quatre francs	24
35° Un coffre-fort de Grandet prisé soixante francs	60
36° Une glace à cadre doré, en deux morceaux, deux vases en verre peint et une boîte de coquillage, le tout prisé vingt-six francs	26
37° Pelle, pincette et marmousets le tout prisé un franc	1
38° Deux petits tableaux, à l'huile, avec cadres dorés dont l'un représente la nativité prisés trente francs	30

Dans un cabinet de toilette, éclairé par un jour de souffrance :

39° Un lit en fer, avec sommier Tucker prisé deux francs	2
40° Un matelas et un petit édredon prisés vingt-cinq francs	25
41° Un fauteuil de malade en bois de noyer prisé dix francs	10
42° Une chaise bois de noyer foncée en paille prisée un franc cinquante centimes	1,50

Dans une autre chambre à la suite, éclairée par une fenêtre donnant sur un passage

43° Un lit en fer, avec sommier Tucker, quatre matelas dont un en mousse de mer, un traversin et trois oreillers le tout prisé cinquante francs	50
44° Un édredon prisé dix francs	10
45° Une petite bibliothèque en bois blanc peint, imitation noyer, contenant des produits pharmaceutiques et des objets de toilette le tout prisé six francs	6
46° Une grande armoire en bois de cerisier avec colonnes prisée quarante-cinq francs	45
47° Une chapelière et un carton le tout prisé six francs	6
48° Quatre petites lampes à pétrole en porcelaine le tout prisé un franc	1

Dans une autre chambre à coucher, éclairée par trois fenêtres donnant également sur la rue Ségalier

49° Un lit complet et garni, composé de son bois en acajou, un sommier, trois matelas, deux traversins et une jetée de lit le tout prisé cent trente francs	130
	À reporter 717,50
	Report 717,50
50° Une table de nuit en même bois avec dessus de marbre blanc prisée quatorze francs	14
51° Une armoire à glace, même bois prisée cent vingt francs	120
52° Un secrétaire, même bois avec dessus de marbre blanc prisé cinquante-cinq francs	55
53° Une petite bibliothèque en bois d'acajou prisée vingt-cinq francs	25
54° Une commode même bois, avec dessus de marbre blanc prisée quarante-cinq francs	45
55° Une chiffonnière même bois prisée dix francs	10
56° Un lavabo, avec glace et sa garniture prisé dix-huit francs	18
57° Un prie-Dieu prisé huit francs	8
58° Un fauteuil en bois d'acajou, recouvert en velours prisé six francs	6
59° Quatre chaises en bois de noyer foncées en paille prisées six francs	6
60° Une grande glace à cadre doré prisée cinquante francs	50
61° Une pendule cuivre doré, avec sujet sur socle et son globe prisée vingt-cinq francs	25
62° Une lampe-modérateur, un vase et une veilleuse en porcelaine le tout prisé cinq francs	5
63° Trois tableaux à l'huile avec cadre doré prisés cinquante francs	50
Dans le laboratoire à la suite, éclairé par une seule fenêtre donnant sur la même rue.	
64° Une armoire en bois blanc prisée quatorze francs	14
65° Une table en bois blanc prisée quatre francs	4
66° Une vieille commode prisée sept francs	7
67° Une petite glace à cadre doré prisée cinq francs	5
68° Une chaise, un panier à bouteilles, un tabouret et trois vieilles caisses le tout prisé deux francs	2
	À reporter 1.186,50
	Report 1.186,50

Dans un passage éclairé par une lanterne

69° Une vieille caisse, un balai de crins et une tête de loup le tout prisé trois francs	3
--	---

Dans le salon à manger, éclairé par deux fenêtres donnant sur la même rue

70° Une grande armoire en noyer mouchetée à deux battants prisée cent cinquante francs	150
71° Une autre armoire en noyer à deux battants prisée cent vingt francs	120
72° Une financière bois d'acajou, avec bibliothèque prisée cent trente francs	130
73° Un fauteuil de bureau recouvert en maroquin vert prisé dix francs	10
74° Une commode en bois de noyer prisée sept francs	7
75° Six chaises en bois de noyer, foncées en paille prisées neuf francs	9
76° Deux chaises bambous prisées huit francs	8

77° Une glace cadre doré prisée trente-cinq francs	35
78° Quatre-vingt-cinq volumes environ tant reliés que brochés, parmi lesquels les œuvres de Fabre d'Adelon sur la physiologie de l'homme etc. prisés quatre-vingt-cinq francs	85
Dans le salon de réception éclairé par deux fenêtres, donnant sur les allées d'Amour	
79° Un ameublement de salon composé d'un canapé, deux fauteuils et six chaises bois d'acajou recouverts de velours le tout prisé cent francs	100
80° Une table en bois de noyer recouverte d'un tapis prisée quinze francs	15
81° Un petit guéridon en même bois de noyer prisé huit francs	8
	1856,60
	Report
	1856,50
82° Quatre chaises en bois de noyer foncées en paille prisées huit francs	8
83° Une console en bois d'acajou avec dessus de marbre blanc prisée trente francs	30
84° Deux chauffeuses en bois d'acajou, recouvertes de damas soie, une table à jeu avec bois d'acajou le tout prisé quarante-neuf francs	49
85° Une bibliothèque en bois d'acajou prisée soixante-quinze francs	75
86° Une grande glace à cadre doré prisée soixante francs	60
87° Une autre glace à peu près de la même grandeur prisée cinquante francs	50
88° Une garniture de cheminée composée d'une pendule et deux chandeliers sur socle et son globe prisée cinquante francs	50
89° Une carpeite assez usée et un devant de foyer le tout prisé douze francs	12
90° Une garniture de foyer, composée d'un garde-cendre en cuivre pelle pincettes également en cuivre, le tout prisé neuf francs	9
91° Deux lampes modérateur avec leurs pieds et leurs globes prisées seize francs	16
92° Un tableau à l'huile paysage avec cadre en bois sculpté et doré prisé trente-cinq francs	35
93° Un autre tableau (Mierché) au bord de la mer, avec cadre doré prisé trente francs	30
94° Un autre tableau à l'huile dans un cadre doré prisé cinquante francs	50
95° Un autre tableau avec cadre doré (Turc fumant son chibouck) prisé quinze francs	15
96° Un autre tableau à l'huile avec cadre doré prisé vingt francs	20
97° Deux autres petits tableaux marines avec cadres dorés prisés seize francs	16
98° Un autre tableau, moutons au repos avec cadre doré prisé quinze francs	15
	Reporter
	2406,50
	Report
	2406,50
Argenterie et Ruolz	
Argenterie	
99° Quatre plateaux de balances argent, pesant cinq cent vingt grammes et prisés à raison de vingt centimes le gramme soit cent quatre francs	104
100° Vingt-quatre grands couverts dont douze vieille argenterie et douze modernes, une cuillère à potage, deux cuillères à ragout et vingt-quatre petites cuillères à café, argent premier titre pesant ensemble cinq kilos cent quatre vingt dix grammes prisés à raison de vingt centimes le gramme soit mille trente huit francs	1038
Ruolz	
101° Une pince à sucre et un couvert le tout prisé quatre francs	4

Linge de ménage		
102° Trente-six draps de toile, demi usés prisés cent quarante-quatre francs		144
103° Huit draps plus petits également en toile prisés seize francs		16
104° Onze draps de coton demi usés prisés trente-trois francs		33
104° Neuf nappes prisées quatorze francs		14
105° Soixante-dix-neuf serviettes tant de table que de toilette, ouvrées et à petites raies prisées vingt-quatre francs		24
106° Vingt-six tabliers de cuisine prisés six francs		6
107° Douze tabliers de bonne prisés huit francs		8
108° Cinquante-quatre torchons prisés huit francs		8
109° Quinze taies d'oreiller prisées cinq francs		5
110° Douze couvertures de laine prisées cent vingt francs		120
111° Trois couvertures de coton prisées quinze francs		15
112° Deux rideaux de lit coton couleur jaune prisés douze francs		12
113° Dix grands rideaux de croisées mousseline hachée prisés cinquante francs		50
114° Dix petits rideaux de vitrage même mousseline prisés dix francs		10
	À reporter	4017,50
	Report	4017,50
Vestiaire du défunt		
115° Vingt-deux chemises prisées vingt-deux francs		22
116° Trente-six mouchoirs prisés six francs		6
117° Dix-huit caleçons dont douze en toile et six en coton prisés six francs		6
118° Vingt paires de chaussettes prisées cinq francs		5
119° Deux gilets de laine en flanelle prisés quatre francs		4
120° Treize paires de bas de laine blanche et couleur prisées cinq francs		5
121° Trois pantalons blancs prisés un franc		1
122° Six pantalons de drap prisés dix-huit francs		18
123° Cinq gilets de drap prisés dix francs		10
124° Deux redingotes prisées quarante-neuf francs		49
Bijoux du défunt		
125° Une montre d'or avec cuvette également en or prisee soixante-quinze francs		75
126° Une chaîne en or prisee cinquante francs		50
127° Une paire de lunettes à branches d'or prisee vingt francs		20
Dans un caveau		
128° Cent cinquante litres vin rouge dernière récolte pour la consommation de tous les jours, contenus dans deux cents bouteilles bordelaises prisés à raison de cinquante centimes la bouteille cent francs		100
129° Cent bouteilles vides environ prisées cinq francs		5
Bois à brûler		
130° Un lot de bois à brûler prisé huit francs		
Objets oubliés		
131° Deux petites jardinières prisées quatre francs		4
132° Pelle pincettes se trouvant dans le salon à manger prisées trois francs		3
133° Un étouffoir et une bassine le tout prisé deux francs		2

	À reporter	4410,50
	Report	4410,50
134° Un bain de pieds prisé un franc		1
135° Une petite échelle prisee cinquante centimes		0,50
136° Un lot de planches trouées pour bouteilles prisé deux francs		2
137° Un hérisson prisé un franc		1
138° Deux tréteaux prisés un franc		1

Matériel et marchandises servant à l'exploitation des produits de M. Trasforest pour la vérification et le bouquet des vins et eau-de-vie

Matériel

139° Une presse Delafore de cinq mille kilogrammes prisee soixante francs		60
140° Une autre petite presse prisee six francs		6
141° Onze plaques émaillées avec inscriptions prisees trois francs		3
142° Vingt-trois plaques en fer blanc pour la fabrication de la pâte pectorale prisees deux francs		2
143° Une petite quantité de petits flacons et une assez grande quantité de grands flacons, avec la marque Trasforest le tout prisé trois francs		3
144° Un lot de caisses la plupart incomplètes prisees cinq francs		5
145° Deux paires de grandes balances, dont une sans plateau surmontées l'une et l'autre d'un bronze argenté prisees quarante francs		40
146° Une autre paire de petites balances prisee trois francs		3
147° Une série de poids prisee cinq francs		5
148° Une presse pour les bouchons prisee deux francs		2
149° Une petite lampe à alcool en cristal prisee un franc		1
150° Un jeu de lettres et de chiffres prisés un franc		1
151° Cinq entonnoirs en cristal de différentes grandeurs prisees deux francs		2
	À reporter	4549
	Report	4549
152° Deux rames de papier blanc prisees cinq francs		5
153° Quatre grands flacons prisés douze francs		12
154° Dix autres flacons, dont neuf bouchés à Eméry prisés seize francs		16

Marchandises

155° Cent vingt-et-un litres de liqueur Trasforest, dite Sève du Médoc, contenus dans cent vingt-et-une bouteilles de un litre chacune et prisees à raison de deux francs la bouteille soit deux cent quarante-deux francs		242
156° Trois cent petits flacons contenant la liqueur Trasforest dite Sève du Médoc prisés vingt-quatre francs		24
157° Trente-trois flacons contenant de l'essence de cognac pour la clarification des eaux-de-vie prisés cinq francs		5
158° Cent quarante boites contenant chacune de la poudre gélatineuse, composée pour la clarification des liquides prisees trois francs		3
159° Cinquante kilogrammes environ de poudre gélatineuse en paquets prisés trente francs		30
Total de la prisee, la somme de : quatre mille huit cent quatre-vingt-six francs		4886

Il a été vaqué à tout ce qui précède de une heure à six heures du soir.

La vacation pour continuer le présent inventaire en ce qui concerne les papiers, a été remise et indiquée à demain mardi à deux heures du soir en la maison où il est actuellement

procédé, et où toutes parties ont été invitées et en tant que de besoin sommées, d'avoir à se trouver, étant averties qu'il serait procédé tant en leur absence qu'en leur présence.

Les objets mobiliers ci-dessus décrits et prisés, ont été laissés en la garde et possession de madame veuve Trasforest, qui le reconnaît et s'en charge, pour en faire la représentation quand et à qui il appartiendra.

(...) »

Cela nous donne à voir une maison de trois chambres, avec deux cuisines ; les douze tabliers de bonne compris dans le linge de maison indiquent la présence d'au moins une domestique auprès de Clotilde Lavinia et de Blanche. La chambre de Blanche est sûrement la première chambre mentionnée, tandis que la chambre de maître doit être la plus richement meublée, et éclairée de trois fenêtres. Elle comporte un secrétaire, une bibliothèque, un lavabo, un prie-Dieu, de la décoration... Le prie-Dieu est sûrement la propriété de Clotilde Lavinia, car les femmes à cette époque avaient plus de temps que les hommes à consacrer à la prière ; la bibliothèque peut être la sienne comme celle de son mari, mais on a l'impression que le couple ne faisait pas chambre à part car la troisième chambre semble très petite ; de plus, le laboratoire jouxte cette grande chambre. Le cabinet de toilette contenant le lit en fer indique une petite pièce : c'était sûrement la chambre de bonne.

Les meubles de la grande chambre et du salon de réception sont en noyer et en acajou, avec dessus de marbre blanc ; on trouve aussi des sièges recouverts de velours. Mais dans les autres pièces, on trouve du bois blanc, du bois imitation chêne... des essences de moindre valeur ; quelques rares items sont vieux ou abîmés.

On recense dans la maison quarante-et-un sièges et un canapé : c'est énorme si l'on tient compte du nombre de personnes occupant le foyer (trois, quatre avec une bonne, avant le décès de Joseph Edouard) ! Il y a aussi quatre bibliothèques, et quatre-vingt-cinq livres : on a à cœur de se cultiver. On dénombre cinq glaces et treize tableaux ; la présence d'une table de jeu vient compléter cette impression de confort.

On se chauffe au feu de cheminée, et une tête-de-loup et des échelles indiquent que la maison fournit le matériel au ramoneur. On s'éclaire avec des lampes à pétrole, des chandeliers, et des lampes-modérateur qui sont des lampes à huile : en effet, la fée électricité ne fera pas son apparition dans les foyers français avant 1906.

La cave est bien fournie.

Le défunt possédait des objets en or, mais, étrangement, ses chaussures n'apparaissent pas dans l'inventaire de son vestiaire : n'en avait-il qu'une paire ?

Voici la suite des documents qui composent la succession :

« Cote quinzième une pièce

Qui est expédition du contrat qui a réglé les clauses et conditions civiles du mariage d'entre M. Joseph Édouard Trasforest et madame Clotilde Lavenue retenu par M^e Macaire et son collègue notaires à Bordeaux le cinq mai mil huit cent quarante-deux.

Aux termes de ce contrat les futurs époux ont stipulé qu'il y aurait entr'eux aucune communauté de biens. En considération du mariage, M. Lavenue père de la future épouse lui a constitué en dot une somme de trois mille francs en paiement de laquelle il a été cédé délégué et transporté à M. Trasforest, futur époux pareille somme de trois mille francs due à M. Lavenue par M. Jean, Charles, Justin de Brézès, en vertu d'un contrat passé devant M^e Pillier et son confrère notaires à Bordeaux le neuf août mil huit cent trente-sept. Cette somme a été donnée à la future épouse par imputation sur ses droits dans la succession de feu sa mère, et ensuite sur ceux qu'elle pourrait être appelée à recueillir dans la succession de son père.

Le futur époux a fait donation entre vifs à la future épouse par suite de l'existence d'enfants du quart en pleine propriété des biens composant sa succession au jour de son décès. (...)

À l'occasion de ses reprises Mad^e veuve Trasforest déclare que M. Trasforest son mari a reçu par elle durant son mariage comme lui provenant de (rayé : la succession de) ses parents de la Louisiane une somme de cinq mille francs en sus de celle dont il a été parlé au contrat de mariage ; ainsi que cela résulte d'une déclaration émanant de son mari qui a été représentée aux notaires soussignés et à l'instant rendue

Cote dix-septième cinquante-neuf pièces

La première est expédition d'un contrat passé devant Me Thierrée l'un des notaires soussignés et son collègue notaires à Bordeaux le vingt-six septembre mil huit cent cinquante-sept portant vente par M. François Belley propriétaire et madame Catherine Gasquet son épouse, à Monsieur Joseph, Édouard, Trasforest, d'un terrain cultivé en jardin sis commune de Caudéran rue de Vincenne, moyennant le prix de neuf mille deux cinquante-deux francs dont ledit contrat contient quittance. (...) Les pièces comprises du numéro sept au numéro cinquante-neuf se réfèrent aux constructions qu'a fait élever M. Trasforest sur ledit terrain et aux réparations et dépenses d'entretien faites jusqu'à ce jour.

Cote dix-huitième une pièce

Qu'est la grosse d'un jugement d'adjudication rendu à la barre du tribunal de première instance de Bordeaux le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-treize au profit de M. Joseph Édouard Trasforest, moyennant le prix de mille francs outre les charges de l'enchère, d'une maison située au lieu de Jamblan commune de Mérignac une pièce de terre en nature de jardin au même lieu, une pièce de terre en nature de vigne au lieu du (mage ?) dite commune de Mérignac et une autre pièce de terre en nature de vigne au même lieu de Jamblan, le tout plus amplement désigné limité et confronté dans ledit jugement d'adjudication.

(...) À la suite encore se trouve expédié le dépôt du cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Bordeaux, la mention de la transcription dudit jugement d'adjudication au bureau des hypothèques de Bordeaux le onze juillet dernier volume 2465 numéro 58. (...)

Cote vingtième deux pièces

(...) Déclare madame Trasforest que l'immeuble situé commune de Mérignac Morian a été judiciairement vendu, qu'un ordre va être prochainement ouvert sur le prix, mais qu'elle a reçu par anticipation la somme de trois mille francs à imputer aux formes de droit (...)

Cote vingt-unième quatre pièces

(...) La première est l'expédition en forme de grosse d'un contrat passé devant M^e Thierrée l'un des notaires soussignés le cinq mai mil huit cent cinquante-trois, contenant obligation par M. Simon, Etienne Capgras et madame Jeanne Eulalie Fort son épouse tous deux marchands demeurant ensemble à Bordeaux, au profit de M. Joseph, Édouard, Trasforest d'une somme de huit mille francs exigible depuis le cinq mai mil huit cent soixante-cinq et conservée par une inscription hypothécaire sur une maison sise à Bordeaux rue Dauphine n° 98. (...)

Cote vingt-cinquième cinq pièces

La première l'un des originaux d'un acte fait sous signatures privées à Bordeaux le premier avril mil huit cent soixante-douze, portant la mention : enregistré à Bordeaux le huit avril mil huit cent soixante-douze fol.209 C.2 et il a été reçu un franc trente-cinq centimes double décime compris signé (Avoine), contenant bail à loyer par M. et Mad^e Trasforest à M. Laloi, capitaine au long cours, une maison située à Bordeaux rue de Vincenne n°15. Ce bail est fait pour une durée d'une année qui a commencé le premier avril mil huit cent soixante-douze et renouvelable aux mêmes conditions pour une nouvelle année (...).

La deuxième, l'un des doubles d'un acte sous signature privée fait à Bordeaux le premier août mil huit cent soixante-sept, aux termes duquel M. Trasforest a loué à M. Lanus pour sept

années à courir dudit jour premier août et pour quatre cents francs par an une maison située à Bordeaux rue de Vincenne n°9, ledit bail enregistré à Bordeaux le vingt novembre mil huit cent soixante et onze. (...)

Cote vingt-sixième deux pièces

La première est un dépôt d'étiquettes fait par M. Trasforest au tribunal de commerce de Bordeaux le vingt-neuf février mil huit cent soixante-douze

La seconde est un dépôt de marques fait audit tribunal par M. Trasforest le douze novembre mil huit cent soixante-treize. (...)

Monsieur Joseph, Édouard Trasforest fils aîné fait observer que son père tenait très régulièrement les livres de la pharmacie qu'il exploitait à Bordeaux, qu'en conséquence il demande à Mad^e veuve Trasforest sa mère ce qu'ils sont devenus, ce à quoi madame Trasforest a répondu qu'elle n'avait retrouvé aucun des livres de son mari et qu'elle croit que ces livres ont été détruits par le défunt après s'être retiré des affaires, et même à la connaissance de ses enfants.

Déclarations sur l'actif

(...)

Note marginale : M. Émile Trasforest jeune déclare qu'il a reçu de M. Trasforest son père en l'année mil huit cent soixante-dix, la somme de cinq mille francs, au moment de son départ pour la guerre et pour subvenir à ses besoins. Mad^e Trasforest prétend que ce n'est pas cinq mille francs que son fils le S^r Émile Trasforest a reçu mais bien huit mille francs. M. Trasforest répond que les trois mille francs ajoutés par sa mère à sa déclaration ne sauraient lui être réclamés, attendu qu'ils lui avaient été comptés comme rémunération de son travail dans la pharmacie. M. Trasforest ajoute qu'il est débiteur envers la succession d'une somme de cent soixante-dix-neuf francs payée à sa décharge à M. Larré avoué pour frais d'un procès. (...)

Déclarations sur le passif

Madame Trasforest déclare qu'il est réclamé à la succession pour frais funéraires, la somme de cinq cent quatre-vingt-onze francs, cinq centimes, plus divers autres comptes qu'elle ne peut indiquer.

Qu'il est réclamé par M. le Docteur Marmise, la somme de deux cents francs.

Par le S^r Salson ébéniste demeurant à Bordeaux rue d'Arès n°99, cent quatre-vingt-cinq francs, vingt-cinq centimes.

Par le directeur de l'agence l'Estafette quinze francs.

Par le Sieur Manuel déménageur demeurant à Bordeaux place Dauphine 25 la somme de cent sept francs.

Ce fait ne s'étant plus rien trouvé à dire comprendre ni déclarer au présent inventaire, il est définitivement demeuré clos et terminé après que Monsieur Miaillhe gardien des scellés et après aussi que Mad^e veuve Trasforest et mademoiselle Trasforest et la demoiselle Anne Vignot épouse Jean Marie Pecondeau au service de M. Trasforest au moment de son décès ont individuellement prêté serment entre les mains des notaires soussignés de n'avoir chacun en ce qui les concerne de n'avoir rien pris ni détourné ni su qu'il y ait été rien pris ni détourné des valeurs dépendant de la succession dudit sieur Trasforest. (... signatures) »

Dans les cotes numérotées, on apprend que Joseph Édouard a su placer son argent, sûrement après la vente de l'immeuble 35 rue Dauphine, quand sa femme, sa fille et lui ont choisi de s'installer dans une demeure plus petite. Il a donc investi dans des jardins en périphérie de Bordeaux, ainsi que dans des maisons qu'il loue. Les références des inscriptions hypothécaires nous sont données, mais nous n'avons pas eu le temps de les vérifier.

Pour ne pas lasser le lecteur, nous avons choisi de sauter des passages qui concernaient d'autres sommes (se comptant en milliers de francs) dues par des tiers à M. Trasforest.

Les passages marginaux restituant les dialogues entre Clotilde Lavinia et son fils aîné, puis son fils cadet nous ont paru très intéressants : d'une part, cela apporte un peu de vie à ces actes notariés ; d'autre part, ils semblent traduire quelques tensions entre la veuve et ses fils. Blanche, elle, reste muette : peut-être ne veut-elle pas se mettre sa mère à dos, car elle vit encore sous son toit. Il eût été mal vu à cette époque, et dans ce milieu bourgeois, qu'une jeune fille célibataire s'installât seule, surtout si elle avait encore de la famille.

La veuve, en tout cas, ne s'en laisse pas conter : elle consigne minutieusement chaque frais engagé depuis quelques semaines (pompes funèbres, médecin, fabrication du cercueil, publication de l'avis de décès et déménagement) et mentionne même les centimes. On sent qu'elle est à l'aise avec les chiffres, et que déjà du temps de son mari elle participait à l'administration du patrimoine : elle est par exemple mentionnée sur le bail de M. Laloï, locataire.

S'il faut payer les 200 francs dus au docteur Marmise, c'est sûrement qu'il est venu plusieurs fois avant le décès de Joseph Édouard : celui-ci a dû mourir de maladie. Il avait soixante-huit ans, mais certains de ses ancêtres avaient atteint un âge plus avancé encore ; son métier n'était pas physique comme celui d'un ouvrier ou d'un agriculteur ; mais il est vrai qu'il avait passé sa vie à respirer des produits chimiques.

Nous apprenons que si François Charles Émile avait emprunté de l'argent à son père, c'était pour partir à la guerre : il s'agissait alors de la guerre franco-prussienne.

Les liqueurs Trasforest deviennent la propriété, en 1875, de Blanche, du moins est-elle la gérante de l'entreprise ; mais elle se fait aider de ses frères pour l'aspect commercial. L'aîné part à Paris, d'où il gère les commandes en gros : en 1904 il demeure au 62 rue de Clichy, puis on perd sa trace. Le cadet, François Charles Émile, reste à Bordeaux non loin de sa sœur pour le commerce de détail.

Un pharmacien bordelais, M. Franceschi, avait invité chez lui son neveu Jean Brando Casanova. Ce dernier était né en Corse, à Moïta, le 14 juillet 1851 (selon son acte de mariage et son diplôme). Il venait à Bordeaux faire ses études de pharmacie. Il vint donc s'installer chez son oncle maternel, au 8 rue Courbin. Mme Reynolds-Casanova nous a transmis la photographie de son diplôme de pharmacie : son certificat d'aptitude au grade de pharmacien de seconde classe lui fut accordé le 27 septembre 1877, donc il ne pouvait exercer qu'en Gironde.

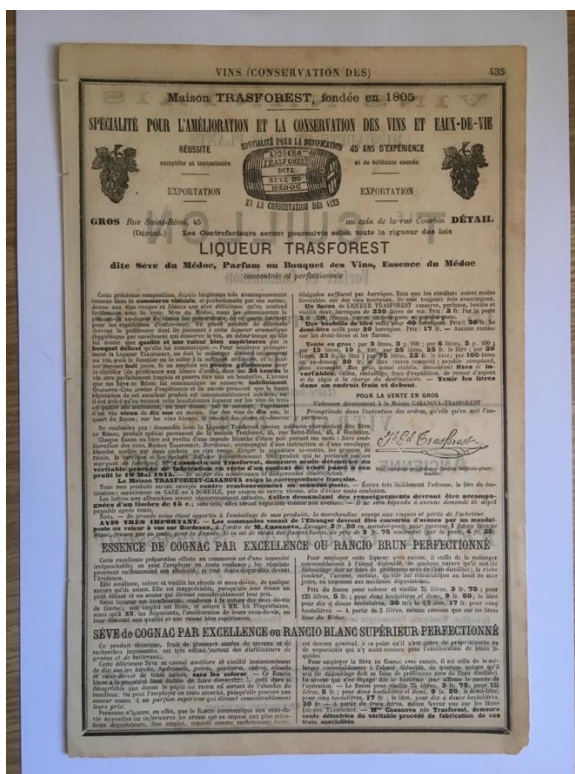
Il travailla ensuite au 35 rue Dauphine. Il était bel homme, paraît-il. Il plut à Blanche, qui accepta sa demande en mariage.

Blanche et Jean se marièrent à Bordeaux¹²⁵ le 23 mai 1878. Jean Brando est dit « réformé du service militaire », et Blanche, « propriétaire ». Un contrat de mariage a été passé le 17 avril devant M^e Sicher. Leurs témoins étaient Jean Varon, soixante-douze ans, capitaine au long cours, 38 quai des Chartrons ; Charles Trasforest, trente ans, négociant, 77 rue de la Croix-Blanche ; Paul Franceschi, soixante-dix ans, pharmacien, 8 rue Courbin ; et Jean Sagüe, cinquante-cinq ans, greffier de la troisième justice de paix de cette ville, 1 rue Guérin.

Blanche, par ce mariage avec un pharmacien, fut véritablement celle qui permit aux liqueurs Trasforest de se perpétuer. Nous n'avons pas de détails sur son frère aîné, et son frère cadet était chargé du négoce, donc il n'avait pas fait d'études de médecine. Il est remarquable qu'une fille, a fortiori une cadette, ait repris les rênes de l'entreprise familiale.

Si son nom est mentionné dans les publicités, accompagné de celui de son époux mais non de ceux de ses frères, elle reste « sans profession » pour l'état civil : ainsi est-elle présentée sur les actes de naissance de ses trois fils et dans son acte de décès.

Une publicité achetée sur *delcampe.net* et donc reproductible ici prouve l'essor de la société : au lieu d'un simple encart, elle occupe ici toute une page. Elle n'est malheureusement pas datée et le vendeur n'a pas su dire de quel journal elle provenait. Nous estimons qu'elle remonte à la fin des années 1870 ou au début des années 1880, car la liqueur n'a pas encore pris le double nom de Blanche et de son mari dans le logo et le titre, tandis que la « Maison Trasforest-Casanova » est citée dans le corps du texte.



Publicité vantant la liqueur Casanova, années 1880, achetée par nous sur *delcampe.net*

La mention « Maison Trasforest, fondée en 1805 » orne cette page. Les grappes de raisin et le tonneau n'ont pas changé depuis leur emploi mentionné en 1866 ; mais ils s'accompagnent désormais de la mention « exportation », écrite deux fois. Les « vingt années d'expérience et de succès » de la publicité de 1852 sont devenues « 45 ans d'expérience et de brillants succès », ce qui place cette annonce vingt-cinq ans après 1852, donc vers 1877 (nous sommes forcément plus tard, puisque Blanche n'a épousé M. Casanova qu'en mai 1878).

Deux dépôts sont indiqués : vente en gros au 45 rue Saint-Rémi (adresse personnelle des époux Casanova depuis depuis 1880, puisque c'est là que viennent aux monde leurs deux derniers fils) et vente au détail « au coin de la rue Courbin » (M. Franceschi avait sa pharmacie au 8 de la rue Courbin, donc on en déduit que Jean Brando continue de travailler pour lui).

Une mise en garde contribue à donner à la société une image respectable : « Les Contrefacteurs seront poursuivis selon toute la rigueur des lois ».

La formule est dite « concentrée et perfectionnée ».

Quelques tournures du texte originel demeurent encore ici et là, mais dans l'ensemble les phrases sont encore plus emphatiques, et la mise en caractères gras de certains passages prouve à quel point cette nouvelle annonce a fait l'objet de soins méticuleux.

Cette publicité délivre des informations anecdotiques et d'autres plus précieuses. Commençons par les anecdotiques.

L'usage qu'il faut faire de ce produit est plus détaillé qu'autrefois : on parle clairement ici de « commerce vinicole » et de « liqueur aromatique (hygiénique par excellence) ». L'accent est mis sur l'exportation et les « expéditions d'outre-mer ».

Le mode d'emploi et la posologie sont cette fois-ci précis : huit jours de repos après mélange avec le vin ; « en versant cette bienfaisante liqueur sur les vins de trois ou quatre ans seulement, on leur donne, par le bouquet, l'agrément d'un vin vieux de dix ans au moins. Sur des vins de dix ans, le quart du flacon ; sur les vins blancs, la moitié des doses ci-dessous désignées suffisent par barrique. (...) Un flacon de liqueur Trasforest conserve, parfume, bonifie et vieillit deux barriques de 230 litres de vin. (...) Une bouteille de litre suffit pour 20 barriques. »

La gamme Trasforest s'est même développée : « Si on emploie ma poudre gélatineuse pour le clarifier (de préférence aux blancs d'œufs), dans les 24 heures le vin sera parfaitement limpide et pourra être mis en bouteilles. » L'emploi des adjectifs possessifs « ma » et « mes » (« Mes prix, ainsi établis, demeurent fixes et invariables ») suggère que c'est le fondateur de l'entreprise, Joseph Édouard, qui s'exprime. Sa signature figure sur la page, à droite, et il est présenté comme « Seul inventeur-propriétaire (ancien médecin-pharmacien) ». Or, il est mort depuis au moins quatre ans et demi quand paraît cette publicité, puisque les époux Casanova y sont cités.

Le prix du flacon est fixé à 2 francs, comme en 1866, mais des frais de cinquante centimes s'ajoutent, à la charge de l'acheteur, s'il faut l'envoyer par la poste. Un litre coûte trente francs et un demi-litre, 17 francs. Un rapide produit en croix suggère qu'un flacon semble contenir entre 6 et 10 centilitres. Quelques remises s'appliquent pour la vente en gros.

Sous les prix, une phrase en italique dit : « Promptitude dans l'exécution des ordres, qu'elle qu'en soit l'importance » (avec une faute à « quelle »). On imagine là une famille travailleuse, pour laquelle la rapidité, le travail bien fait et un service égal des clients, indépendamment de leur statut, sont des valeurs fondamentales. La rigueur aussi, puisque le nom « rigueur » est employé une fois et l'adverbe « rigoureusement », deux fois.

Par peur des contrefaçons, on nous dit encore : « Ne confondez pas : demandez bien la Liqueur Trasforest (ancien médecin-pharmacien) » ; « Chaque flacon ou litre est revêtu d'une capsule blanche d'étain poli portant ces mots : Sûre amélioration des vins, Maison Trasforest, Bordeaux, accompagné d'une instruction et d'une enveloppe blanche scellée par deux cachets en cire rouge. Exiger la signature ci-contre, les grappes de raisin la barrique et les cachets. Refuser rigoureusement tout produit qui ne porterait pas ces marques de fabrique. (...) Se méfier des nombreuses et dangereuses contrefaçons ». On note que ce qu'on appellerait aujourd'hui le « packaging », et qui est un pôle aussi important que la publicité dans le marketing, est soigné. Les couleurs blanc et rouge rappellent celles du vin. Les deux cachets de cire rouge peuvent faire sourire : certes, deux précautions valent mieux qu'une... Mais les Trasforest-Casanova (ou Casanova-Trasforest, puisqu'on trouve les deux formules dans cette page) croyaient-ils expédier des missives royales ? Une survivance des coutumes du septisaïeul de Blanche, peut-être... On peut aussi se demander si la contrefaçon, problème sur lequel ils s'attardent considérablement, était un réel problème ou s'il ne s'agissait que d'un argument marketing.

On apprend surtout, en gras à côté de la signature paternelle, que « Mme Casanova née Trasforest demeure seule détentrice du véritable procédé de fabrication en vertu d'un contrat de vente passé à son profit le 19 mai 1875 ». À priori, elle a racheté des parts à ses frères.

Deux autres produits sont mentionnés, ce qui tend à prouver que la société se porte bien à ce moment-là : l'Essence de cognac ou Rancio brun, et la Sève de cognac ou Rancio blanc.

L'Essence de cognac est aux eaux-de-vie ce que la liqueur Trasforest est aux vins, mais elle est plus chère : là où un flacon de liqueur se diluait dans 460 litres de vin pour deux francs,

un flacon d'Essence à 3 francs 75 se dilue dans 75 litres. Sans doute ce produit se vend-il plus rarement, d'où le fait qu'il soit mentionné rapidement et après la liqueur.

La Sève n'est pas présentée comme une « préparation » mais comme un « produit chimique, fruit de plusieurs années de travaux et de recherches incessantes », ce qui indique que Joseph Édouard ne s'était pas contenté de promouvoir la liqueur inventée par son père mais avait continué, sa vie durant, en vrai passionné qu'il était, de chercher de nouvelles recettes. Il s'agit ici d'améliorer des boissons sucrées (très estimé surtout des distillateurs de grains et de betteraves) : « kirchs, hydromels, poirés, genièvres, cidres, alcools et eaux-de-vie ».

Ces deux dernières inventions sont d'importance moindre que la liqueur Trasforest, d'ailleurs elles n'ont pas pris le nom de leur créateur. Un rancio est un arôme doux naturel ; le mot vient de *ransa* qui signifie en vieux provençal « flétri, fané ».

On trouve encore cinq publicités des années suivantes, qui attestent que le succès de l'entreprise ne faiblit pas. Ces annonces permettent de suivre les adresses des fournisseurs de la liqueur.

Dans *Le Mont-Doré et les Eaux Minérales d'Auvergne* écrit par P. Joanne et paru en 1882 chez Hachette à Paris, une page présente un court encart à la mise en page retravaillée (le tonneau est à gauche, sans les grappes de raisin). L'adresse est celle de la Maison Trasforest-Casanova, 45 rue Saint-Rémi à Bordeaux. La publicité signale qu'on peut « se procurer aussi la Sève et l'Essence de cognac pour améliorer les eaux-de-vie de toute nature ». Un message expéditif, donc, sans doute parce qu'il s'adresse à des curistes à destination de l'Auvergne.

Puis une publicité que l'on situe après 1892 vante les « produits œnologiques » de la « Maison Trasforest père (ancien médecin pharmacien) », « fondée en 1805 ». Le fait que Joseph Édouard soit ici présenté comme le père est dû au fait que Joseph Édouard Émile Alexandre et François, ses fils, travaillent dans la société, bien qu'ils n'aient pas les mêmes titres de médecin et pharmacien. Cette image (trouvée numérisée sur *delcampe.net*) est floue, et il n'est pas précisé de quel journal elle est tirée. Nous remarquons d'abord que, si le tonneau est toujours là, les grappes de raisin ont disparu. Elles ont été remplacées, en haut, à gauche, à droite et sous le nom de Trasforest, par des médailles : deux médailles de Paris qui s'ornent de la distinction « Médailles d'or / Exp. Vinicole Paris 1887 » et une médaille « Grand diplôme d'honneur Bordeaux 1885 ». Le tonneau comporte de nouvelles inscriptions sur ses douelles : « Sèves/ Médoc/ Bourgogne/ Barsac/ Sauternes/ Cognac/ Rhum/ Trasforest/ Casanova/ Bordeaux ». En dessous, s'étale la signature du père « J^h E^d Trasforest m. p. », autrement dit Joseph Édouard Trasforest médecin pharmacien. De part et d'autre de la médaille de Bordeaux, en rouge, sont écrits les noms de Trasforest et de Casanova : une certaine égalité s'est donc installée dans le couple de Blanche, et son époux peut désormais rivaliser avec le père. On dirait qu'ils travaillent ensemble, cependant non : Joseph Édouard est mort cinq ans avant le mariage de sa fille. Il n'est donc même pas certain qu'ils se soient connus, puisque les fiançailles ne duraient pas cinq ans. Sous le nom de Trasforest, on peut lire « Diplôme de grand prix, exposition d'hygiène alimentaire de Bordeaux, 1892 » et sous celui de Casanova, « pharmacien-chimiste, Bordeaux ». À gauche du tonneau, on trouve : « Spécialité pharmaceutique : pâte pectorale parégorique – contre toutes les affections de poitrine, l'influenza, coqueluche, etc. prix : 1 fr 65 », et à droite « spécialité pharmaceutique : toni-dépuratif Brando, le meilleur reconstituant et dépuratif connu de nos jours. Le flacon 4 fr. Le ½ litre 7 fr. 85, le litre 12 fr. 85 ». La maison s'est donc spécialisée, sous l'influence de M. Casanova. « Brando » étant un de ses prénoms, il est probable que le toni-dépuratif éponyme soit une de ses inventions. Quant à la liqueur, elle n'apparaît pas sous ce nom, mais le tonneau semble l'incarner ; il s'accompagne des mentions « Gros – exportation – détail, 7 récompenses aux expositions, exiger la marque (déposée) » et des prix accompagnés des frais de port. En

bas, deux autres produits sont présentés : la « Poudre œufaline clarifiant vins, vinaigres, cognacs », vendue en boîte chez Trasforest-Casanova, pharmacien, Bordeaux et la « Poudre et élixir dentifrice pour l'entretien des dents blanches et la fraîcheur de la bouche ». La Poudre œufaline semble donc être la nouvelle formule de l'Essence de cognac, tandis que la poudre de dentifrice n'est qu'un produit parmi tous ceux que commercialisent les pharmaciens. La nouveauté dans cette affiche consiste à faire montre des médailles obtenues lors d'expositions, preuve de la qualité et de la renommée du produit.



Publicité de delcampe.net

La troisième publicité, non reproductible, toujours sur *delcampe.net*, est la même que celle-ci-dessus, à ceci près que l'adresse complète figure cette fois : 27, rue de la Trésorerie, Bordeaux. Jacques, le benjamin des fils Casanova, renseigne cette adresse en 1902 sur son registre matricule¹³⁵ ; on connaît cette adresse pour Blanche à partir de 1903, pour la mutation du caveau familial : c'est donc la nouvelle adresse du couple formé par Blanche et Jean Brando.

Une quatrième annonce, trouvée sur *ebay.fr* cette fois et tirée de *L'Album de la Fabrique et de l'Industrie* (1890, Paris) semble malgré tout plus récente car les polices d'écriture employées sont plus variées et plus stylisées. Les deux médailles d'or à l'exposition vinicole de 1887 sont mentionnées, et deux encadrés, à gauche et à droite, proclament la vente de Sève de Bourgogne, Sève de Barsac, Sève de Sauterne pour la bonification des vins ; poudre œufaline clarifiant vins ; Liqueur Trasforest seule véritable Sève de Médoc ; Sèves et Essences de cognac pour clarifier ; Essence de Rhum pour les bonifier. L'illustration du tonneau a été abandonnée, et l'adresse est désormais 6, place Tartas.



Publicité publiée dans *L'Album de la Fabrique et de l'Industrie*

Une dernière publicité peut s'enorgueillir de paraître dans le manuel *Les Eaux-de-vie et la fabrication du cognac* (A. Baudoin, 1893) ; l'adresse est encore 6, place Tartas, Bordeaux. On trouve de nombreuses illustrations d'alambics et d'autres appareils qu'utilisaient les chimistes de l'époque. Pages 74-75, l'auteur évoque les procédés de vieillissement artificiel de l'eau-de-vie : soit on a un bon matériel et on utilise l'ozone, soit on emploie le procédé de A.-M. Villon qui « consiste à laisser en contact avec l'eau-de-vie ou la liqueur à bonifier, de l'oxygène sous pression à une température variant avec le résultat à obtenir. (...) Par ce procédé, selon M. Villon, les liqueurs, les vins préparés, les vins liqueurs prennent un goût fin et ne se troublent plus ». Nul doute que Jean Brando Casanova père étudia ce procédé, et acheta ce livre ! Son annonce est d'ailleurs l'une des trois seules retenues dans cet ouvrage, avec une publicité pour des alambics et une pour un caramel extra-raffiné, p.296, entre la table des matières et la liste des livres parus chez Baillière et Fils.



Publicité pour les liqueurs Trasforest parue dans le manuel *Les Eaux-de-vie et la fabrication du cognac* (A. Baudoin, 1893)

Pour clore ce chapitre, nous pouvons ajouter que la plus célèbre liqueur près de Bordeaux fut incontestablement celle produite par la distillerie de la « Vieille Cure », à Cenon, une ville qui se situe dans le prolongement de l'avenue Thiers, à l'est de la Garonne. Si concurrence il y eut, elle ne put être que tardive, car nous ne trouvons plus trace des publicités Trasforest (ni même Casanova) après le XIX^e siècle. La Vieille Cure ouvrit en 1909 et ferma ses portes en 1987 ; elle produisait une liqueur de couleur dorée, de quarante-trois degrés, à base de diverses eaux-de-vie (Fine, Champagne, Armagnacs), de cinquante-deux plantes de montagne, de sirop de sucre et de miel, mise au point par Marcel Bussièrès fils. Il s'agissait en fait d'un digestif et non d'un produit censé améliorer le goût des vins. Mais un détail nous

rappelle le « packaging » Trasforest : la bouteille de la Vieille Cure était elle aussi habillée d'un cachet de cire...

B. Deuxième génération

1. La Belle Époque

Comme nous ne connaissons pas de cousins à Émile, Charles et Jacques, c'est uniquement d'eux qu'il va s'agir ici : les petits-enfants de Joseph Édouard et de Clotilde, que seule cette dernière connut, jusqu'à leur adolescence.

Du côté paternel, ils avaient au moins deux oncles et une tante restés en Corse, et dont les enfants restèrent eux aussi en Corse ; peut-être les enfants passèrent-ils quelques vacances au bord de la Méditerranée. Ils connurent peut-être un peu leurs grands-parents paternels, la grand-mère, Maria, étant décédée en 1891 et le grand-père, Giacomo, un peu avant.

Ils grandirent donc à Bordeaux, et la proximité de leurs âges influença sans doute celle de leurs goûts. Ils surent prolonger la (récente) tradition familiale d'exercer un métier de soignant, mais chacun à sa façon.

Antonio devint chirurgien-dentiste. Il se maria deux fois : une fois en 1904, et, après un divorce prononcé en 1919, à nouveau en 1921. Ses deux mariages sont indiqués en mentions marginales sur son acte de naissance¹¹⁵. Il épousa en premières noces Suzanne Marie Léonie Sallès à Paris. La jeune fille de dix-huit ans était née là-bas, mais peut-être Émile la rencontra-t-il en Gironde car quand leur fils unique, Jean Lucien, naquit à Bordeaux¹²⁶ le 30 octobre 1905, le frère de Suzanne, Lucien, étudiant, vint le déclarer à l'état civil. Suzanne n'eut qu'un enfant (la guerre allait arriver neuf ans plus tard, donc ce n'est pas le temps qui lui manqua) et finit par divorcer à une époque où le divorce était encore rare, et critiqué chez les bourgeois. De plus, elle divorça alors que son fils n'était pas majeur (il n'avait même pas quinze ans), donc il ne s'agissait pas d'un « caprice » mais d'une nécessité absolue, quelle qu'en fût la raison. Mais son père, Louis Émile Sallès, était mort à Angoulême en janvier 1909 et avait été enterré à Bordeaux, dans le caveau de famille de son mari ; c'était sans doute une faveur qu'il lui accordait là. Ils n'étaient mariés que depuis quatre ans et filaient sûrement le parfait amour. Antonio lui-même fut inhumé dans ce caveau en 1936, ainsi que leur fils unique, Jean Lucien, en 1946 (il décède le 4 juillet, comme indiqué en marge de son acte de naissance¹²⁶). C'est donc tout « naturellement » que Suzanne rejoignit son père et son fils, dans ce grand tombeau, à sa mort en 1962 ; quoique divorcée, elle repose près de son ex-mari.

Antonio se remaria donc, le 14 avril 1921, à Caudéran à côté de Bordeaux, avec Marguerite Marthe Joséphine Chapuis, qui avait sept ans de moins que sa première femme, donc douze de moins que lui. Ils n'eurent pas d'enfant. Elle mourut en 1976 et ne rejoignit pas Antonio dans le caveau...

Charles était pharmacien, comme son père et son grand-père maternel. Mme Reynolds-Casanova est sa petite-fille : elle nous a aimablement fourni une photocopie de son diplôme de pharmacien, qu'il obtint le 27 juillet 1905 :



*Diplôme de pharmacien de seconde classe de Charles Joseph Casanova
Photographie : archives familiales*

Il se maria une première fois le 11 janvier 1910 à Bazas avec Marie-Thérèse Marquette, native de cette commune¹²⁷. Nous avons vu qu'au Moyen Âge Monségur dépendait du diocèse de Bazas. Nous ne pouvons déterminer ce qui amena Charles et Marie-Thérèse à se rencontrer : des amis communs ? Un bal ou une fête populaire ? En tout cas, comme c'était la tradition, Charles épousa sa promise dans le village de celle-ci, mais elle le suivit dans la ville où il exerçait : Bordeaux. Ils eurent trois enfants : Jeanne Marie, la première¹²⁸, née en 1910, ne vécut que neuf mois¹²⁹. Germaine Marie dite Michelle, en revanche, vécut presque centenaire : en marge de son acte de naissance¹³⁰ du 18 février 1912 (enregistré le 22), on trouve la mention de ses trois mariages, de son divorce et de son décès. Enfin, Pierre Jacques, le père de Mme Reynolds-Casanova, naquit le 15 septembre 1915¹³¹ : figurent sur son acte de naissance son mariage, le 12 août 1941 à Bordeaux, avec Simonne Mathilde Raymonde Testé, et son décès survenu le 22 septembre 1956 à Caudéran.

Marie-Thérèse mourut en 1931 et Charles, veuf avec deux adolescents à élever, se remaria un peu plus de deux ans plus tard avec Catherine dite Antoinette Gauban, dont il n'eut pas d'enfant.

Ses deux mariages et son décès le 9 octobre 1969 sont indiqués en mentions marginales sur son acte de naissance¹¹⁶.

Jacques est « aspirant au doctorat en médecine » sur sa fiche matricule, et deviendra bien médecin. Il se maria le 26 mars 1917 à Bordeaux avec Germaine Léonie Louise Moreau, native de Charente, fille d'instituteur et elle-même chirurgien-dentiste. Ils n'eurent pas d'enfant mais restèrent unis toute leur vie. Jacques mourut le 23 octobre 1961 à Bordeaux. Son mariage et son décès sont indiqués en marge de son acte de naissance¹¹⁷.



Photographie des trois frères Casanova jeunes – archives familiales

2. Trois frères dans la guerre

Antonio (dit Émile) appartient à la classe de mobilisation 1896. Son registre-matricule¹³² le décrit comme « étudiant, fils de Jean Brando et de Trasforest, Marie Blanche Alexandrine domiciliés à Bordeaux, canton d'31 R de la Prévôté. » Il obtint le n° 108 au tirage du canton de Bordeaux. Il s'était porté engagé volontaire pour trois ans à Toulon le 4 mars 1897 pour le 111^e Régiment d'infanterie, arrivé au corps le 4 mars 1897 ; visa n° 7229 ; passé dans la réserve le 26 mars 1900. Le document précise : « certificat de bonne conduite "accordé". Mis en congé de démobilisation à compter du 10 février 1919 ».

Sur le site de la Légion d'honneur Léonore, la cote LH/440/2 nous donne à voir quatorze documents numérisés. Le premier certifie que, sous le numéro-matricule 190 925, Antonio Casanova a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur par décret du 7 juillet 1933 en qualité de dentiste militaire de 1^{ère} classe, 18^e région. Son adresse est alors 212 boulevard du Président-Wilson à Talence. En bas est indiquée la date du décès : 26 juillet 1936 (son acte de décès n'a pas été numérisé par les A.D. de Bordeaux, qui s'arrêtent en 1935). Le troisième feuillet alloue à sa veuve la somme annuelle de 500 francs à compter du 8 mai 1837. Plus loin, une lettre de sa main stipule qu'il a choisi le Lieutenant-Colonel Jean Ferrandi, conseiller municipal de Paris pour lui remettre sa décoration ; il réitère ce choix dans une lettre à en-tête de l'Amicale des Anciens du 15^e Dragons de Bordeaux, datée du 26 juillet 1933. Son écriture élégante est tout en italique. Il donne comme adresse 14 bis Place des Grands-Hommes à Bordeaux. S'ensuit son acte de naissance, qui indique qu'il est né au 53 rue Ségalier. Sa mère y est signalée comme étant « sans profession », alors qu'elle était, on l'a vu, associée à son frère et à son époux, et que l'entreprise avait d'abord été à son nom. Le treizième feuillet fait état de ses services militaires : dentiste militaire de 2^e classe au 26 février 1926, puis dentiste militaire de 1^e classe au 11 février 1930. Le dernier feuillet donne des « détails sur les services extraordinaires rendus par le candidat » : « Ordre de la Brigade n°39 du 24-5-16 – Au cours d'un violent bombardement dirigé sur des pièces voisines sachant que des camarades de l'artillerie étaient en danger, l'infirmier de la compagnie étant lui-même blessé, s'est porté sous les rafales au secours des blessés et leur a prodigué des soins ». Comme quoi, être dentiste militaire n'était pas si reposant que l'on pourrait le croire...

Il devait être d'autant plus difficile pour un soldat de la Grande guerre d'être au front, qu'il savait l'un de ses proches sous le feu des Allemands. Émile avait non pas un, mais deux frères au combat.

Charles, le cadet, fut le seul des trois à ne pas recevoir la Légion d'Honneur : son registre matricule¹³⁴ signale qu'il était myope et astigmatique de l'œil gauche, si bien qu'il a été affecté au service auxiliaire. C'est donc lui qui porte des lunettes et qui pose au milieu de ses frères sur la photographie reproduite plus haut. Il fut nommé caporal le 1^{er} février 1915. Il servit dans la 18^e division d'infirmiers, fut démobilisé le 26 février 1919 et libéré du service militaire en novembre 1929. Il reçut une médaille commémorative de la Grande guerre. Il devint médecin.

Jacques, le benjamin, est décrit dans son registre-matricule¹³⁵ comme châtain aux yeux bleus, au front découvert ; il mesure 1m67 et a un « signe au côté gauche de la poitrine » comme caractère distinctif.

Le conseil de révision le dispense en vertu de l'article 23, en raison de ses études, mais il passe outre et est incorporé au 57^e Régiment d'Infanterie le 14 novembre 1902 : il a un peu plus de vingt-et-un ans. Il est soldat de 2^e classe sous le numéro matricule 3520. Il est ensuite envoyé dans la disponibilité le 19 septembre 1903. Il obtient un certificat de bonne conduite. Il est ensuite engagé dans la campagne contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 28 février 1919, démobilisé au service de santé ; il se retire alors à Bordeaux, 67 rue Saint-Sernin. Malgré la guerre, il est donc chez lui, et peut épouser Germaine en 1917. Affecté pour la mobilisation du service de santé le 18 mai 1922, il est maintenu dans les cadres sur sa demande à compter du 10 novembre 1930. Promu médecin commandant par décret du 12 juillet 1937, il est à nouveau mobilisé le 2 septembre 1939 et affecté à l'hôpital militaire Robert-Picqué à Villenave-d'Ornon comme médecin-chef du cabinet dentaire de Place. Il est démobilisé le 6 juillet 1940 et se retire à Bordeaux, 22, rue Duplessy. Il est pour finir rayé des cadres par décret du 3 février 1941 (article 12 de la loi du 8 janvier 1925).

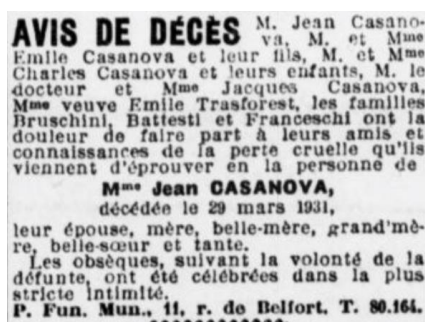
Il est fait chevalier de la légion d'honneur par décret du 8 juillet 1939.

Il figure donc dans l'inventaire de *Léonore* sous la cote 19800035/844/96630, mais son dossier, en vertu de l'article 213-2 du Code du Patrimoine, est non communicable – ce qui, au regard des restrictions contenues dans cet article, peut vouloir dire tout et rien... Jacques est décédé en 1961, et le délai de vingt-cinq ans à compter de la mort de l'intéressé n'est donc pas en cause, mais peut-être un secret militaire.

On remarque que ce ne sont pas moins de quatre-vingt-trois Casanova (sans compter ceux dont le nom de famille est composé) qui ont reçu la Légion d'Honneur, ce qui laisse imaginer un nombre bien plus grand de Casanova dans les tranchées. Pour l'essentiel, ils étaient domiciliés en Corse : c'étaient donc des cousins plus ou moins lointains de nos trois frères.

Leur père, Giovan Brando Casanova, avait soixante-trois ans quand la guerre fut déclarée ; il échappa donc à la mobilisation générale, mais se fit sûrement un sang d'encre, ainsi que son épouse, pour leurs trois garçons.

Blanche mourut le 29 mars 1931 à Talence¹³⁶ et Giovan en 1943 à Bordeaux. Ils eurent non seulement la joie de voir revenir leurs trois fils du front, mais encore celle de connaître leurs petits-enfants.



AVIS DE DÉCÈS M. Jean Casanova, va, M. et Mme Emile Casanova et leur fils, M. et Mme Charles Casanova et leurs enfants, M. le docteur et Mme Jacques Casanova, Mme veuve Emile Trasforest, les familles Bruschini, Battesti et Franceschi ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mme Jean CASANOVA,
décédée le 29 mars 1931,
leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, belle-sœur et tante.
Les obsèques, suivant la volonté de la défunte, ont été célébrées dans la plus stricte intimité.
P. Fun. Mun., 11, r. de Belfort. T. 80.164.

Avis de décès paru dans La Petite Gironde du 2 avril 1931, p.4 (retronews.fr)

C. Troisième génération

1. Les années folles et les suivantes

La guerre était finie, on allait pouvoir recommencer à vivre. Mais ces années d'allégresse furent-elles si « folles » que cela pour les Casanova ? C'est plutôt une impression de calme et de sagesse, de travail et de piété filiale, qui ressort des quelques données dont nous disposons.

Joseph Alphonse Émile Alexandre Trasforest, le frère aîné de Blanche, était à Paris aux dernières nouvelles en 1904 ; nous n'avons pas spécialement cherché à en apprendre plus sur lui, faute de temps. Le puîné, Joseph Alphonse, était mort à Cadillac¹¹⁴ en 1903 ; François Charles Émile, le frère préféré de Blanche, avait déjà participé à la guerre franco-prussienne et était trop âgé pour participer à la Grande guerre ; il vit avec sa femme Pauline à Bordeaux jusqu'à sa mort le 6 avril 1927.

Antonio divorce en 1919 et se remarie en 1921 : il s'installe à Caudéran, au 24 rue de l'Hermitage et exerce comme chirurgien-dentiste. Caudéran jouxte Bordeaux, on peut même dire que cette commune prolonge, à l'ouest, certaines rues qu'ont habitées les Trasforest et Casanova.

Aucun renseignement n'a été trouvé sur son fils Lucien, décédé en 1946 et inhumé dans le caveau familial.

Charles élève Germaine et Pierre, ses deux enfants, avec son épouse Marie-Thérèse. Ils vivent toujours à Bordeaux, au 36 Cours-Saint-Médard.

Pour la déclaration de la naissance de Pierre¹³¹ en 1915, Jean Brando Casanova est présent à la mairie et donne la même adresse que son fils. Voilà à nouveau trois générations réunies sous le même toit, du moins pour un temps.

Il n'est pas certain que Blanche et Jean Brando vivaient encore ensemble à cette époque. On sait par la famille que Blanche s'éteint à Talence, au sud-ouest de Bordeaux, en 1931, 67 chemin de l'église ; nous avons d'ailleurs trouvé son avis de décès dans *La Petite Gironde*¹³⁶. Comme nous n'avons pas pensé à chercher les recensements de Bordeaux pendant nos visites aux Archives Municipales, nous décidons de faire cette recherche pour Talence. On y lit que Blanche y vivait dès le dénombrement de 1911 en tant que « chef de famille »¹³⁷, assistée de sa domestique, Aurea Bruzaud, née en 1889.

N°	Noms	Année	Sexe	Profession
1	Blanche	1879	♀	généraliste
2	André	1890	♂	généraliste
3	Odette	1895	♀	généraliste
4	Yvonne	1905	♀	non profess.
5	Renée	1880	♀	professeur de
6	Pauline	1881	♀	prof.
7	Blanche	1896	♀	prof.
8	Christine	1889	♀	doct. médecine
9	Auguste	1881	♂	prof. maître
10	Henri	1891	♂	généraliste
11	Lucie	1894	♀	coiffeuse
12	Jean	1880	♂	prof.
13	Pauline	1880	♀	prof.
14	Pauline	1880	♀	prof.
15	Pauline	1880	♀	prof.
16	Pauline	1880	♀	prof.
17	Pauline	1880	♀	prof.
18	Pauline	1880	♀	prof.
19	Pauline	1880	♀	prof.
20	Pauline	1880	♀	prof.
21	Pauline	1880	♀	prof.
22	Pauline	1880	♀	prof.
23	Pauline	1880	♀	prof.
24	Pauline	1880	♀	prof.
25	Pauline	1880	♀	prof.
26	Pauline	1880	♀	prof.
27	Pauline	1880	♀	prof.
28	Pauline	1880	♀	prof.
29	Pauline	1880	♀	prof.
30	Pauline	1880	♀	prof.

Recensement de Talence, Chemin-de-l'Église, A.D. Gironde, 6 M 286, folio 164

Faute de temps, nous renonçons temporairement à décortiquer tous les recensements de Talence. Nous savons simplement que Jean Brando décèdera à cette même adresse en 1943. C'est aussi à Talence que meurt leur fils aîné Antonio en 1936, bien qu'il habite alors au 212 Boulevard-du-Président-Wilson à Bordeaux.

Le cadet, Jacques, est marié à Germaine depuis 1917. Il est docteur en médecine ; nous ne savons rien d'intime à son sujet.

La plupart de ces informations figuraient en marge des actes de décès des protagonistes, ou dans leurs fiches matricules ; le reste est connu grâce aux archives familiales, comme des données du livret de famille recopiées par Mme Reynolds-Casanova sur *geneanet*.

2. À nouveau, la guerre

La « drôle de guerre » semble surtout avoir touché un membre de cette famille, désormais Casanova puisque la lignée agnatique portant le nom de Trasforest s'est éteinte sans descendant.

Il s'agit de Pierre Jacques Casanova, le père de Mme Reynolds-Casanova. Celle-ci écrit sur *geneanet* qu'il faisait partie du groupement sanitaire divisionnaire. On peut lire sur un site internet consacré aux Insignes du Service de Santé que le « GSD avait pour mission la relève et le transport des blessés jusqu'au Groupement d'Ambulances de Corps d'Armées ». C'était donc plus ou moins un travail d'ambulancier, un poste dangereux puisque nécessitant d'être toujours en mouvement, donc exposé aux balles de l'ennemi, sans pouvoir se permettre de porter une arme, trop encombrante. C'est surtout une mission de soin, pas si éloignée finalement du métier du père, du grand-père et de l'arrière-grand-père de Pierre : pharmacien. Pourtant, après la guerre, Pierre ne continua pas dans cette voie médicale mais devint représentant de commerce.

Il avait vingt-et-un ans quand éclata la guerre, et vingt-deux quand il fut fait prisonnier à Bordeaux, pendant son service dans le GSD. Nous ignorons les détails de sa captivité et de sa libération.

Il s'en sortit et se maria le 12 août 1941 avec Simonne Mathilde Raymonde Testé, qui lui donna deux enfants.

Il est décédé en 1951 à Caudéran.

EPILOGUE

C'est au cimetière de la Chartreuse, dans le centre-ville de Bordeaux et non loin de la rue Dauphine où vécurent plusieurs générations de Trasforest, que se termine notre voyage dans le temps. Sa visite constitua d'ailleurs notre dernière prospection. C'est amusant quand on sait que ce fut, au contraire, l'élément déclencheur pour Mme Reynolds-Casanova: c'est le caveau familial qui éveilla sa curiosité et la poussa à commencer sa généalogie.

Les actes de concession qu'elle nous a fournis stipulent que le caveau fut acquis par M. Joseph Lavenue, propriétaire, et M. Joseph Trasforêt, pharmacien, tous deux habitant au 20 rue Dauphine, le 20 décembre 1841. À cette époque, Joseph Hyacinthe Lavenue était marié depuis un peu plus d'un an et demi à sa nièce Marie Antoinette. Si on confronte les dates, on voit que c'est la mort de leur premier fils, Joseph Louis Gonzague, survenue le 16 décembre à l'âge de

cinq mois, qui l'a poussé à acheter cette concession ; la taille imposante de l'édifice signifiait sans doute qu'il avait conscience de son âge avancé et comptait s'y réserver une place. Mais il quitta la France trois ans plus tard, bien vivant. Quant à Jean Joseph Trasforest, c'est son petit-fils qu'il enterrait ce mois de décembre 1841.

Joseph Louis Gonzague Lavenue est en effet le premier occupant du caveau, le 18 décembre.

Viennent ensuite, par ordre d'ensevelissement :

- Jean Joseph Trasforest lui-même, le 29 janvier 1845 ;
- Thérèse Louise Anna Mahéo, le 4 août 1851 ; cette fille de Thérèse Églantine n'avait que trois ans ;
- Etienne Marie Edmond Trasforest, le dernier fils de nos mariés de 1842 qui vécut quinze mois ;
- Mathieu Philibert Mahéo, le 12 août 1852, fils de Thérèse Églantine mort à 13 mois ;
- Marie Antoinette Mahéo, le 9 septembre 1856, fille de Thérèse Églantine morte à 3 mois ;
- Thérèse Églantine Trasforest, épouse Mahéo, le 22 janvier 1859 ;
- Paul Trasforest, le 22 septembre 1858, après avoir été exhumé du cimetière communal où il avait d'abord été envoyé en représailles : c'était lui, Caïn ;
- Victoire Anne Lavenue, veuve Trasforest, le 12 mars 1869, la mère de Joseph Édouard ;
- Joseph Édouard Trasforest lui-même, le 24 décembre 1873 (au risque de nous répéter : triste Noël !) ;
- Jean Jacques Mahéo, le 13 janvier 1874, seul fils de Thérèse Églantine qui atteignit l'âge adulte ; il mourut néanmoins assez jeune, à vingt-huit ans ;
- Jean Pierre Mahéo, le 7 février 1878, qui s'éteignit après avoir vu mourir sa femme et tous ses enfants ;
- Joseph Ildebert Hyacinthe Lavenue, le 9 octobre 1882, clerc d'huissier mort à trente-deux ans ; il était né en Louisiane de Marie Antoinette et de Joseph Hyacinthe ;
- Clotilde Lavinia Lavenue, veuve Trasforest, le 7 avril 1895 ;
- Joseph Alphonse, le 20 janvier 1903, fils de Joseph Édouard et de Clotilde Lavinia mort à l'hôpital psychiatrique de Cadillac ;
- Louis Émile Sallès, le 8 janvier 1909, mort à Angoulême et rapatrié à la Chartreuse sur la demande de sa fille Suzanne, la première femme d'Antonio Casanova (dont elle divorça en 1919) ;
- Jeanne Marie Casanova, le 2 octobre 1911, première fille de Charles, morte à neuf mois et demi ;
- Marie Clotilde Josélia Lavenue, le 26 novembre 1914, fille de Marie Antoinette et de Joseph Hyacinthe, qui était née à Bordeaux en 1844 et qui avait embarqué avec sa mère sur le *Mount Washington* en 1848 ; elle était revenue en Gironde, et mourut à Caudéran à soixante-dix ans alors que la Grande Guerre sévissait depuis trois mois ;
- François Charles Émile Trasforest, le 8 avril 1927, le frère cadet de Blanche qui l'aida à perpétuer l'entreprise de leur père ;
- Blanche Marie Louise Trasforest, épouse Casanova, le 1^{er} avril 1931, décédée à Talence ;
- Marie Thérèse Marquette, épouse Casanova, le 30 décembre 1931, la première épouse de Charles Joseph Casanova ;
- Antonio Casanova, le 28 juillet 1936, décédé à Talence ;
- Pauline Dubosc, veuve Trasforest, le 6 janvier 1937, veuve de François Charles Émile ;
- Jean Brando Casanova, le 18 janvier 1943, décédé à Caudéran ;
- Jean Lucien Casanova, le 8 juillet 1946, le fils d'Antonio et Suzanne décédé à quarante ans ;
- et Suzanne Sallès le 27 avril 1962, morte à Gradignan, ex-femme d'Antonio Casanova dont elle avait divorcé en 1919 ; elle se retrouve dans ce tombeau parce que c'est là que sont son fils et son père.



Sépulture des familles Trasforest et Lavenue (et, par extension, Casanova) au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux – photo personnelle

Presque tous les protagonistes de cette fresque Trasforest sont là, à l'exception notable de l'un des propriétaires initiaux du caveau, Joseph Hyacinthe Lavenue, sans doute mort en Louisiane, ainsi que de sa femme.

Une promenade dans le cimetière de Monségur ne nous a bien entendu rien révélé de plus, car les tombes anciennes n'existent plus, à part quelques rares concessions à perpétuité qui concernent plutôt d'anciens maires de la commune ; mais les noms de Ragot, Boulin et Rambaud sont toujours représentés.

En conclusion, disons que c'est du bout du doigt que nous effleurons l'existence de nos contemporains, car nous avons commencé nos recherches sans les en informer. Si les archives, passés les délais de communication appropriés, appartiennent à tout le monde, et si nous sommes fermement convaincue de la nécessité de rendre le patrimoine accessible à tous, nous ne souhaitons pas nous immiscer dans l'état civil des descendants de la famille étudiée. Une finalité successorale le justifierait, mais une recherche pour le plaisir, non. C'est donc ainsi que se tourne la dernière page d'une fresque passionnante, qui nous aura amenés à rencontrer des Celtes, des Anglais, des Amérindiens, des Girondins, des Louisianais, des Corses... des Bordelais... des déracinés, des rêveurs, des intrépides, des fous, des amateurs de vin et des soldats. Mais, au fond, ne sommes-nous pas tous un peu les mêmes ?

Nous sommes en 2020 et c'est avec surprise que nous avons appris que l'une des filles de notre correspondante, Mme Reynolds-Casanova, était venue s'installer à Monségur pour exercer sa profession. Une profession liée à la santé : la vocation en héritage ! Sa mère réside à Bordeaux, et nous la rencontrerons bientôt. Peut-être, d'ici là, aurons-nous levé le voile sur d'autres mystères au sujet de ses ancêtres : ce n'est pas cela qui manque !

Nous quittons donc pour un temps les Trasforest, derniers du nom – c'est du moins notre intime conviction. Nos recherches concernant des Trasforest, Trasforêt, Transforest et Transforêt n'ont en effet rien donné ; on dirait que le patronyme s'est éteint, faute de transmission agnatique. Mais le dernier que nous connaissions, François Charles Émile, est mort en 1927 et non à la guerre : dans ces conditions, il n'est pas sûr que le nom puisse être relevé un jour.

Ainsi s'achève, sur une pointe de mystère, le récit d'une saga familiale au petit goût de liqueur.

ANNEXES

Cotes des Archives par ordre de citation d'acte:

1. Archives Municipales de Gironde, BORDEAUX 2 E 175, folio 82-83 : acte de mariage de Joseph Édouard Trasforest et Clotilde Lavinia Lavenue le 7 mai 1842 à Bordeaux
2. <http://files.usgwarchives.net/la/orleans/vitals/deaths/index/1833di.txt> : décès d'Elisabeth Mac Alpine le 9 juin 1833 à la Nouvelle-Orléans (Louisiane)
3. <http://files.usgwarchives.net/la/orleans/history/directory/1832nocd.txt> : registres *usgwarchives.net* (*familysearch*) de la Nouvelle-Orléans : adresse d'un Joseph Lavenue en 1832
4. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 2 E 171, folio 84 : mariage de Joseph Hyacinthe Lavenue et de Marie Antoinette Agathe Zélia Trasforest le 27 mai 1840
5. *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790*, série E supplément 3290 – GG., p.438 du livre numérisé : baptême de Jeanne Dupié le 6 janvier 1629
6. *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790*, série E supplément p.438 : baptême de Françoise Boulin le 10 avril 1633 à Monségur
7. A.D. Gironde, 3 E 14471 : table des contrats de M^e Pierre Mingault, notaire à Monségur, 1626 : mention d'un Bernard Boulin en 1626
8. *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790*, série E supplément p.439 : décès de François Boulin le 4 janvier 1694 à Monségur
9. A.D. Gironde, 2 C 3125 : Registre pour servir au contrôle des exploits, 1682 : mention de s^r François de Boulin
10. *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790*, série E supplément 3295 – GG. 6. p.433 : décès de Bernard Boulin le 16 janvier 1732 à Monségur
11. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 140 : décès de Marthe Boulin le 7 mai 1778 à Monségur
12. *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790*, série E supplément, 2857 – GG. 24. p.290 : remariage de Bernard Boulin le 16 mai 1702 à La Réole avec Marie-Thérèse Vidal
13. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 273 : décès de Thérèse Vidal veuve de Bernard Boulin le 4 décembre 1763 à Monségur.
14. A.D. Gironde, 4 E 3441/A, folios 9 et 10 : décès de Simon Lavenue le 28 juillet 1793 à Monségur

15. A.D. Gironde, 4 B 142 : Registre extraordinaire de la sénéchaussée et siège présidial de Bazas, 1739-1744 : « Bernard Lavenue. Baptisé le 23 décembre 1715. Avocat au Parlement de Bordeaux. Lieutenant général en la Sénéchaussée et présidial de Bazas, à la place de Jean Lamarque de Plaisance, démissionnaire, Provisions 16 février 1739, Enregistrement 11 avril 1739 (lettres de dispense d'âge du 6 février 1739) - 4 B 142/ », https://archives.gironde.fr/archive/fonds/FRAD033_IR_4B/view:182081
16. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 14 : mariage le 25 septembre 1748 à Monséгур de Bernard Lavenue et de Marie Henriette Fisson de Monnaveau
17. *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest*, mensuel numérisé, p.231 : entrée en religion de Marthe Lavenue fille
18. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 26 : décès de Clément Lavenue le 7 juillet 1767 à Monséгур
19. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 39 : première occurrence d'un Lavenue à Monséгур dans les actes, en 1741
20. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 44 : autres signatures de Lavenue en 1741
21. A.D. Gironde, 2 C 3134, Table des contrats de mariage de Monséгур entre 1750 et 1774 : contrat de mariage de Simon Lavenue et Jeanne Ragot, 30 octobre 1759
22. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 17 : baptême de Jeanne Ragot à Monséгур le 3 août 1739
23. - A.D. Gironde, 4 E 877, folio 124 : Table des mariages, mariage de Victoire Anne Lavenue et Jean Joseph Trasforest le 9 août 1804 à Bordeaux
- A.D. Gironde, 4 E 877, folios 124 et 125 : Registre d'état civil, Bordeaux sud, 1804 : mariage de Victoire Anne Lavenue et Jean Joseph Trasforest le 9 août 1804
24. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 120 : décès de Laurent Ragot
25. A.D. Gironde, E DEPOT 9750, folio 146 : baptême de Marguerite Duprat le 11 avril 1716 à La Réole
26. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 7 : baptême de Bernard Ragot à Monséгур le 3 janvier 1738
27. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 41 : baptême de Jean Ragot à Monséгур le 7 février 1741
28. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 54 : baptême de Marguerite Ursule Ragot à Monséгур le 7 juillet 1743
29. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 65 : baptême de Anne Ragot à Monséгур le 25 août 1743
30. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 105 : décès de Laurent Ragot, âgé de deux ans, le 30 octobre 1747, à Monséгур
31. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 92 : baptême d'Olive Ragot le 18 août 1745 à Monséгур

32. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 176 : décès d'Olive Ragot le 29 septembre 1754 à Monségur
33. Fichier biographique des notaires de la Gironde (N à Y) : décès de Bernard Ragot à Pellegrue le 17 octobre 1740
https://archives.gironde.fr/data/renvoi_notagiros_n_a_y33282.pdf
34. *Collection des Inventaires sommaires des archives antérieures à 1790*, p.414, 1601-1606, E supplément 3253 BB.3 (registre) : Ragot, greffier, reçu bourgeois à Monségur en 1601
35. A.D. Gironde, E DEPOT 9749, folio 100 : baptême de Pierre Duprat et mention de la première femme de Jacques Duprat, le 13 octobre 1707 à La Réole
36. A.D. Gironde, E DEPOT 9749, folio 135 : baptême de Pétronille Duprat et mention de la première femme de Jacques Duprat, le 7 septembre 1708 à La Réole
37. A.D. Gironde, E DEPOT 9749, folio 198 : baptême de première Marguerite Duprat et mention de la première femme de Jacques Duprat, le 24 avril 1710 à La Réole
38. A.D. Gironde, E DEPOT 9749, folio 199 : décès de Elisabeth « Isabeau » Gachet, première femme de Jacques Duprat, le 8 mai 1710 à La Réole
39. A.D. Gironde, E DEPOT 9750, folio 68 : baptême de Marguerite Duprat n°2 le 23 août 1713 à La Réole
40. A.D. Gironde, E DEPOT 9750, folio 146 : baptême de Marguerite Duprat n°3 (ancêtre de nos mariés de 1842) le 11 avril 1716 à La Réole
41. A.D. Gironde, 4 E 3436, folio 240 : baptême de Marguerite Lavenue à Monségur le 7 octobre 1760
42. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 6 : décès de Marguerite Lavenue à Monségur le 8 juin 1765
43. A.D. Gironde, 4 E 3436, folios 251-252 : baptême de Jean Lavenue à Monségur le 27 septembre 1761
44. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 4 : baptême de Nicolas Joseph Lavenue né à Monségur le 10 avril 1765
45. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 54 : baptême de Catherine Lavenue née le 2 janvier 1770 à Monségur
46. A.D. Gironde, 4 E 3440, folio 40 : mariage de Catherine Lavenue avec Jacques Rufz Lavizon à Monségur le 13 Vendémiaire an IV
47. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 74 : baptême de Georges Lavenue à Monségur le 5 mars 1772

48. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 90 : baptême de Catherine Lavenue à Monségur le 20 août 1773
49. A.D. Gironde, 4 E 935, folio 12 : décès à Bordeaux, section 2, le 5 février 1911 de Catherine Lavenue, prénommée en famille Émilie, épouse d'André Rauzet marchand
50. A.D. Gironde, 4 E 3441/A, folios 26-27 : décès à Monségur de Catherine Lavenue, religieuse, le 3 août 1794
51. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 117 : baptême d'Anne née le 31 décembre 1775 à Monségur
52. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 3 E 241, folio 29 : décès de Victoire Anne Lavenue épouse Trasforest le 10 mars 1869
53. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 140 : baptême de Joseph Hyacinthe Lavenue le 7 août 1740 à Monségur
54. A.D. Gironde, 4 E 3437, folio 170 : baptême de Georges Lavenue le 6 août 1781 à Monségur
55. Mention du testament de Mary Linder :
https://www.ancestry.com/search/?name=Marie_Linder&death=1859
56. Photographie de la pierre tombale de Mary Linder (décédée le 25 décembre 1859 à St James, Louisiane) et de son second mari :
<https://fr.findagrave.com/memorial/50884613?search=true#view-photo=137930148>
57. Testament de John Linder junior retranscrit par Jackie Gordon sur genealogytrails.com :
<http://genealogytrails.com/ala/baldwin/wills/johnlinder.html>
58. Tombe de Sarah « Sallie » Linder Howes, contributeur Ray Isbell, date possible de mort pour John Linder père : 1804 :
<https://fr.findagrave.com/memorial/105016777/sarah-howes>
59. AD Dordogne, commune de Marsaneix : 5 E 254 2, folio 410 : décès de Joseph Trasforest, Sieur de Laprade, le 17 octobre 1767
60. A.D. Dordogne, commune de Marsaneix : 5 MI 244/14, folio 61 : baptême de Marguerite Trasforest le 31 mai 1731
61. A.D. Dordogne, commune de Marsaneix : 5 MI 254/14, folio 98 : baptême de Jean Trasforest le 27 avril 1736
62. A.D. Dordogne, commune de La Jemaye : 5 E 214/4, folio 6 : décès de Marie Vincent le 24 avril 1807 à Petitonne
63. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5096, folio 96 : baptême de Joseph Trasforest le 9 février 1763

64. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5096, folio 147 : baptême de Pierre Trasforest le 20 août 1764
65. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5096, folio 210 : baptême de Raymond Trasforest le 18 avril 1866
66. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5096, folio 263 : baptême de Susanne Trasforest le 1^{er} janvier 1768 (née le 30 décembre 1767)
67. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5096, folio 301 : baptême de Jeanne Trasforest le 30 mai 1769
68. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : 5 E 317/9, folio 52 : baptême de Jean Joseph Trasforest le 3 janvier 1772 (né le 2)
69. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5106, folio 488 : baptême d'Anne Trasforest le 12 juin 1776
70. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5106, folio 510 : baptême d'Eymeri Laurent Trasforest le 11 août 1777
71. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : E DEP 5106, folio 543 : baptême de Jean Trasforest le 4 avril 1779
72. A.D. Dordogne, commune de La Jemaye : 5 E 214/4, folio 23 : mariage de Pierre Trasforest et d'Adélaïde Françoise Perière Gay le 3 novembre 1808
73. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : 5 E 317/36, folios 215-216 : mariage de Jeanne Trasforest et de Pierre Gay le 19 septembre 1808
74. A.D. Dordogne, commune de La Jemaye : registre NMD, 5 E 214/4, folio 4 : signature de Pierre Trasforest, laboureur aisé, frère aîné de Jean Joseph Trasforest
75. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 40, folios 180-181 : naissance de Joseph Édouard Trasforest le 30 avril 1845.
76. A.D. Dordogne, commune de Périgueux : 5 E 317/30, folio 14 : décès de Jean (Baptiste) Trasforest Laprade à le 1^{er} mars 1797
77. A.D. Gironde, 4 E 1740, folio 48 : naissance de Raymond Lavenue le 15 décembre 1755 à Bazas
78. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 47, folio 14 : naissance de Catherine Amélie Trasforest le 22 janvier 1807
79. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 53, folio 82 : naissance d'André-Paul Trasforest le 8 mai 1808

80. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 61, folio 27 : naissance de Marie Antoinette Agathe Zélia le 18 février 1818
81. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 77, folio 139 : naissance de Thérèse Églène le 8 novembre 1814
82. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 85, folio 77 : naissance d'André Marie Henri Trasforest le 13 juin 1816
83. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 3 E 90, folio 78 : décès d'André Marie Henri Trasforest le 27 juillet 1816
84. A.D. Gironde 3 Q 374, Table des Contrats de Mariage du Bureau des successions volume 7, Bureau de Bordeaux, entre 1841 et 1843 : contrat de mariage de Joseph Hyacinthe Lavenue et de Marie Antoinette Agathe Zélia Trasforest
85. A.D. Gironde, 4 M 716/501 : premier passeport de Joseph Hyacinthe Lavenue le 25 août 1836 (retour en Louisiane)
86. Archives Municipales de Bordeaux Section 1, BORDEAUX 1 E 193, folio 109 : naissance de Joseph Louis Gonzague le 9 juillet 1841
87. Archives Municipales de Bordeaux Section 2, BORDEAUX, 9 E 6, folio 419 : décès de Joseph Louis Gonzague enregistré le 17 décembre 1841
88. Archives Municipales de Bordeaux Section 1, BORDEAUX 1 E 202, folio 144 : naissance de Marie Clotilde Josélia née le 30 juillet 1844
89. <http://files.usgwarchives.net/la/orleans/vitals/births/index/nobila2.txt> : [naissance de Joseph Ildebert Hyacinthe le 2 août 1850 à la Nouvelle-Orléans \(Louisiane\)](#)
90. A.D. Gironde, 4 M 724/478 : passeport de Joseph Hyacinthe Lavenue le 9 novembre 1844
91. A.D. Gironde, 8 M 223, folio 99 et 8 M 230/21, folio 4 : sorties de port en Gironde
92. A.D. Gironde, 4 M 729/481 : passeport de Marie Antoinette Agathe Zélia Trasforest épouse Lavenue le 9 novembre 1848 (départ pour la Louisiane)
93. A.D. Gironde, 4 M 726/581 : passeport de Joseph James Lavenue (retour en Louisiane)
94. Archives numérisées de la Nouvelle-Orléans (Louisiane) : naissance de Joseph Ildebert Hyacinthe Lavenue le 2 août 1850 : <http://files.usgwarchives.net/la/orleans/vitals/births/index/1850bilz.txt>
95. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 3 E 284, folio 233 : décès de Joseph Ildebert Hyacinthe le 8 octobre 1882
96. Archives numérisées de la Nouvelle-Orléans (Louisiane) : adresses des Lavenue <http://files.usgwarchives.net/la/orleans/history/directory/1851cdlm.txt>

97. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 199, folio 181 : naissance de Joseph Édouard Émile Alexandre Trasforest le 11 octobre 1843
98. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 205, folio 108 : naissance de Joseph Alphonse Trasforest le 24 juin 1845
99. Archives Municipales de Bordeaux, 50 G 1/13 – Section B. Archevêché. Planche n°23. Feuille 1/2 - [1822] : planche du cadastre du quartier où se trouve le 20 rue Dauphine
100. Archives Municipales de Bordeaux, 50 G 7/1 : tableau d'assemblage - [1850] : ce quartier devient la section K
101. Archives Municipales de Bordeaux, 50 G 3/16 – Section K. Sourdes-Muettes. Planche n°K. Feuille 1/1 – 1850 : le 35 rue Dauphine devient la parcelle 1926 (?)
102. A.D. Gironde, 3 Q 22, folio 172 : Table des décès et successions du premier bureau de Bordeaux, volume 16 : succession de Jean Joseph Trasforest
103. A.D. Gironde, 3 Q 4548, volume 49 des registres de formalité et actes déposés, 1^{er} bureau : déclaration de succession de Jean Joseph Trasforest du 25 juillet 1845.
104. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 208, folio 135 : naissance de Blanche Marie Louise Alexandrine Trasforest, le 7 juillet 1846
105. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 214, folio 55 : naissance de François Charles Émile Trasforest le 26 mars 1848
106. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 1 E 223, folio 73 : naissance d'Etienne Marie Edmond Trasforest le 1^{er} avril 1851
107. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 3 E 195, folio 96 : décès d'Etienne Marie Edmond Trasforest le 24 juillet 1852
108. A.D. Gironde, 4 M 726/514 : passeport d'André-Paul Trasforest du 29 octobre 1846
109. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 2 E 180, folio 127 : mariage de Thérèse Églène Trasforest et de Jean Pierre Mahéo, huissier, le 20 juillet 1844
110. A.D. Gironde, 2 U 864 : Cour d'assises, arrêt du tribunal criminel, 1845-1846 : ordonnance d'acquittement d'André-Paul Trasforest le 8 septembre
111. Archives Municipales de Bordeaux, section 2, BORDEAUX 3 E 238, folio 185 : décès d'André-Paul Trasforest le 15 septembre 1868
112. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 3 E 256, folio 203 : décès de Joseph Édouard Trasforest le 22 décembre 1873

113. A.D. Gironde, 3 Q 51, folio 183 : Table des décès et successions : indications sur la succession de Joseph Édouard Trasforest
114. A.D. Gironde, Cadillac, 4 E 19282, folio 4 : décès de Joseph Alphonse Trasforest le 18 janvier 1903 à l'hôpital psychiatrique de Cadillac
115. A.D. Gironde, 4 E 1574, folio 29 : naissance d'Antonio Casanova à Bordeaux le 7 février 1879
116. A.D. Gironde, 4 E 1584, folio 14 : naissance de Charles Joseph à Bordeaux le 20 janvier 1880
117. A.D. Gironde, 4 E 15515, folio 151 : naissance de Jacques Antoine Alphonse à Bordeaux le 26 juillet 1881
118. A.D. Gironde, Bordeaux 2^e section, 4 E 15644, folio 174 : mariage à Bordeaux de François Charles Émile Trasforest et de Pauline Dubosc le 3 septembre 1895
119. A.D. Gironde, 1 R 0931 172 : fiche matricule de François Charles Émile, qui fit la guerre franco-prussienne
120. Avis de décès de Pauline Dubosc, veuve de François Charles Émile Trasforest, 74 rue Jean-Soula, paru dans le journal *La Petite Gironde* du 6 janvier 1937, p.5 ; visible sur le site *retronews.fr*
121. Archives Municipales de Bordeaux, BORDEAUX 3 E 322 folio 81 : décès de Clotilde Lavinia Lavenue épouse Trasforest le 5 avril 1895
122. A.D. Gironde, 3 Q 4647, folio 91 : Déclaration de mutation par décès de Joseph Édouard Trasforest
123. A.D. Gironde, 3 Q 4651, folio 83 : règlement de l'ajout à la succession du secret de fabrication de la liqueur
124. A.D. Gironde, 3 E 41246 : testament de Joseph Édouard Trasforest du 20 décembre 1870 et inventaire après décès ; lettre adressée au Président de la cour civile pour demander que soit assigné un avoué à Joseph Alphonse Trasforest, qui ne peut se déplacer ; contrat de mariage de Joseph Édouard Trasforest et Clotilde Lavinia Lavenue
125. Archives Municipales de Bordeaux, section 3, BORDEAUX 2 E 268, folio 102 : mariage de Blanche Trasforest et de Jean Brando Casanova à Bordeaux le 23 mai 1878
126. Archives Municipales de Bordeaux 2^e section, BORDEAUX 1 E 395, folio 222 : naissance de Jean Lucien Casanova le 30 octobre 1905
127. A.D. Gironde, commune de Bazas, 4 E 19133, folio 3 : mariage de Charles Joseph Casanova et de Marie-Thérèse Marquette le 11 janvier 1910
128. Archives Municipales de Bordeaux 2^e section, BORDEAUX 1 E 410, folio 238 : naissance de Jeanne Marie Casanova le 14 décembre 1910

129. Archives Municipales de Bordeaux 2^e section, BORDEAUX 3 E 371, folio 144 : décès de Jeanne Marie Casanova le 30 septembre 1911
130. Archives Municipales de Bordeaux 3^e section, BORDEAUX 1 E 418, folio 33 : naissance de Germaine Marie Casanova le 18 février 1912
131. Archives Municipales de Bordeaux 4^e section, BORDEAUX 1 E 431, folio 92 : naissance de Pierre Jacques Casanova le 15 septembre 1915
132. A.D. Gironde, 1 R 1149 2049 : registre matricule d'Antonio Casanova
133. Sur *Léonore* : LH/440/2 : Légion d'Honneur d'Antonio Casanova
134. A.D. Gironde, 1 R 1158 1906 : registre matricule de Charles Joseph Casanova
135. A.D. Gironde, 1 R 1168 1791 : registre matricule de Jacques Antoine Alphonse Casanova
136. Avis de décès de Blanche Trasforest-Casanova le 29 mars 1931 : *La Petite Gironde* du 2 avril 1931, p.4 sur retronews.fr
137. A.D. Gironde, 6 M 286, folio164 : recensement de Talence, Chemin-de-l'Église, dernière demeure de Blanche Trasforest-Casanova

Documents et sites consultés pour ce mémoire, classés par thématique :

Vie courante et quelques lois :

- Connaître la météo de mai 1842 : <https://www.prevision-meteo.ch/almanach/1842>
- « De la valeur des choses dans le temps », Jean Morange : <https://www.histoire-genealogie.com/De-la-valeur-des-choses-dans-le-temps>
- *Les Salaires au XIX^e siècle*, Émile Chevallier, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, Paris, 1887, pp. 33-34
- Prix et salaires au XIX^e siècle, blog de Mme Stauner, professeur d'histoire et de géographie : <http://mmestauner.over-blog.com/article-24174373.html>
- « Les soins contraints en psychiatrie et la question de l'intervention du juge : héritages, enjeux, débats (1838-1990) » Isabelle von Bueltzingsloewen in *Les soins psychiatriques sans consentement*, Natalie Giloux, Marion Primevert, LEH Edition, pp.41-58, 2017 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01577626/document>

- *Les archives et l'histoire de la psychiatrie, 2^e partie : l'hospitalisation des malades mentaux à Paris au XIX^e siècle*, Thierry Haustgen, in [PSN 2013/4 \(Volume 11\)](#), pages 55 à 82 : <https://www.cairn.info/revue-psn-2013-4-page-55.htm>

Géographie :

- Noms des anciennes rues de Bordeaux : [fr.geneawiki.com](#)
- Pour voir les bâtiments bordelais vus du ciel et en « street view », et estimer la distance entre deux communes : *GoogleMaps*
- Cartes du diocèse de Bazas : <https://books.openedition.org/ausonius/2024> (reproduites p.12.) issues de l'article de Sylvie Faravel, « Deux seigneuries nord-bazadaises des bords de la Dordogne : Civrac et Gensac (XI^e siècle – 1254) » in *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt*, Martin Aurell, Frédéric Boutouille, Études, 2009
- Limites de la juridiction de Monségur en 1307 : carte de Belleyme (reproduite p.19)
- *Carte des routes de poste, Melchior Tavernier, 1632*
- *Géographie*, IV, 2, 1, Strabon, I^{er} siècle de notre ère
- *Histoire naturelle*, IV, 108, Pline l'Ancien, I^{er} siècle de notre ère
- À propos des changements de nomenclature et de numérotation bordelais : https://www.cahiersdarchives.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=106:rues-de-bordeaux-en-1843-des-changements-sont-intervenues-dans-la-numerotation-et-le-nom-des-rues&catid=28&Itemid=101
- *Par les champs et par les grèves*, Gustave Flaubert, 1847 : à propos des Allées d'Amour (dernière adresse de Joseph Édouard Trasforest) : <https://books.google.fr/books?id=3qONDwAAQBAJ&pg=PT2661&lpg=PT2661&dq=gustave+flaubert++%22ici+c%27est+pire+qu%27à+saint+micHEL%22&source=bl&ots=VJqXg6Nf45&sig=ACfU3U1cB72d7zINvFFzUGJVDcg5A20taw&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiUibmErZjqAhWR2hQKHZQPCQ0Q6AEwAHoECAUQAQ#v=onepage&q=gustave%20flaubert%20%20%22ici%20c'est%20pire%20qu'à%20saint%20micHEL%22&f=false>
- Pour schématiser les déménagements des Trasforest au XIX^e siècle : Plan de Bordeaux réalisé par l'architecte W.B. Clarke pour la compagnie britannique Baldwin & Cradock, éditrice de cartes historiques et géographiques, le 1^{er} octobre 1832 : <https://pixels.com/featured/vintage-map-of-bordeaux-france-1832-cartographyassociates.html>

Histoire :

- Le fonds du GAHMS, articles de l'historienne locale Marie-Claude Jean (documents à consulter sur place à la médiathèque de Monségur)

- Pour connaître le contenu de la Charte de Monséjour : *L'Esclapot* (une version se trouve à la mairie de Monséjour)
- Fascicule auto-édité acheté dans un commerce local : Anthony Lee. *Monséjour : histoire de la bastide, de sa région et des villages voisins*, 97 p., in-tent cordial publications, date non précisée
- Peste en 1630 à Monséjour : *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790* (série E supplément, tome 2^e, n° 2164 à 3697) rédigé par M. Gaston Ducaunnès-Duval, employé aux archives, 1901 (livre numérisé : https://www.geneanet.org/archives/ouvrages/?action=detail&book_type=livre&livre_id=21734&page=1&tk=6875af4727921529)
- Graphique démographique reproduit p.15 : <http://www.valleedudropt.com/fiches/monsegur/monsegur/monsegur.htm>
- Quelques données recueillies sur les panneaux pédagogiques (pour les touristes) dans Monséjour
- Sur les jurats de Monséjour : A.D. Gironde : 5 E 98 : *Les Privilèges de Monséjour* (1876, p.34)
- Délibération du 24 avril 1763 sur le renouvellement des robes des jurats : Archives Municipales de Bordeaux, BB 21 et E supplément 3261, folio 426
- Jean Guiffan, « La diasporé irlandaise », mars 2003 https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/la_diaspora_irlandaise.asp
- *Plantation Archeology at Riviere aux Chiens, ca.1725-1848*, Gregory A. Waselkov et Bonnie L. Gums, 2000, p.85
- « La terrible légende de la rue du Mirail », Dominique Mirassou pour bordeaux-gazette.com, 24 novembre 2014 : <https://www.bordeaux-gazette.com/la-terrible-legende-de-la-rue-du-mirail.html>
- « Deux curiosités historiques : l'hôpital civil et les cellules de Compostelle de l'asile d'aliénés de Cadillac », Michel Bénézech, *Annales Médico-Psychologiques*, Revue Psychiatrique, Elsevier Masson, 2011, 169 (8), p.540.
- Le Cimetière des oubliés à Cadillac : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00801435/document>
- Site consacré aux Insignes du Service de Santé : http://insignesante59.free.fr/page_16.htm

Anthroponymie :

- <https://www.prenoms.com>
- *Le Littré – Dictionnaire des noms de famille*, sous la direction de Claude Blum, Figaro, 2007

Livres et articles numérisés où se rencontrent des protagonistes du mémoire :

- *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Gironde, série B – Archives judiciaires, registres d'enregistrement du Parlement, 1 B 1 à 58* rédigé par Jean-Auguste Brutails
- *Collection des Inventaires sommaires des Archives Départementales antérieures à 1790* (série E supplément, tome 2^e, n° 2164 à 3697) rédigé par M. Gaston Ducaunnès-Duval, employé aux archives, 1901
- Chaix d'Est-Ange *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle* (volume 6)
- *Le Culte de saint Vincent Ferrier à Vannes aux XVII^e et XVIII^e siècles* de Claire Bourhis (2006)
- *L'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, série G : archives ecclésiastiques, clergé séculier, volume 2* (1901)
- « Livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774) », Philippe Tamizeq de Larroque, in *La Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest*
- *Registre pour servir au contrôle des exploits* de 1682 (A.D. Gironde, 2 C 3125)
- *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest : historique, littéraire, scientifique & artistique*, publiée à Agen sous la direction de M. Fernand Lamy, 1929 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2070802.image.r=CHILLEAUD%20FIEUX.f248.hl>
- « Have you ever heard of Captain John Linder from Switzerland who settled in the Alabama wilderness », Donna R. Causey in *Alabama Pioneers : <https://www.alabamapioneers.com/alabama-was-once-an-immense-wilderness/>*
- *The McGillivray and McIntosh Traders : On the Old Southwest Frontier, 1716-1815*, Amos J. Wright Junior, 2007
- *Adventurism and Empire : The Struggle for Mastery in the Louisiana-Florida Borderlands, 1762-1803*, David Narrett, Presses de l'Université de Caroline du Nord, 2015

- Estampe *Vivre libre ou mourir*, MM. Girardet et Labadye, 1789-1791 : représentation du député Raymond Lavenue (illustration p.42)
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6943756p.r=lavenue%20raymond?rk=21459;2>
- *Journal des débats politiques et littéraires* du lundi 8 juin 1846 ; *Journal de La Haye* du 10 juin 1846 ; *Gazette de France* du 15 septembre 1846, p.3-4 (à propos de la tentative de meurtre d'André-Paul Trasforest sur son frère)
- Pour avoir connaissance du déménagement de Lavinia et de Blanche en 1875 : page de journal, article : *Messenger du Midi*, n°354 (26/12/1875) 1875/12/26 :
[Bibliothèque numérique patrimoniale MEMONUM de Montpellier](#)

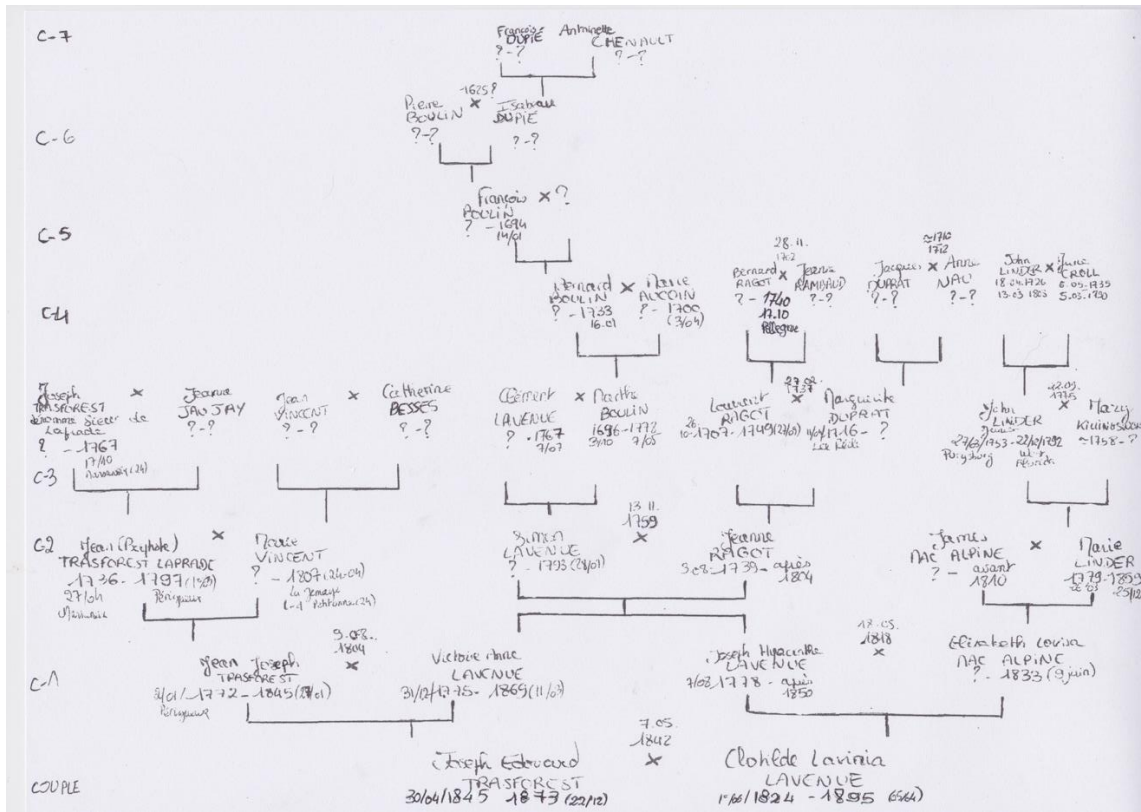
Publicités :

- Numérisation d'une page du journal *The New Orleans Bee*, février 1845, où apparaît un encart publicitaire pour les sangsues de Paul André Trasforest :
http://ftpmirror.your.org/pub/wikimedia/images/wikipedia/commons/2/22/The_New_Orleans_Bee_1845_February_0066.pdf
- *Journal de Toulouse*, 8 octobre 1852, p.4 : publicité Trasforest :
http://images.jdt.bibliotheque.toulouse.fr/1852/B315556101_JOUTOU_1852_10_08.pdf
- *Household Words*, magazine hebdomadaire anglais publié par Charles Dickens, pp.69-70 : publicité pour les liqueurs Trasforest
- Publicité Trasforest visible sur *Delcampe* :
https://www.delcampe.net/fr/collections/search?search_mode=all&excluded_terms=&is_searchable_in_descriptions=0&is_searchable_in_translations=0&term=trasforest&how_type=all&display_ongoing=ongoing&started_days=&started_hours=&ended_hours=&display_only=&min_price=&max_price=¤cy=all&seller_localisation=&view=gallery&order=
- Publicité achetée sur *Delcampe*, reproduite p.94
- *Le Mont-Doré et les Eaux Minérales d'Auvergne*, P. Joanne, Hachette, Paris, 1882 : publicité pour les liqueurs Trasforest :
<https://archive.org/details/b20387489/page/66/mode/2up>
- Autres publicités Trasforest visibles sur *Delcampe*...
- *L'Album de la Fabrique et de l'Industrie* (1890, Paris) : publicité Trasforest
- *Les Eaux-de-vie et la fabrication du cognac* (A. Baudoin, 1893) : publicité Trasforest :
<https://archive.org/details/leseauxdevieetl00baudgoog/page/n119/mode/2up>

Pharmacie :

- Profession de santé (médecins, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, pharmaciens). Certificats d'aptitude aux grades universitaires (1810-1905) : notice du fonds des Archives Nationales :
<https://francearchives.fr/findingaid/96425ef0bc2eb77d988de149975d4ea85c49799e>
- *L'évolution du rôle du pharmacien d'officine français en tant qu'acteur de santé*. Laure-Marine Chemin, Sciences pharmaceutiques, 2014, dumas-01104324
- « Les études médicales en France entre 1815 et 1848 », Jacques Léonard, in *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, janvier-mars 1966, éditions PUF, pp.87-94
- *Inventaire en ligne des articles F¹⁷ 4524 à 4530 concernant les conditions d'examen et d'exercice des officiers de santé entre 1829 et 1846*, Armelle Le Goff, conservateur en chef du patrimoine, et Danis Habib :
http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/sm_pdf/F17_4524_4530.pdf
- Blog de consultations en ligne de M^e Bastien Bernardeau, notaire à Poitiers :
<http://www.pharmetudes.com/consultations/tant-pharmacien-titulaire-puis-exercer-activite/>
- *L'abeille médicale*, revue hebdomadaire de médecine, 1849 : mention de l'officine Trasforest en tant que dépositaire du Rob
- Arléry Sylvie, « Un distingué pharmacien bordelais » : Muriel Gautier ép. Grossin-Bugat, *Le pharmacien bordelais Jean-Joseph Fauré (1799-1869)*. In : *Revue d'histoire de la pharmacie*, 82^e année, n°303, 1994. pp. 498-500.
https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1994_num_82_303_4114_t1_0498_0000_3
- *Revue d'Histoire de la Pharmacie* n° 295, présentation d'une exposition sur la pharmacie bordelaise de 1992 par Guy Devaux, pp.413-414

Ébauche d'arbre généalogique de l'ascendance du couple de 1842



Ébauche d'arbre généalogique de la descendance du couple de 1842

